

CRI n° 21 (2025-2026)

3^e session de la XII^e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

COMPTE RENDU INTÉGRAL*

Séance plénière

Mercredi 1^{er} juillet 2026

*Application de l'article 162 du règlement

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE	1
ABSENCES MOTIVÉES	1
APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	1
COMMUNICATIONS	1
COMMUNICATIONS	1
COMMUNICATIONS	2
DÉPÔT DE DOCUMENTS	2
PRISES EN CONSIDÉRATION	2
DEMANDE D'AVIS DU CONSEIL D'ÉTAT	2
PROJETS ET PROPOSITIONS	2
Projet de décret relatif au dispositif des chèques-entreprises pour le soutien à l'entrepreneuriat et à la croissance des petites et moyennes entreprises (Doc. 588 (2025-2026) N° 1 à 3).....	2
Discussion générale.....	2
Intervenants : M. le Président – M. Eddy Fontaine – Mme Valérie Bluge – Mme Patricia Van Walle – M. Olivier de Wasseige – Mme Bénédicte Linard – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.	
Examen des articles.....	8
Projet de décret contenant le premier ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 (Doc. 590 (2025-2026) N° 1 à 3bis) ;	
Projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 (Doc. 591 (2025-2026) N° 1 à 4bis).....	8
Discussion générale.....	8
Intervenants : M. le Président – M. Jean-Paul Bastin – Mme Christie Morreale – Mme Valérie De Bue – M. Julien Liradelfo – Mme Jamila Ammi – Mme Alice Bernard – Mme Patricia Van Walle – M. Germain Mugemangango – M. Stéphane Hazée – M. François Desquesnes, Ministre – Mme Rachida Aït Alouha – M. Jori Dupont.	
Projet de décret modifiant le décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des unités d'administration publique wallonnes en vue de transposer partiellement la directive (UE) 2024/1265 (Doc. 589 (2025-2026) N° 1 à 3).....	31
Discussion générale.....	31
Intervenants : M. le Président – M. Bruno Lefèbvre – Mme Christine Mauel – M. Stéphane Hazée – M. Loris Resinelli – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.	
Examen des articles.....	33
REPRISE DE LA SÉANCE	34

ABSENCES MOTIVÉES	34
DEMANDE D'AVIS DU CONSEIL D'ÉTAT	34
QUESTIONS URGENTES	34
Question urgente de M. Germain Mugemangango à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « le peu d'initiatives du Gouvernement wallon pour aider les citoyens face à la canicule ».....	34
Intervenants : M. le Président – M. Germain Mugemangango – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.	
Question urgente de Mme Sophie Fafchamps à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les métiers en pénurie ».....	35
Intervenants : M. le Président – Mme Sophie Fafchamps – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Question urgente de M. Nicolas Tzanetatos à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le licenciement au sein de la Sambrienne ».....	36
QUESTIONS D'ACTUALITÉ	36
Question d'actualité de Mme Christine Mauel à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « le plan Shield ».....	36
Intervenants : M. le Président – Mme Christine Mauel – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.	
Question d'actualité de M. Laurent Devin à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « la chute des investissements communaux dans l'entretien des voiries ».....	37
Intervenants : M. le Président – M. Laurent Devin – M. François Desquesnes, Ministre.	
Question d'actualité de M. Olivier Maroy à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « la suspension de bus lors de la canicule dans le Brabant wallon et le Hainaut » ;	
Question urgente de M. Laurent Devin à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « la discrimination subie par les usagers de LeTEC Hainaut en termes d'accessibilité aux bus climatisés ».....	38
Intervenants : M. le Président – M. Olivier Maroy – M. Laurent Devin – M. François Desquesnes, Ministre.	
Question d'actualité de M. Guillaume Soupart à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « la volonté de la Ville de Mons de réduire le nombre d'élus et d'intercommunales ».....	39
Intervenants : M. le Président – M. Guillaume Soupart – M. François Desquesnes, Ministre.	
Question d'actualité de M. Chris Massaki Mbaki à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « le dramatique accident sur l'E19 à Obourg ».....	40
Intervenants : M. le Président – M. Chris Massaki Mbaki – M. François Desquesnes, Ministre.	
Question d'actualité de M. Loris Resinelli à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « la fin de la période de tolérance pour la LEZ et les conséquences pour les navetteurs ».....	41
Intervenants : M. le Président – M. Loris Resinelli – M. François Desquesnes, Ministre.	
Question d'actualité de M. Stéphane Hazée à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'action du Gouvernement wallon face aux menaces sur l'emploi dans la presse écrite ».....	42
Intervenants : M. le Président – M. Stéphane Hazée – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	

Question d'actualité de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'action en justice de la Ville de Namur contre la Région wallonne concernant la fin de la rétrocession de points APE ».....44

Intervenants : M. le Président – Mme Éliane Tillieux – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question d'actualité de M. Jean-Paul Bastin à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'impact des épisodes de canicule sur l'économie wallonne ».....44

Intervenants : M. le Président – M. Jean-Paul Bastin – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question d'actualité de Mme Alice Bernard à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les économies sur les allocations familiales ».....45

Intervenants : M. le Président – Mme Alice Bernard – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question d'actualité de M. Vincent Crampont à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'arrêt du seul caisson hyperbare en Wallonie ».....46

Intervenants : M. le Président – M. Vincent Crampont – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question d'actualité de Mme Valérie Bluge à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la multiplication des installations de Gens du voyage en Basse-Meuse ».....47

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Bluge – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question d'actualité de M. Nicolas Tzanetatos à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'annulation du marché public pour 120 logements à la Sambrienne ».....48

Question d'actualité de M. Arnaud Dewez à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la pollution de l'Escaut et l'accord intervenu avec le sucrier Tereos ».....48

Intervenants : M. le Président – M. Arnaud Dewez – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

PROJETS ET PROPOSITIONS (SUITE).....49

Projet de décret contenant le premier ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 (Doc. 590 (2025-2026) N° 1 à 3bis) ;

Projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 (Doc. 591 (2025-2026) N° 1 à 4bis).....49

Discussion générale (Suite).....49

Intervenants : M. le Président – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président – Mme Christie Morreale – Mme Valérie De Bue – M. Germain Mugemangango – M. Jean-Paul Bastin – M. Stéphane Hazée – Mme Rachida Aït Alouha – M. Laurent Devin.

Projet de décret contenant le premier ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 (Doc. 590 (2025-2026) N° 1 à 3bis).....71

Examen du tableau des recettes et des articles.....71

Projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 (Doc. 591 (2025-2026) N° 1 à 4bis).....71

Examen du tableau budgétaire et des articles.....71

Proposition de décret conjoint de la Région wallonne et de la Communauté française modifiant l'article 1^{er} de l'accord de coopération du 20 mars 2014 entre la Région wallonne et la Communauté française relatif à la gouvernance dans l'exécution des mandats publics au sein des organismes publics et des entités dérivées de l'autorité publique, déposée par M. Borsus, Mmes De Bue, Morreale, MM. J.-P. Bastin, Mugemangango et Hazée (Doc. 438 (2025-2026) N° 1, 1bis et 2).....72

Discussion générale.....	72
Intervenants : M. le Président – Mme Valérie De Bue – M. Bruno Lefèbvre – M. Loris Resinelli – M. Germain Mugemangango – M. Stéphane Hazée.	
Examen de l'article unique.....	74
VOTES.....	75
Proposition de décret conjoint de la Région wallonne et de la Communauté française modifiant l'article 1 ^{er} de l'accord de coopération du 20 mars 2014 entre la Région wallonne et la Communauté française relatif à la gouvernance dans l'exécution des mandats publics au sein des organismes publics et des entités dérivées de l'autorité publique, déposée par M. Borsus, Mmes De Bue, Morreale, MM. J.-P. Bastin, Mugemangango et Hazée (Doc. 438 (2025-2026) N° 1, 1bis et 2).....	
	75
Vote nominatif.....	75
Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Bernard à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur l'avis critique du Conseil d'État sur la réforme des primes à la rénovation par Mme Bernard (Doc. 608 (2025-2026) N° 1), par Mme Özen (Doc. 609 (2025-2026) N° 1) et par M. Maroy et Mme Goffinet (Doc. 610 (2025-2026) N° 1).....	
	75
Vote nominatif.....	75
Intervenants : M. le Président – Mme Alice Bernard – Mme Özlem Özen – M. Olivier Maroy – M. Stéphane Hazée.	
Projet de décret relatif au dispositif des chèques-entreprises pour le soutien à l'entrepreneuriat et à la croissance des petites et moyennes entreprises (Doc. 588 (2025-2026) N° 1 à 4).....	
	78
Votes nominatifs.....	78
Vote sur l'ensemble.....	79
Projet de décret modifiant le décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des unités d'administration publique wallonnes en vue de transposer partiellement la directive (UE) 2024/1265 (Doc. 589 (2025-2026) N° 1 à 4).....	
	79
Votes nominatifs.....	79
Intervenants : M. le Président – M. Julien Liradelfo – M. Laurent Devin.	
Vote sur l'ensemble.....	80
Projet de décret contenant le premier ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 (Doc. 590 (2025-2026) N° 1 à 3bis).....	
	81
Vote nominatif.....	81
Projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 (Doc. 591 (2025-2026) N° 1 à 5).....	
	82
Vote nominatif.....	82
Intervenants : M. le Président – Mme Alice Bernard.	
Justification d'abstention.....	82
Intervenants : M. le Président – M. Stéphane Hazée – M. Laurent Devin – M. Germain Mugemangango.	
Vote sur l'ensemble.....	83
LISTE DES INTERVENANTS.....	84
ABRÉVIATIONS COURANTES.....	85

SÉANCE PLÉNIÈRE

Présidence de M. Willy Borsus, Président

Le procès-verbal de la dernière séance plénière est déposé sur le bureau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 3 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ABSENCES MOTIVÉES

M. le Président. – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance :

- Mmes Durenne, Roberty et Tellier, pour raisons de santé ;
- M. le Ministre Jeholet, retenu par d'autres devoirs en matinée.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Président. – Conformément à l'article 28.2 du règlement, la Conférence des présidents a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance qui vous est soumis conformément à l'article 67.1.

Ce document vous a été adressé.

J'ai été saisi du dépôt des propositions suivantes :

- la proposition de décret insérant un Titre V/1 relatif aux zones de protection contre les inondations dans le Code du développement territorial, déposée par Mme Dejardin, M. Devin, Mme Özen, MM. Lefèbvre, Crampont et Mme Morreale (Doc. 611 (2025-2026) N° 1) ;
- la proposition de décret insérant un article 45/1 dans le décret du 16 novembre 2023 « Neutralité carbone » en vue de mettre en place un mécanisme de leasing social pour les véhicules électriques, déposée par Mme Lambelin, M. Lefèbvre, Mme Hanus, M. Crampont, Mme Roberty et M. Witsel (Doc. 612 (2025-2026) N° 1) ;
- la proposition de résolution visant à s'opposer au projet de loi modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers en ce qui concerne la visite domiciliaire, déposée par M. Hazée,

Mmes Linard, Cremasco et M. Mockel (Doc. 615 (2025-2026) N° 1).

Je vous propose d'ajouter leur prise en considération à notre ordre du jour.

Quelqu'un s'oppose-t-il à l'ajout de ces prises en considération à notre ordre du jour ?

Personne ne s'y opposant, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – Je porte à votre connaissance, en application de l'article 127.4 du règlement, que les pétitions suivantes m'ont été adressées :

- la pétition pour la reconstruction du pont Belle-Vue (N554) à Bernissart, signée par 1 602 personnes, dont au moins 1 000 ont été vérifiées auprès du Registre national. Elle sera envoyée à la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux ;
- la pétition demandant au Parlement de Wallonie de s'opposer à l'avant-projet de loi fédéral visant à autoriser des visites domiciliaires, signée par 1 899 personnes, dont au moins 1 000 ont été vérifiées auprès du Registre national. Elle sera envoyée à la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – M. Mugemangango, Président du groupe PTB, m'a fait part d'une modification de leurs représentants au sein des commissions :

- pour ce qui concerne la Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale et la Commission pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes : Mme Ammi devient membre effective et Mme Bernard devient membre suppléante ;
- pour ce qui concerne la Commission de l'énergie, du climat et du logement et la Commission de

coopération : Mme Pavet devient membre suppléante.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – Les institutions européennes m’ont transmis une consultation.

Divers documents m’ont été adressés. Ils ont été envoyés aux commissions concernées.

La liste reprenant les documents a été adressée aux membres.

Tous les documents cités sont à la disposition des parlementaires qui émettraient le souhait d’en prendre connaissance.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. le Président. – La liste des projets de décret déposés au Parlement par le Gouvernement a été adressée aux membres. Son contenu sera annexé au compte rendu.

PRISES EN CONSIDÉRATION

M. le Président. – L’ordre du jour, en application des articles 95 et 126 du règlement, appelle le Parlement à se prononcer sur la prise en considération des propositions suivantes :

- la proposition de décret déposée par Mme Dejardin, M. Devin, Mme Özen, MM. Lefèbvre, Crampont et Mme Morreale (Doc. 611 (2025-2026) N° 1) ;
- la proposition de décret déposée par Mme Lambelin, M. Lefèbvre, Mme Hanus, M. Crampont, Mme Roberty et M. Witsel (Doc. 612 (2025-2026) N° 1) ;
- la proposition de résolution déposée par M. Hazée, Mmes Linard, Cremasco et M. Mockel (Doc. 615 (2025-2026) N° 1).

Elles ont été imprimées et distribuées.

Quelqu’un demande-t-il la parole sur leur prise en considération ?

Personne ne demandant la parole, les propositions sont prises en considération. Les propositions n° 611 et 612 sont envoyées à la Commission de l’aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux et la proposition n° 615 à la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal.

DEMANDE D’AVIS DU CONSEIL D’ÉTAT

M. le Président. – Je vous informe que, en application de l’article 109.1 du règlement, j’ai décidé de solliciter l’avis du Conseil d’État, dans un délai de 60 jours, sur la proposition de décret insérant un article 45/1 dans le décret du 16 novembre 2023 « Neutralité carbone » en vue de mettre en place un mécanisme de leasing social pour les véhicules électriques, déposée par Mme Lambelin, M. Lefèbvre, Mme Hanus, M. Crampont, Mme Roberty et M. Witsel (Doc. 612 (2025-2026) N° 1).

PROJETS ET PROPOSITIONS

Projet de décret relatif au dispositif des chèques-entreprises pour le soutien à l’entrepreneuriat et à la croissance des petites et moyennes entreprises (Doc. 588 (2025-2026) N° 1 à 3)

M. le Président. – L’ordre du jour appelle l’examen du projet de décret relatif au dispositif des chèques-entreprises pour le soutien à l’entrepreneuriat et à la croissance des petites et moyennes entreprises (Doc. 588 (2025-2026) N° 1 à 3).

Discussion générale

M. le Président. – Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission de l’économie, de l’emploi et de la formation.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par Mme Mauel sous le n° 588 (2026-2026) N° 3 qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

Je vous informe que M. le Ministre-Président Dolimont répondra en lieu et place de M. le Ministre Jeholet, dûment excusé.

La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Monsieur le Ministre-Président, nous examinons aujourd’hui un texte important pour nos PME, nos indépendants, nos candidats entrepreneurs et plus largement pour celles et ceux qui font vivre notre économie de proximité.

Les chèques-entreprises sont un outil utile – nous l’avons exprimé comme tel en commission –, car ils permettent à de petites structures d’accéder à une expertise qu’elles n’ont pas toujours en interne, que ce soit pour se lancer, se digitaliser ou tout simplement exporter.

Sur le principe, nous ne pouvons que soutenir l'existence d'un tel dispositif. Néanmoins, nous avons exprimé plusieurs craintes en commission.

Tout d'abord, en matière d'accessibilité, la plateforme numérique peut constituer un progrès, mais elle ne peut pas devenir une barrière. Nous savons toutes et tous que nous ne sommes pas tous égaux quant à l'accessibilité au réseau en Wallonie. Dès lors, tous doivent pouvoir accéder au dispositif sans être découragés.

Ensuite, le dispositif repose largement sur les prestataires. Il faut donc garantir la qualité des prestations, prévenir les conflits d'intérêts et éviter que l'aide publique se traduise simplement par une hausse des tarifs.

Par ailleurs, nous restons attentifs au caractère très habilitant du texte. Beaucoup d'éléments essentiels seront renvoyés aux arrêtés d'exécution : les thématiques, les taux, les plafonds, les coûts admissibles et les modalités de paiement. Nous demandons donc que le Parlement soit pleinement informé et que les interlocuteurs économiques et sociaux soient associés à cette étape.

Enfin, nous voulons revenir sur un point majeur : l'exclusion générale des ASBL. Nous ne proposons bien entendu pas d'ouvrir le dispositif à toutes les associations, ce qui serait incompréhensible. Toutefois, certaines ASBL exercent une activité économique réelle. Elles génèrent des recettes, rendent des services et développent des projets de transition, d'insertion, de culture, de numérique ou d'économie sociale. Les exclure uniquement en raison de leur forme juridique nous paraît excessif.

C'est pourquoi notre groupe dépose un amendement visant à permettre aux ASBL qui exercent réellement une activité économique, qui disposent d'un ancrage wallon et qui contribuent à la création de valeur, d'activité ou d'emplois d'accéder au dispositif dans les mêmes conditions que les autres bénéficiaires.

C'est la raison pour laquelle nous nous sommes abstenus en commission. Notre vote final, chers collègues, Mesdames et Messieurs les Ministres, Monsieur le Président, dépendra notamment de l'accueil réservé à notre amendement et des garanties données sur l'accessibilité, l'évaluation, le contrôle et la transparence du dispositif ainsi que de ses arrêtés d'application.

M. le Président. – La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Monsieur le Ministre-Président, Madame et Monsieur les Ministres, chers collègues, le projet de décret qui est présenté aujourd'hui met en œuvre un engagement clair de la Déclaration de politique régionale : revoir le dispositif des chèques-entreprises afin d'en renforcer la

pertinence, l'efficacité et l'impact, en particulier pour les PME et les indépendants.

Il ne s'agit pas d'un simple ajustement du décret de 2016. Nous examinons aujourd'hui une réforme en profondeur qui remplace un dispositif devenu complexe par un cadre plus cohérent, plus moderne et davantage orienté vers les besoins réels de nos entreprises. Comme le ministre l'a rappelé en commission, il ne s'agit pas d'une réforme destinée à réaliser des économies. Il s'agit avant tout d'une réforme structurelle qui vise à rendre les aides plus lisibles, plus efficaces et davantage orientées vers les besoins des entreprises, tout en garantissant une utilisation plus efficace des deniers publics.

L'ambition est claire : accompagner les entreprises à chaque étape de leur développement, de la création à la transmission, tout en intégrant les défis de la digitalisation, de l'innovation et de la transition énergétique. Cette réforme renforce également la gouvernance du dispositif et la qualité de l'accompagnement proposé.

Le groupe MR souhaite mettre en avant quatre avancées majeures.

La première concerne la simplification administrative. Le remplacement du portefeuille intégré par une plateforme numérique unique constitue une évolution particulièrement positive. Son interconnexion avec les bases de données publiques permettra d'éviter de nombreuses démarches administratives, d'accélérer le traitement des demandes et d'appliquer concrètement le principe du *only once*. C'est un gain de temps pour les entrepreneurs, mais aussi un levier efficace pour l'administration. Cette simplification s'accompagne d'une meilleure orientation des entreprises afin qu'elles puissent être dirigées plus facilement vers les aides les plus adaptées à leurs besoins.

La deuxième avancée réside dans une logique d'accompagnement davantage orientée vers les résultats. Le texte ne se limite plus au financement de prestations de conseil. Il ouvre également la possibilité d'accompagner les entreprises dans la mise en œuvre concrète des recommandations formulées. La réforme renforce les exigences de labellisation des prestataires et prévoit une évaluation fondée sur la valeur ajoutée réelle de leurs interventions. L'objectif n'est plus simplement de financer des prestations, mais bien de soutenir des projets qui produisent des résultats concrets pour les entreprises wallonnes. Elle apporte également davantage de souplesse aux PME, en leur permettant notamment de mobiliser plusieurs chèques pour une même prestation, facilitant ainsi l'étalement de leur contribution financière.

La troisième concerne le renforcement des mécanismes de contrôle. Lorsqu'il s'agit d'argent public, nous avons le devoir d'être exigeants. Le

dispositif prévoit des sanctions proportionnées en cas de fraude ou de manquement grave ainsi que des mécanismes destinés à garantir que les aides publiques bénéficient effectivement à l'économie wallonne. Le contrôle reposera sur un suivi des prestations via la plateforme, la production de livrables et des contrôles réalisés par l'administration. Cette approche renforce la crédibilité du système tout en protégeant les entreprises qui respectent les règles.

Enfin, nous saluons le choix d'un pilotage fondé sur l'évaluation et la création d'un comité de gouvernance, qui associe le Gouvernement, Wallonie Entreprendre, l'AWEx et l'Agence du numérique. La transmission annuelle d'un rapport au Parlement et l'organisation d'une évaluation externe indépendante tous les cinq ans permettront d'assurer objectivement l'efficacité du dispositif et, si nécessaire, de l'adapter au regard des résultats obtenus. L'instauration d'une évaluation externe indépendante tous les cinq ans constitue un gage de bonne gouvernance.

Comme l'a souligné le Conseil d'État, il est essentiel que cette évaluation soit totalement indépendante du comité de gouvernance. C'est la seule façon de mesurer, en toute objectivité, l'impact réel de ces aides sur la compétitivité de nos PME, de vérifier l'efficacité des interventions, d'ajuster des dispositifs si nécessaire et de garantir ainsi un pilotage fondé sur des résultats objectifs.

Deux points de vigilance ont été soulignés en commission par notre groupe :

- le premier concerne la surfacturation, car, si le décret prévoit des sanctions a posteriori, ce qui est indispensable, nous avons insisté sur la nécessité d'agir également en amont en encadrant les coûts admissibles ;
- le second concerne les arrêtés d'exécution, car si le décret fixe le cadre, leur contenu déterminera largement l'efficacité concrète de la réforme.

Je relève que le ministre a répondu aux différents points d'attention exprimés lors des débats. Il a notamment confirmé que les préoccupations relatives au plafonnement des coûts admissibles à l'encadrement des prestations d'implémentation, à la limitation de la dépendance économique de certains prestataires ainsi qu'à la rédaction des arrêtés d'exécution, seraient bien prises en compte lors de la mise en œuvre du dispositif. Ces précisions apportent des garanties importantes quant à l'application concrète de cette réforme. Nous serons naturellement attentifs à la concrétisation de ces engagements.

Enfin, deux amendements purement techniques proposés par les services du Parlement à la suite des remarques du Conseil d'État et une correction matérielle ont été apportés en commission. Ils n'ont modifié ni l'équilibre ni la philosophie du texte, mais en ont renforcé la sécurité juridique.

Pour toutes ces raisons, le groupe MR soutiendra ce projet de décret.

M. le Président. – La parole est à Mme Van Walle.

Mme Patricia Van Walle (PTB). – Monsieur le Ministre – il n'est pas là –, le texte que nous examinons aujourd'hui porte sur les chèques-entreprise. Ce système d'aide publique permet à nos PME et aux créateurs d'entreprises de financer du conseil, de la formation ou de l'accompagnement pour se moderniser et exporter.

Sur le principe, nous soutenons cet outil. Une petite entreprise n'est pas une multinationale. Elle n'a ni service juridique ni expert en informatique en interne. Pour franchir un cap, elle a besoin d'un soutien extérieur. Si l'argent public permet de créer de l'activité et de maintenir l'emploi en Wallonie, la démarche est légitime.

Nous saluons d'ailleurs des avancées évidentes dans ce texte : le dispositif devient plus clair, les règles du jeu sont mieux définies et la création d'une plateforme numérique devrait réduire la paperasse administrative. Enfin, le contrôle des prestataires est renforcé. C'est indispensable pour éviter que l'argent public ne serve à alimenter un marché de consultance privé plutôt qu'à aider concrètement le tissu économique.

Cependant, notre soutien s'accompagne de cinq réserves majeures.

Premièrement, l'exigence des retombées : l'argent public n'est pas un cadeau – vous le répétez assez souvent – sans condition. Chaque euro investi doit être utile à la collectivité, créer de l'emploi et soutenir l'économie locale. Nous demandons une évaluation stricte de ces résultats, tant qualitatifs que quantitatifs.

Deuxièmement, en ce qui concerne le contrôle des tarifs, nous devons intégrer des garde-fous pour éviter que les prestataires n'augmentent artificiellement leurs prix sous prétexte que la Région subsidie la facture.

Troisièmement, en matière d'accessibilité, la future plateforme internet doit rester simple. Si elle devient un labyrinthe administratif, elle va décourager les plus petites structures qui sont pourtant celles qui en ont le plus besoin.

Quatrièmement, concernant la protection des données, la simplification et la lutte contre la fraude ne peuvent pas se faire au détriment du respect de la vie privée et de la confidentialité des données des entreprises.

Cinquièmement, sur l'exclusion des ASBL, certaines d'entre elles gèrent une activité économique réelle et emploient du personnel. Leur exclusion totale du dispositif mérite un véritable débat et nous laisse sur notre faim.

En conclusion, notre position est nuancée, mais constructive. Étant donné que ce texte améliore le cadre existant et soutient les PME wallonnes, nous voterons en sa faveur. Cependant, notre vote n'est pas un chèque en blanc, car nous serons extrêmement vigilants quant à sa mise en œuvre, au contrôle des prix et à l'impact réel des aides sur l'emploi.

M. le Président. – La parole est à M. de Wasseige.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, près de 10 ans, c'est le temps qui s'est écoulé depuis le décret de 2016 et la mise en place du portefeuille intégré d'aides. Dix années qui ont vu nos entreprises évoluer, leurs besoins se transformer et notre administration se numériser. Dix années qui ont permis de tirer les enseignements d'un dispositif utile, mais devenu trop complexe, parfois insuffisamment ciblé, et dont la gouvernance méritait d'être renforcée.

Il était donc nécessaire de passer d'un portefeuille intégré à un cadre modernisé, plus lisible, mieux ciblé et mieux gouverné. C'est précisément ce que propose ce texte, et notre groupe le soutient avec conviction. Nous le soutenons d'autant plus qu'il met en œuvre un engagement de notre Déclaration de politique régionale : évaluer et revoir le dispositif des chèques-entreprises pour en accroître la pertinence et l'impact sur sa cible, à savoir nos très petites entreprises et nos PME, qui sont le cœur battant de l'économie wallonne.

Au nom de mon groupe, je voudrais saluer trois avancées en particulier.

La première, c'est la simplification concrète pour les entreprises. Avec la nouvelle plateforme web unique, l'entrepreneur disposera enfin d'un point d'entrée clair qui centralise les données des sources authentiques et qui permettra de ne plus devoir présenter encore et toujours les mêmes informations et les mêmes données qui sont déjà entre les mains de l'administration. Cette logique, que l'on résume par le principe du *only once*, n'est pas un slogan technique. C'est du temps et de l'énergie rendus à celles et ceux qui entreprennent. Un État qui simplifie, qui allège la charge administrative et qui se met au service de l'utilisateur est une exigence que les Engagés portent avec constance. Nous nous réjouissons de la voir se traduire ici en actes.

La deuxième avancée est l'exigence de qualité et de responsabilité. Soutenir l'entrepreneuriat n'est pas distribuer des aides sans regard sur leurs usages. C'est garantir que chaque euro public finance une expertise réelle et utile. La labellisation renouvée des prestataires, les centres d'avis métiers et l'encadrement clair des prestations non admissibles répondent à cette préoccupation de bonne utilisation des deniers publics à laquelle nous sommes profondément attachés.

La troisième avancée nous tient particulièrement à cœur : la culture de l'évaluation. Ce texte ne se contente pas d'agir, car il prévoit de mesurer ce qu'il produit. Le

rapport annuel transmis à ce Parlement, après l'avis du CESE et l'évaluation externe confiée à l'IWEPS, donne à notre assemblée un véritable droit de regard sur l'efficacité du dispositif. C'est en évaluant les politiques publiques que l'on peut garantir la réussite de notre Région.

Je veux souligner que ce texte ne sépare pas l'économie de la transition. Le dispositif intègre pleinement les enjeux de durabilité, qu'il s'agisse de l'économie circulaire, de la transition énergétique ou de la passerelle prévue vers les conventions bas-carbone. C'est la conviction que nous défendons : la compétitivité de demain se construit avec la transition et non contre elle.

En consacrant la notion de candidat entrepreneur, le texte tend la main à celles et ceux qui n'ont encore qu'un projet pour les accompagner vers la création. Ouvrir l'accès à l'entrepreneuriat au plus grand nombre, c'est important.

Chers collègues, les débats en commission ont été constructifs. Je note d'ailleurs le large soutien dont a bénéficié le texte et je regrette d'autant plus l'abstention du Parti socialiste en commission. C'est une abstention qui interroge, alors que ce décret simplifie grandement, cible mieux et évalue objectivement.

Quant aux ASBL, le but de ce décret est de mettre un focus sur nos entreprises, nos TPE et nos PME. Il peut y avoir d'autres formes d'aides pour les ASBL, mais on est ici dans un cadre de développement économique.

Surtout, avec cette réforme, le dispositif sera encore plus qu'avant un outil précieux de soutien à la création et au développement économique et, par conséquent, à la création d'emplois. Soutenir un texte ne dispense pas d'en accompagner la mise en œuvre avec exigence. C'est précisément parce que nous croyons en cette réforme que nous y veillerons.

La réussite reposera sur le déploiement effectif de la plateforme, sur un calendrier clair qui évite toute rupture d'accès aux aides dans la période transitoire, sur la rapidité avec laquelle le nouveau régime de labellisation redonnera de la visibilité aux prestataires ainsi que sur les arrêtés d'exécution qui détermineront la portée concrète du dispositif. C'est parce que nous voulons que cette réforme réussisse que nous accompagnerons ces différents jalons et que nous soutenons ce décret avec conviction.

M. le Président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Chers collègues, comme je l'ai dit en commission, Ecolo partage les objectifs de ce décret qui, par un soutien à nos PME wallonnes, s'inscrit dans une perspective de développement de notre tissu économique local. Ecolo salue aussi la lisibilité plus grande du dispositif ainsi

que le fait de s'attaquer à certains abus et dysfonctionnements.

A contrario, nous restons déçus de la non-intégration des ASBL comme bénéficiaires du chèque-entreprise puisque certaines d'entre elles jouent un rôle économique. Nous avons entendu la réponse du ministre à cet égard, notamment le fait que le Conseil d'État n'ait pas fait de remarque à ce sujet. Néanmoins, nous restons persuadés que les ASBL à vocation économique et marchande qui contribuent au développement économique de notre Région devraient pouvoir être soutenues au même titre que nos PME.

Un autre aspect qui nous freine dans notre adhésion à ce texte est que le décret est très peu précis sur certains aspects et que la réforme prendra réellement forme via des arrêtés, laissant l'habilitation au Gouvernement, mais de manière assez « secrète » puisque tout se jouera dans des arrêtés. Nous aurions aimé y voir plus clair sur le caractère opérationnel de cette réforme.

C'est d'ailleurs un étonnement que le CESE partage. En effet, il indique que procéder de la sorte donne peu de prise au législateur pour pouvoir contrôler si les objectifs du décret sont bien rencontrés par sa mise en œuvre via les arrêtés.

Nous avons aussi relayé des points d'attention de l'UCM qui nous semblaient fort pertinents, comme le fait que la plateforme numérique soit déployée très rapidement, que cet outil et le calendrier soient clairs, que les ressources humaines et financières soient suffisantes – c'est un point d'attention important pour l'UCM – ou encore que des sanctions effectives, proportionnées, rapides et dissuasives soient mises en place pour garantir la crédibilité du système.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Mesdames et Messieurs les Députés, le projet de décret qui vous est soumis vise à modifier en profondeur le dispositif des chèques-entreprises afin d'en renforcer l'efficacité, la lisibilité et l'impact au bénéfice des PME wallonnes. Il s'agit d'une réforme structurelle du mécanisme de soutien aux entreprises et non d'un simple ajustement technique, comme cela a été souligné précédemment.

Le Gouvernement a fait le choix de maintenir ce dispositif parce qu'il constitue un outil essentiel d'accès à l'expertise pour les PME, notamment lorsqu'elles doivent structurer un projet, développer une activité, se transformer ou préparer une étape de croissance. Les retours de terrain démontrent d'ailleurs que de nombreuses entreprises wallonnes à fort potentiel ont eu recours à ce dispositif à un moment déterminant de leur développement.

Cependant, maintenir ne signifie pas conserver à l'identique. Les évaluations réalisées, les audits menés ainsi que l'expérience acquise au cours des 10 dernières années ont mis en évidence plusieurs limites : une gouvernance fragmentée, des mécanismes de contrôle perfectibles, des difficultés à mesurer précisément l'impact du dispositif ainsi que certains effets d'aubaine qui détournent parfois l'aide publique de son objectif premier.

La réforme qui vous est proposée répond précisément à ces constats. Son objectif est simple : remettre les besoins des entreprises au centre du dispositif, renforcer l'efficacité de la dépense publique et faire du chèque-entreprise un véritable levier de développement économique.

Une première évolution majeure consiste à passer d'une logique d'aides ponctuelles à une véritable logique de parcours d'accompagnement. L'ambition n'est plus de financer une prestation isolée, mais d'accompagner les entreprises dans une trajectoire cohérente depuis l'identification de leurs besoins jusqu'à la mobilisation des outils les plus pertinents pour soutenir leur développement. Le chèque-entreprise devient ainsi une porte d'entrée vers un accompagnement plus structuré, mieux articulé avec les autres outils publics et davantage orienté vers les résultats.

La réforme renforce la gouvernance du dispositif. La création d'un comité de gouvernance permettra une meilleure coordination entre les administrations et opérateurs concernés, une harmonisation des pratiques et un pilotage plus cohérent des interventions publiques. L'objectif est clair : décloisonner les approches et poursuivre un seul intérêt, celui des PME wallonnes.

Le projet entend répondre aux préoccupations légitimement exprimées au sujet des effets d'aubaine. Nous avons constaté que certaines pratiques pouvaient conduire à un décalage entre les prestations financées et les besoins réels des entreprises, voire à une dépense excessive de certains prestataires vis-à-vis du dispositif public. La réforme entend corriger ces dérives en renforçant le ciblage des aides, en améliorant l'objectivation des besoins, en encadrant davantage les prestataires et en renforçant les mécanismes de contrôle.

Dans cette même logique, la réforme prévoit des conditions de labellisation plus exigeantes afin de garantir aux entreprises des prestations de qualité réalisées par des professionnels disposant de l'expertise nécessaire et respectant les exigences de neutralité et d'indépendance.

Certaines questions ont été soulevées concernant les habilitations confiées au Gouvernement. Le choix posé est un choix d'efficacité. Le décret fixe les principes, les objectifs et les garanties du dispositif. Les modalités plus techniques doivent pouvoir évoluer rapidement afin

de tenir compte des réalités du terrain et des besoins des entreprises. Cette souplesse constitue une condition essentielle au bon fonctionnement du système.

Concernant le périmètre des bénéficiaires, notamment le fait que les ASBL ne sont pas prises en compte, comme déjà indiqué à la tribune, le Gouvernement assume pleinement le recentrage du dispositif sur les acteurs économiques marchands en croissance. Le dispositif des chèques-entreprises a vocation à soutenir directement le développement économique des PME. Comme cela a également été dit à la tribune, le soutien aux ASBL existe par d'autres mécanismes.

Par ailleurs, la réforme poursuit un objectif de simplification. La centralisation progressive des démarches au sein d'une plateforme unique, la meilleure articulation des outils existants ainsi que la réutilisation des données déjà disponibles permettront de réduire la charge administrative et d'améliorer la lisibilité du dispositif, tant pour les PME que pour les prestataires. Une attention particulière continuera à être portée aux indépendants, aux très petites entreprises et aux candidats entrepreneurs afin qu'ils puissent bénéficier d'un accompagnement adapté à leurs besoins.

Enfin, le dispositif sera désormais davantage piloté par les résultats des indicateurs communs. Un suivi renforcé via la plateforme ainsi qu'une évaluation régulière permettront de mesurer de manière objective l'impact des aides accordées, d'identifier les améliorations nécessaires et de garantir une utilisation optimale des deniers publics. Une évaluation externe périodique viendra compléter ce dispositif.

Ce projet de décret n'a pas pour objet de réduire l'ambition du dispositif des chèques-entreprises. Au contraire, il vise à lui redonner toute sa pertinence en le rendant plus simple, plus cohérent, plus transparent et plus efficace. Il permet de mieux accompagner les entreprises, de mieux sécuriser l'utilisation des fonds publics et de mieux mesurer les résultats obtenus. C'est une réforme pragmatique, attendue et utile, au service du développement économique de la Wallonie et de la croissance de ses PME.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Au vu de ce que nous avons pu entendre, nous confirmons que nous nous abstenons sur ce texte. Nous sommes favorables au dispositif des chèques-entreprises, mais nous avons mis un certain nombre de balises et celles-ci ne seront pas rencontrées.

Quant à l'exclusion des ASBL, certes, des aides sont destinées aux ASBL, mais je pense qu'il y a une raison qui n'est pas avouée : le budget n'est pas suffisant pour soutenir l'ensemble des entreprises.

M. le Président. – Mmes Bluge et Van Walle ne souhaitent pas répliquer.

La parole est à M. de Wasseige.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – De fait, on doit faire en sorte que cette plateforme permette d'éviter les effets d'aubaine. Le monde parfait n'existe pas, et l'on a vu un certain nombre de dérives dans le passé. Cette idée de caractère dynamique et agile est importante dans l'évolution de la plateforme. L'évaluation ne doit pas être une fin en soi. Son but, c'est de comprendre, de savoir et d'évoluer en fonction de ce qui se dit, ce que nos amis néerlandophones traduisent par *meten is weten*. Cela nous paraît important.

Je terminerai par l'aspect relatif à la lourdeur administrative en rappelant que, dans le dernier point conjoncturel d'AKT, qui est sorti il y a quelques jours, le point qui a été mis en évidence par les entreprises sondées et qui freine le plus le développement économique en Wallonie, c'est la lourdeur administrative. Avec ce projet de décret, on apporte une simplification via le dispositif des chèques-entreprises.

M. le Président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Pour les écologistes, nos PME et nos indépendants jouent un rôle extrêmement important dans notre développement économique local. Il est important de soutenir nos PME qui fournissent aussi des emplois locaux. Souvent, ils travaillent dans des entreprises à taille humaine. Il est donc important de rendre tout ce secteur le plus robuste possible, et les chèques-entreprises participent à cette robustesse.

Au vu des quelques remarques que j'ai énoncées lors de ma prise de parole – entre autres, celles émanant de l'UCM –, Ecolo, même s'il soutient le principe des chèques-entreprises, s'abstiendra sur le texte.

Nous reviendrons néanmoins pour voir la mise en œuvre, puisque les arrêtés ne sont pas encore connus et que beaucoup de la mise en œuvre se trouvera dans les arrêtés.

M. le Président. – Un amendement a été proposé, après approbation du rapport, par M. Fontaine, Mmes De Rodder et Tillieux (Doc. 588 (2025-206) N° 4).

L'amendement a été déposé sur le portail des parlementaires.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen des articles du projet de décret relatif au dispositif des chèques-entreprises pour le soutien à l'entrepreneuriat et à la croissance des petites et moyennes entreprises (Doc. 588 (2025-2026) N° 1 à 3).

Nous commençons par l'examen de l'article 1^{er}.

Art. 1^{er}

Pas d'objection ?

L'article 1^{er} est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 2 et 3 ?

Art. 2 et 3

Pas d'objection ?

Les articles 2 et 3 sont adoptés.

Art. 4

À l'article 4, un amendement a été proposé, après approbation du rapport, par M. Fontaine, Mmes De Rodder et Tillieux (Doc. 588 (2025-2026) N° 4).

Les votes sur l'amendement et l'article sont réservés.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 5.

Art. 5

Pas d'objection ?

L'article 5 est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 6 à 37 ?

Art. 6 à 37

Pas d'objection ?

Les articles 6 à 37 sont adoptés.

Nous voterons ultérieurement sur l'amendement, l'article réservé et l'ensemble du projet de décret.

Projet de décret contenant le premier ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 (Doc. 590 (2025-2026) N° 1 à 3bis)

Projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 (Doc. 591 (2025-2026) N° 1 à 4bis)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen :

- du projet de décret contenant le premier ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 (Doc. 590 (2025-2026) N° 1 à 3bis) ;
- du projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 (Doc. 591 (2025-2026) N° 1 à 4bis).

Ces projets de décret ayant fait l'objet d'un examen commun en commission, je vous propose d'en débattre conjointement.

Discussion générale

M. le Président. – Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale les textes adoptés par la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par Mme Mauel et M. Blondel sous le n° 590 (2025-2026) N° 3 et 3bis et sous le n° 591 (2025-2026) N° 4 et 4bis qui, sauf expression contraire, se réfèrent à leur rapport écrit.

La Conférence des présidents a prévu l'organisation des travaux de la façon suivante :

- Mme Morreale, 30 minutes ;
- Mme De Bue, 15 minutes ;
- M. Liradelfo, Mmes Ammi, Bernard, Van Walle et M. Mugemangango, 30 minutes ;
- M. Jean-Paul Bastin, 15 minutes ;
- M. Hazée, 30 minutes ;
- Mme Aït Alouha, 5 minutes ;
- M. Dupont, 5 minutes.

Ceci est-il exact ?

La parole est à M. Bastin.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Sauf information qui ne me serait pas encore parvenue, je

pense que Mme Vanderpe ne parlera pas pour le PTB, mais que l'on parle bien de Mme Van Walle.

(Rires et réactions dans l'assemblée)

Je pense avoir été très clair dans mon intervention. Malgré votre patronyme, vous ne lisez pas encore dans l'avenir.

(Rires)

Je ne m'avance en rien.

M. le Président. – D'après mes documents, c'est bien Mme Van Walle qui intervient pour le PTB.

(Réactions dans l'assemblée)

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Il y a un décalage entre le son et l'image.

M. le Président. – Nous allons demander à ce que la technique suive minutieusement ce qui est inscrit sur mes documents, si vous le voulez bien.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. le Président. – La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – Chers collègues, Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement, il y a deux ans, le Gouvernement, composé du MR et des Engagés, prenait ses fonctions avec une promesse centrale qui a été répétée à l'envi : « On va mieux gérer que nos prédécesseurs, on va avoir une meilleure gouvernance, une meilleure transparence, une meilleure gestion budgétaire et économique. On va faire en sorte qu'il y ait moins de taxes, on va faire en sorte qu'il y ait beaucoup plus d'emplois, et l'on va faire en sorte que vous ayez beaucoup plus de pouvoir d'achat ».

L'engagement, c'est vrai, était clair, ambitieux, prometteur et même enchanteur. Ramener l'équilibre budgétaire d'ici 2029, effacer le déficit de 2,2 milliards d'euros en cinq ans, le tout sans augmenter les impôts, et même avec des réformes fiscales pour soutenir les citoyens et l'économie. En plus, les gens n'allaient pas le ressentir douloureusement dans leur quotidien, bien au contraire ; j'étais vraiment un oiseau de mauvais augure.

Ici, à l'occasion du budget de l'ajustement de 2026, on va regarder les choix budgétaires posés et leurs conséquences sur les citoyens. La conclusion est sans appel. Ce n'est pas que nous qui le disons, c'est trois quarts des Wallons. Ce monde idéal promis s'est effondré comme un château de cartes, parce qu'il reposait finalement sur du sable et sur une équation impossible. Il n'y avait ni feuille de route ni réel projet politique. Les alertes se sont pourtant accumulées depuis le premier jour ; les alertes des acteurs de terrain,

des académiques ou des institutions de référence. Nous vous avons aussi alerté. Or, ce Gouvernement a continué à naviguer à vue, en espérant que cela passe.

Vous avez commis un certain nombre d'erreurs. La première erreur a été de se priver de recettes, soit de rentrées, avant même de commencer quoi que ce soit. Quelques semaines après la formation du Gouvernement, sans la moindre évaluation d'impact, deux réformes fiscales ont été votées à la hussarde dans des conditions qui étaient sérieusement compromises pour faire en sorte que les élus que nous sommes puissent faire un travail correct au Parlement. Pendant le budget, on a vu les deux plus grosses réformes de l'État de ce Gouvernement pendant cinq ans passer en plein milieu de la nuit.

D'abord, il y a eu la réforme des droits d'enregistrement. Résultat – on l'avait dit : les prix de l'immobilier ont flambé en un an, une perte sèche pour l'acheteur, l'âge des acheteurs n'a pas baissé et la part des biens accessibles aux revenus modestes a diminué. Pendant ce temps, on n'a jamais vendu autant de villas à 1 million d'euros. Ce n'est pas faute de vous avoir alerté pourtant sur les effets d'aubaine. Tout cela coûte un bras à la Région et, tout cela, ce sont les Wallons qui les paient.

Ensuite, il y a eu la réforme des droits de succession, votée dans la précipitation alors qu'elle ne sera applicable qu'en 2028. Il n'y avait pas besoin de la voter à la hussarde comme cela. Il n'y avait pas besoin de nous presser à faire un travail parlementaire qui était impossible dans des conditions impossibles pour une loi qui devait rentrer en application en 2028. À qui va-t-elle bénéficier ? Les gens ont cru que cela allait les concerner pour leur papa, leur maman, ou encore lorsqu'ils perdront éventuellement leur conjoint. Non, car, en réalité, cela ne concerne que 20 % des successions. C'est l'entre-tiers, celles sur les patrimoines les plus élevés, et ne concerne pas l'immense majorité des Wallons.

Comment prétendre relancer l'économie avec des réformes qui sont aussi mal ciblées et qui ne créent pas un seul emploi, qui ne crée pas une seule entreprise ? Rien que les résultats de ces deux réformes, c'est plus de 650 millions de recettes que nous perdons chaque année à l'horizon 2028. Définitivement.

Le premier conclave budgétaire est alors arrivé. Forcément, il va falloir payer tout cela. Dès lors, on a regardé comment opérer les premiers choix qu'il fallait faire. On n'allait donc pas s'attaquer aux déficits, forcément, puisque l'on venait de créer un trou. Là, le masque a commencé à se craqueler, car oui, c'est aux citoyens que le Gouvernement a envoyé la facture, que ce soit directement ou indirectement. En effet, la deuxième erreur a été dès le départ de faire des économies tous azimuts, sans penser aussi aux conséquences des économies que l'on fait. Quel est le

coût d'après ? Dès le budget 2025, vous avez demandé aux services publics et aux associations de payer la note – ce sont vos choix –, avec une mention spéciale pour les villes et les communes. Partout, c'est le même constat : le citoyen finit par payer des taxes, des services sont supprimés, on perd des emplois.

Vous avez coupé dans le logement public, dans l'insertion socioprofessionnelle, dans l'emploi régional, dans les APE, dans les CPAS, dans les subventions aux associations de terrain. Vous avez abandonné au passage votre objectif de taux d'emploi à 80 % à l'horizon 2030. Cela dit, tous les secteurs n'ont pas été mis à la diète. C'est en cela que l'équité n'est pas du tout atteinte. C'est l'injustice de vos choix qui est criante. Pourquoi ? Les hauts managers de l'administration wallonne, eux, on va les revaloriser de 20 %. Il faut que les Wallons se serrent la ceinture, mais les *top managers*, eux, on sait leur donner 20 % plus. On donne des millions aux entreprises pour les aides à la formation, alors qu'il y a des effets d'aubaine qui sont largement documentés. Pour le moment, c'est toujours intouchable. On peut demander à Mmes Tillieux et De Rodder, on ne voit rien venir.

On voit aussi que 300 millions d'euros ont été développés pour des voies navigables. Quelle est l'évaluation coût-bénéfice pour l'économie régionale ? On n'en sait rien. Pas besoin d'évaluer, pas besoin de savoir. C'est de l'argent public mal orienté d'un côté et des économies faciles ignorées de l'autre.

On aurait pu penser que c'était suffisant pour l'année, que les citoyens allaient être épargnés pour le reste, mais les mauvaises nouvelles sont tombées en cascade pendant toute l'année 2025.

C'est la troisième erreur qui a coûté cher aux Wallons parce que, d'abord, vous avez coupé brusquement dans le soutien à la rénovation, à nouveau, sans en mesurer les dégâts. C'était pourtant un levier central pour la transition énergétique, pour les factures d'énergie qui flambent, pour le secteur de la construction, grand pourvoyeur d'emplois privés. Si vous voulez soutenir l'emploi privé, pourquoi le casser ? Vous venez de vous priver de plus de 650 millions d'euros de recettes, puis, soudainement, le système des primes ne serait plus soutenable. C'est étonnant. Quand on fait un trou comme vous l'avez fait, après où allez-vous chercher ? Dans le secteur de la construction, dans le secteur pour permettre aux gens de mieux se préparer à l'avenir par rapport au réchauffement climatique, de les rendre moins dépendants aussi des charges énergétiques dans un contexte géopolitique compliqué. Ce sont vos choix, mais, à un moment, il faut les assumer.

Quel est le résultat ? Il y a 40 000 dossiers en attente. On a des citoyens aujourd'hui qui ne sont pas capables de se protéger des factures énergétiques qui flambent, qui explosent. Il y aura d'autres crises. On est

face à un secteur de la construction qui est clairement mis à mal. En plus, il n'arrête pas de demander : « Finalement, pouvez-vous au moins nous dire comment on va vivre dans les six mois, dans un an, dans deux ans, dans trois ans ? J'ai besoin de savoir si je dois licencier mon personnel ou si je dois encore tenir bon six mois. » Là aussi, vous ne voulez rien dire. Aujourd'hui, qu'a-t-on vu ? Concernant vos mesures, ce que vous avez décidé et que l'on avait dénoncé largement par rapport aux primes à la rénovation, on voit que l'auditeur du Conseil d'État met en cause la légalité du régime transitoire. Voilà ce que donne gouverner sans évaluation.

Vous avez fait des promesses de début de législature. Elles ont continué à tomber les unes après les autres, en comprimant plus les dépenses et en espérant que cela passerait inaperçu. Vous avez rendu le coût de la vie des Wallons et des Wallonnes plus cher en décidant d'augmenter le tarif de l'eau, le tarif de l'électricité, le prix des bus, le prix des titres-services, en tout cas pour les frais complémentaires. Vous avez décidé de rogner dans l'indexation des allocations familiales et des aides aux personnes âgées dépendantes. Sur la mobilité, on a stoppé des projets, comme l'extension du tram de Liège, comme les bus à haut niveau de service, que ce soit sur Mons ou sur Charleroi ; ils sont abandonnés. Ce sont des investissements qui auraient stimulé l'activité, qui auraient amélioré le quotidien des gens et des navetteurs. Cela leur aurait permis de circuler en ayant de la climatisation et en ayant un réseau qui soit structurant, mais cela fait aussi nourrir l'économie, l'emploi et le secteur privé. Mais non, vous avez voulu les casser. C'est la même chose pour le réchauffement climatique qui est le cadet de vos soucis. Pendant que vous sabrez dans les dépenses ici, vos partis et partenaires de coalition s'activaient au Fédéral pour nous envoyer des factures en cascade.

La quatrième erreur a été d'accepter passivement ce transfert de charges fédérales sans protéger les Wallons. Pourquoi ? Parce que d'abord, il y a une réforme fiscale. Une réforme fiscale de 300 millions d'euros de recettes en moins pour la Wallonie en rythme de croisière. Si l'on y ajoute les 650 millions d'euros de vos réformes, cela veut dire, Mesdames et Messieurs, que ce sont près de 5 % des recettes wallonnes annuelles qui partent en fumée. Cela veut dire aussi que c'est la moitié du déficit actuel. La moitié.

On a la réforme du chômage, 86 000 personnes demandeuses d'emploi exclues des allocations, des dizaines de milliers qui sont redirigées vers des CPAS qui sont déjà à bout de souffle. Le coût minimum pour les CPAS, c'est 150 millions d'euros par an qui ne sont pas compensés par le Fédéral.

Vous avez dit que ces gens allaient retrouver du travail, mais vous aviez dit aussi que vous alliez leur promettre un boulot. Là aussi, encore une promesse

partie en fumée. Résultat, après six mois, à peine 10 % à l'emploi.

Quel résultat a-t-on ? On a une bombe à retardement pour la Région, que vous avez acceptée sans broncher à travers cette facture de non-compensation. Parfois, on peut se demander si effectivement il y a des francophones autour de la table fédérale ou si vous vous couchez à plat ventre par rapport à un nationaliste qui est le ministre-président. Vous n'avez rien anticipé, vous n'avez rien prévu dans des mesures d'accompagnement. Il n'y a pas que cela. Il y a aussi la taxe sur les billets d'avion qui menace directement l'aéroport de Charleroi. Vous avez aussi supprimé du jour au lendemain des programmes divers de soutien aux plus précaires, en laissant les acteurs se débrouiller. Je me dis parfois que quand vous tapez sur les plus désœuvrés de la société, c'est quelque part la dignité de notre Région qui est mise en cause.

Franchement, le courage... Quand vous parlez du courage de changer : c'est tellement facile de taper, même sur les plus faibles de cette société. Franchement, vous n'y mettez pas la même énergie sur les plus grands, pour lesquels vous fermez les yeux, pour lesquels vous savez qu'il y a des effets d'aubaine, pour lesquels vous savez qu'il y a de l'argent qui continue de couler. Là-dessus, on n'entend rien et l'on ne voit rien venir.

Ce n'est pas fini : il y a aussi la future contribution au budget européen de 500 millions d'euros par an à partir de 2028 sur l'ensemble des entités fédérées. Il y a aussi le report de charges budgétaires déguisé. On a des règles européennes qui autorisent une croissance des dépenses de 2,5 % pour la Belgique, mais, dans la répartition entre les entités, qu'aura la Belgique ? La Wallonie, elle, n'aura droit qu'à 1,5 %. Ce sont 230 millions d'euros de dépenses en moins que ce que les règles européennes auraient permis. Encore, sur les 7 milliards d'euros d'économies supplémentaires annoncés par le Fédéral, combien vont retomber sur la Wallonie ? En fait, on nous a dit : « On a une coalition miroir. Vous allez voir, cela va faciliter les choses ». Pensez-vous que cela nous protège ? Non ! En quoi cela nous protège que le Fédéral nous envoie l'addition et que la Région dise merci sans broncher ? On est toujours les dindons de la farce et, en plus, on dit que l'on est content.

(Applaudissements)

Si je devais faire une forme d'allégorie, je dirais ceci : les francophones au Gouvernement fédéral, savez-vous ce que c'est ? C'est un peu comme dans l'album de Tintin, « Le Manitoba ne répond plus ». C'est cela, en fait, vous n'êtes pas présent. Personne ne défend les francophones, personne ne défend les Wallons.

(Applaudissements)

Alors oui, vous savez dire qu'il faut continuer à comprimer les dépenses. C'est important. Surtout, toujours plus. On oublie la promesse faite de ne pas faire mal aux gens. Tout cela, c'est oublié. Toutefois, je signale que tous ces efforts ne servent toujours pas à réduire le déficit. C'est seulement pour payer vos choix budgétaires qui ne bénéficient qu'à quelques-uns et qui passent complètement à côté de leur cible.

Votre cinquième erreur, c'est de nouvelles économies annoncées, toujours sans concertation et sans vision d'ensemble. Dans le budget 2026, vous avez remis une couche sur les communes. Parce que, oui, vous avez augmenté le coût de la vie, vous avez augmenté l'eau, l'électricité, le prix des bus, et cetera. En fait, vis-à-vis du gros de la facture, que faites-vous pour ne pas montrer que vous voulez taxer plus ? Courageusement, vous envoyez la facture aux communes et aux Régions et ainsi, ce sont elles qui taxent. Vous vous dites que cela se verra moins, on va dire que c'est de la faute des bourgmestres, et l'on ne va pas dire que c'est nous. Si, les gars ! Je suis désolée, mais cela se voit. Tout le monde voit que vous renvoyez la patate chaude aux communes et aux villes. Ce ne sont pas les socialistes qui le disent.

Je vais donner quelques exemples, parce que je suis allée voir les sources. Comme la parole des socialistes compte très peu pour vous, on va regarder ce que dit Belfius. Belfius dit que, par exemple, cela a des implications sur la population, sur les taxes communales de plus ou moins 11 % en 2026. Cela a aussi un impact sur les investissements, et forcément sur l'emploi privé, parce que les grandes commandes publiques passent à travers les investissements de nos communes. On a aussi la Fédération wallonne des entrepreneurs de travaux de voirie, qui nous dit que les investissements communaux en voirie ont chuté de 45 %. Quarante-cinq pour cent d'investissements communaux de voiries en moins, en 2026, par rapport à 2020. Que dit la Fédération wallonne des entrepreneurs de travaux de voirie ? Si la situation dure d'ici 2030, un quart des emplois du secteur privé pourrait disparaître. Belfius dit-elle autre chose ? Non, que ce soit Belfius, ING ou BNP, tout le monde le dit et dénonce le risque sur l'économie locale et la vétusté des infrastructures.

Vos choix sont mauvais pour les villes, mauvais pour les communes, mauvais pour les citoyens, mauvais pour l'économie, mauvais pour l'emploi.

Vous avez remis une couche sur l'emploi. Ce n'est pas fini, la destruction de l'emploi. Sur les aides à l'emploi APE, ce financement qui va financer des milliers de travailleurs dans le secteur non marchand, dans les services publics de proximité – visiblement, ce n'est qu'un début, puisque vous avez annoncé des économies de 200 millions d'euros –, on verra si cela ne représente pas 11 millions de travailleurs qui vont rester sur le carreau. Sincèrement, je demande d'attendre. Comment allez-vous faire, sur un dispositif d'aide à

l'emploi, 200 millions d'économies sans déstructurer, sans licencier, sans diminuer le nombre d'emplois en Wallonie ?

Vous avez imposé 30 millions d'économies dans le secteur de l'AViQ, dont 10 millions en prévention santé, et ce, malgré les promesses des Engagés.

Puis, un épisode un peu fâcheux, les taxes antiéconomiques, celles supprimées par le PS il y a plus de 20 ans ; vous avez voulu les rétablir. On vous a dit que c'était une mauvaise idée. Quand c'est nous qui vous le disons, vous n'entendez rien. Tout le monde a crié, et c'est une bonne nouvelle. Cela veut dire que, quand tout le monde se mobilise, vous êtes capables de faire marche arrière. Je le dis aux citoyens : il faut toujours lutter, parce que celui qui lutte ne sait pas s'il va gagner, mais celui qui ne lutte pas a déjà perdu. En l'occurrence, sur les taxes antiéconomiques, vous êtes revenue sur la mesure, mais uniquement pour 2026. Pour 2027, on ne sait absolument pas à quelle sauce ils vont être mangés. Là aussi, ce n'est pas faute de vous interroger, mais c'est le silence absolu en termes de prévisibilité. En termes de gouvernance, on repassera.

Ensuite, on a la crise énergétique. Elle existe pour les entreprises, pour les citoyens. Finalement, là-dessus, c'est un peu comme pour le climat : silence absolu. On se dit que, peut-être, si l'on fait le gros dos, si l'on est absents, si l'on ne dit rien, on nous oubliera. Eh bien non : vous êtes aussi le pilier de ceux qui gouvernent, de ceux qui doivent montrer la voie, de ceux qui disent : « On est là. On ne saura peut-être pas tout absorber ». Bien sûr que l'on ne saura pas tout absorber, mais quelle est notre vision à court, à moyen et à long terme ? Où emmenez-vous les Wallons ? Où emmenez-vous le climat, pour demain ? Comment protégez-vous les gens ?

Nous avons connu des crises bien plus importantes que celle que nous avons aujourd'hui. Nous avons toujours réussi à passer le cap. À un moment donné, les amis, vous êtes élus, vous êtes le Gouvernement, et vous avez une responsabilité à engager !

(Applaudissements)

Sur l'économie, cela ne va pas venir tout seul. On a la chance d'avoir un ministre qui s'occupe de l'économie, de l'emploi et de l'industrie. Quelle est la feuille de route de l'économie ? C'est juste de dire que Wallonie Entreprendre va diriger, et que l'on va faire comme cela ? On est en pleine crise géopolitique, on a besoin de réindustrialiser l'Union européenne. On a une valeur ajoutée, on a des cerveaux, on a créé des écosystèmes. Comment les reconvertir ? Comment se prépare-t-on ? Comment va-t-on frapper à la porte de l'Europe pour dire : « Nous avons des Wallons et des Wallonnes qui ont à faire valoir. Nous avons des entreprises qui peuvent se reconvertir. Voilà quelle est la

contribution de la Wallonie ». Cependant, là aussi, votre silence est assourdissant.

La sixième erreur consiste à croire que l'on pouvait gérer à la petite semaine. On l'a vu avec vos réformes précipitées qu'il a fallu détricoter et, qui sait, demain, avec vos réformes fiscales, qui sont de plus en plus critiquées de la part des Engagés. Chaque jour qui passe est un jour de trop. Il y a des effets d'aubaine sur les droits d'enregistrement ; on les connaît, il faut les stopper. On ne peut pas faire semblant de rien quand ce sont des réductions de recettes. Ce n'est pas responsable. En effet, vous faites payer la facture à tous les Wallons et Wallonnes, vous cassez l'économie et votre inaction a des conséquences. Quand vous faites des erreurs, il faut le reconnaître et il faut les corriger. Vous savez quoi ? Nous serons derrière vous si vous les corrigez parce que vous vous êtes planté. On vous l'avait dit depuis le départ. Nom de Dieu, changez les règles. Arrêtez de faire en sorte de faire mal aux gens par vos conséquences. On le voit dans votre gestion budgétaire, avec l'ajustement : vous ne tirez pas les leçons de vos erreurs. Il y a des dépenses dans le budget qui sont sous-estimées, exercice après exercice. On le voit aussi sur les aides à l'investissement, sur les primes à la rénovation, sur les crèches, sur la gestion immobilière et sur les frais de personnel. Vous gonflez les recettes comme des ballons de baudruche en vous disant : « on va avoir beaucoup de recettes sur les droits d'enregistrement », mais vous l'avez dit : vous vous êtes planté, cela n'a pas marché.

Vous parlez de la provision du Plan de relance. À quoi sert-elle ? À boucher les trous des dépenses que vous saviez que vous alliez faire, mais que vous avez cachées. En fait, vous annoncez toujours un budget en disant : « regardez, on est les bons élèves, voilà, on a -70 millions d'euros, c'est ce que l'on avait annoncé ». Ensuite, vous dérapez de plus de 500 millions d'euros et vous recommencez. Rebelote ! La Cour des comptes le dit. On voit la manière sévère avec laquelle la Cour des comptes est venue vous dire d'arrêter de fonctionner comme cela, mais que vous faites comme si vous ne l'aviez pas entendue, vous êtes polis avec elle – encore bien – et rebelote. Nous ne sommes pas rassurés avec cet ajustement budgétaire, parce que vous allez à nouveau avoir un dérapage entre ce que vous annoncez et la réalité de vos dépenses.

On le voit sur le résultat de cette dépense lors des comptes 2025 : 600 millions d'euros de dérapage, 830 millions d'euros d'endettement supplémentaire. Vous avez endetté les Wallons et les Wallonnes de plus de 800 millions d'euros. Savez-vous ce que cela représente ? L'équivalent de 11 000 enseignants. Vous avez endetté les Wallons à hauteur de 500 euros par ménage. C'est cela le résultat de vos choix budgétaires, et vous n'avez toujours rebouché aucun trou.

(Applaudissements)

Sommes-nous de bons élèves ? La Cour de justice de l'Union européenne vient pourtant de condamner la Wallonie pour les retards de paiement. Là aussi, vous allez recommencer, parce que vous n'avez pas prévu assez. Vous avez des économies dites structurelles, mais on ne les a pas vues. Vous avez parlé des taxes additionnelles sur les eaux usées industrielles, qui sont introuvables, les 10 millions d'euros de justice fiscale sont volatilisés, on ne voit pas les indus APE, et ce n'est pas faute d'avoir reçu des avertissements. Je l'ai dit : vous balayez chaque fois l'avis de la Cour des comptes d'un revers de la main. Pire, vous avez cette fois délibérément entravé la mission de contrôle de la Cour en lui refusant l'accès aux documents. C'est une atteinte aux principes de fonctionnement démocratique, et vous l'avez justifié par le refus de voir ces documents transmis aux députés pour empêcher le travail de contrôle du Gouvernement.

J'ai dit hier que je m'inquiétais de la dérive autocratique que prenait ce Gouvernement. Je le dis parce que ce qui s'est passé avec la Cour des comptes est quelque chose de sérieux. C'est quelque chose qui, indépendamment de qui se retrouve dans l'opposition, est problématique pour notre fonctionnement démocratique. Vous ne pouvez pas fonctionner avec une opacité comme celle-là, vous ne pouvez pas faire de l'obstruction au travail parlementaire.

Ce n'est pas la première fois. Je me suis déjà exprimée sur cette situation. Vous refusez de transmettre les ordres du jour provisoires du Gouvernement. Vous refusez de nous envoyer les notes d'orientation. Vous refusez maintenant de nous envoyer les textes approuvés en première lecture. Vous dissimulez des documents à la Cour des comptes.

Je suis désolée, mais quelle est la définition d'« autocratique » ? C'est cela. Vous avez dit que vous faisiez de la transparence et vous faites exactement le contraire. Je sais, et c'est vrai que nous sommes redoutables dans l'opposition, mais je suis payée pour cela. Je suis payée pour pouvoir lever les lièvres par rapport à ce que vous annoncez et qui n'est pas correct. Arrêtez de faire des entraves aux parlementaires ; dans une démocratie, ce n'est pas sain.

Vous emmenez les Wallons tout droit dans le mur. Le plus frustrant, c'est que cela aurait pu être évité si vous aviez entendu les avertissements, si vous n'aviez pas dilapidé les recettes avec des réformes fiscales mal ciblées, si vous aviez cherché les moyens là où ils existent, sans faire mal aux gens. C'était possible.

Il y a des effets d'aubaine dans les aides aux entreprises. Je le dis, nous le disons tous au niveau du groupe PS. Les voitures de leasing qui sont taxées en Flandre, c'est aussi une injustice que vous pourriez rétablir. Les recettes du *burden sharing*, ce sont des centaines de millions d'euros qui sont bloqués sur un compte au Fédéral, qui pourraient servir aux Wallonnes

et aux Wallons et que vous n'essayez pas de résoudre avec beaucoup d'énergie. C'est une équité fiscale qui pourrait être plus ambitieuse.

Il y a aussi la clause de flexibilité annoncée par la Commission européenne – 0,3 % du PIB par an – qui pourrait être activée pour déroger aux règles budgétaires, pour financer la transition et la décarbonation. C'est une opportunité concrète dont les Wallons auraient besoin, mais dont vous semblez ne pas vouloir vous préoccuper. On parle pourtant de 2 milliards d'euros à se répartir entre entités, chiffres que vous avez semblé découvrir en commission. Voilà où nous en sommes.

Mesdames et Messieurs, tout ce que je viens de dire n'est pas une fatalité. Ce n'est pas la conséquence inévitable d'une situation difficile, c'est le résultat de choix politiques qui sont délibérés à défaut d'être assumés. Des choix qui ont protégé les épaules les plus larges et qui fait payer à tous les étages, par la toute grande majorité des Wallons dont les factures s'accumulent et pour qui la vie coûte beaucoup plus cher. On a des familles qui ont beaucoup de mal à boucler leurs fins de mois et qui se retrouvent de plus en plus dans le rouge. L'emploi de qualité, clé de l'émancipation sociale, sincèrement, est difficile à trouver. En deux ans, il y a 47 000 Wallons de plus sans emploi. Je répète : en deux ans, il y a 47 000 Wallons de plus sans emploi, 42 % d'offres d'emploi en moins. Cela veut dire qu'il y a une offre d'emploi pour sept personnes et demie qui en cherchent. Les chances de trouver un emploi ont été divisées par deux en deux ans. C'est cela votre action. Derrière ces statistiques, ce sont des travailleurs wallons qui cherchent sans succès, des gens qui envoient des candidatures, des gens qui attendent, qui voient leurs droits s'épuiser, qui désespèrent, qui sont incapables de se projeter dans l'avenir.

Quel message adressez-vous à ces gens, à ces familles quand on coupe dans les dispositifs d'insertion ou les dispositifs pour les accompagner, quand on laisse les CPAS dans le désœuvrement, quand on orchestre la précarisation du travail, quand on flexibilise à tout va au Fédéral ? Vous gonflez le soutien à l'intérim de 340 millions d'euros, je vous le dis : dans votre réforme des aides à l'emploi, c'est uniquement l'intérim que vous allez aider. Ce ne sont même plus des contrats de travail, ce sont des contrats d'occupation ; êtes-vous fier de cela ? C'est de l'argent public, les amis, cela doit servir à l'emploi de qualité. Vous supprimez des milliers d'emplois dans le secteur non marchand, dans la construction, dans l'associatif, dans les services publics, dans les services de proximité.

Comme socialiste, on a envie de vous dire que ces gens ne sont pas des lignes dans un tableau budgétaire, ce sont des Wallons et des Wallonnes qui se lèvent le matin avec l'envie de travailler, d'offrir une vie digne à leurs enfants, avec un emploi stable et de qualité. C'est

cela qu'ils recherchent : un salaire qui permet de vivre décemment, des services publics qui fonctionnent. Ce sont des Wallons et des Wallonnes qui avaient le droit d'attendre mieux de leur Gouvernement. Il y a d'ailleurs une certaine ironie à vous entendre appeler les entreprises à investir et à créer de l'emploi quand vous-même, vous êtes incapable de l'appliquer à la Région.

Votre résultat est une économie qui s'affaiblit. Alors je me dis que si vous n'êtes pas sensible à l'argument humain, soyez au moins sensible à celui-là : les chiffres sont là, tous les spécialistes le disent. L'institut de statistique parle d'un repli de croissance, la Banque nationale le confirme : la consommation des ménages se replie à cause de vos réformes. L'étude récente d'ING le dit aussi. Cela va peser sur la croissance belge dans les années à venir. La croissance belge, selon ING, sera probablement inférieure à la moyenne de la zone euro par vos choix.

C'est le cercle vicieux des économies aveugles à tous les niveaux qui tuent la consommation, l'investissement, l'économie et l'emploi. Quelles solutions structurelles avez-vous pour redresser les finances publiques et la création d'emplois de qualité ? Voilà où vous en êtes, Monsieur le Ministre-Président : dos au mur, contraint d'annoncer des efforts supplémentaires significatifs. L'équation était impossible dès le début. Elle s'est effondrée sous son propre poids. Vous auriez pu faire un assainissement à un rythme soutenable, mais vous vous êtes enfermé. Vous vous êtes précipité dans des réformes fiscales impayables et inefficaces. Résultat : pour 2027, on a prévu un déficit de 2 milliards d'euros, un déficit nul en 2029. On doit arrêter de dépenser 2 milliards en trois ans. Ce sont vos mots.

Vous nous expliquez maintenant qu'une partie va se résorber naturellement et qu'il ne resterait même pas 1 milliard d'économies structurelles à trouver. Cependant, cette résorption, d'où sort-elle exactement ? D'une hypothèse de croissance optimiste ? D'une extinction programmée du Plan de relance wallon ? En fait, on n'en sait rien parce que vous ne le dites pas. Vous refusez toujours de nous fournir la feuille de route détaillée que l'on réclame depuis deux ans. Pourquoi ? Pourquoi cachez-vous tout cela aux gens ? Si c'est de nature à rassurer, pourquoi ne le dites-vous pas ? Qu'avez-vous à cacher ? Ce qui est certain, c'est que 2 ou même 1 milliard de dépenses publiques en moins en trois ans, cela se ressent dans les services aux citoyens et dans les publics. Quand vous dites que le citoyen ne sera pas touché, qu'entendez-vous exactement ? Silence radio.

Vous nous avez promis le meilleur gestionnaire que la Wallonie n'ait jamais connu. Deux ans plus tard, le bilan est là : des réformes précipitées sans évaluation ou analyse d'impact préalable qu'il faut corriger, des économies mal ciblées et imposées sans concertation, qui cassent la machine économique et la cohésion

sociale, des annonces politiques nouvelles dont on ne voit pas la couleur, des insuffisances de crédits délibérés, des charges fédérales acceptées sans résistance, une gestion à vue qui dégrade le déficit SEC de 820 millions d'euros en deux ans. Deux ans de navigation à vue, deux ans à promettre que les citoyens seraient épargnés pendant que leur facture augmente, que les emplois disparaissent et que les services se dégradent. Deux ans sans cap, sans projet positif crédible pour la Wallonie et ses habitants, et une confiance dans le Gouvernement à un niveau historiquement bas. En effet, trois Wallons sur quatre ne vous font pas confiance et ils étaient des milliers à vous le rappeler à Namur, il y a 15 jours. Ils étaient des milliers à demander du respect, à demander de respecter vos engagements, à demander de l'écoute et une politique qui leur offre de réelles perspectives d'avenir.

Alors, Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement, nous avons une question : les entendrez-vous enfin ?

(Applaudissements)

M. le Président. – La parole est à Mme De Bue.

Mme Valérie De Bue (MR). – Monsieur le Ministre-Président, Mesdames et Messieurs les Ministres, chers collègues, la Wallonie a tout pour réussir. Elle possède des femmes et des hommes talentueux, des entreprises qui innovent, des universités et des centres de recherche reconnus, un tissu industriel qui se réinvente, des PME qui entreprennent, des associations dynamiques et des travailleurs qui s'engagent chaque jour pour faire avancer notre Région. Ce qui lui manque depuis trop longtemps, c'est une véritable ambition de réforme pour transformer tous ces atouts en prospérité durable. C'est précisément le sens d'un débat budgétaire. Un budget n'est jamais un simple exercice comptable. Derrière les chiffres, les tableaux et les équilibres financiers, il y a toujours une vision politique. Il y a des choix, des priorités et une responsabilité : celle de décider aujourd'hui de la Wallonie que nous voulons transmettre demain.

Au lieu de systématiquement jouer avec les peurs et les émotions des Wallonnes et des Wallons, souvent à coup d'informations tronquées dont je viens encore d'entendre quelques-unes à l'instant, je vous invite, chers collègues de l'opposition, à prendre un peu de hauteur. Avons-nous la volonté de regarder la réalité en face et d'agir ou préférons-nous continuer à reporter les décisions difficiles sur les générations qui nous succéderont ? La majorité a fait son choix. Nous assumons une trajectoire exigeante parce qu'elle est indispensable. Assainir nos finances publiques, ce n'est pas une fin en soi ni un choix idéologique, mais la condition pour retrouver des marges de manœuvre, investir et préparer l'avenir, notamment dans la transition énergétique, dans l'emploi, dans les infrastructures et dans les politiques sociales. Chaque

euro consacré au remboursement des intérêts de la dette est 1 euro qui ne finance ni une infrastructure structurante, ni la transition énergétique, ni des acteurs comme les entreprises, les communes, les associations et les citoyens. À l'inverse, chaque effort structurel que nous réalisons aujourd'hui est un investissement dans notre liberté d'agir aujourd'hui et demain. C'est cela, au fond, la philosophie de cet ajustement budgétaire. Cette ambition demande de la constance et du courage. C'est faire les choix qui permettront à la Wallonie de retrouver la place à laquelle elle peut légitimement aspirer.

Parlons un instant de la question de la transparence, parce qu'elle mérite des faits plutôt que des procès d'intention. Comme à son habitude, la Cour des comptes a remis un accord circonstancié sur cet ajustement budgétaire. Je voudrais un instant revenir sur le débat que nous avons eu au sujet des fiches budgétaires, avec une lecture factuelle. Il n'y a pas à polémiquer. La Cour des comptes a souligné l'excellente collaboration entre la Cour, le cabinet du ministre-président et l'ensemble du Gouvernement. Elle a également indiqué que l'absence d'accès à ces fiches n'a pas mis en péril l'analyse pour l'ajusté 2026, et que toutes les questions adressées aux différents cabinets ont trouvé réponse. Nous sommes ici dans un débat sur les documents qui devront être transmis à la Cour pour le budget initial 2027. Cette dernière a effectivement exprimé une crainte, non pas envers la Wallonie, mais en regard de ce qui est parfois développé comme pratique à d'autres niveaux de pouvoir. Le débat qui aura lieu entre le Gouvernement et la Cour porte sur un point précis : quel type de document et quels standards devront être échangés ? Le plus important est qu'au Parlement de Wallonie, nous puissions débattre sur des documents définitifs. Le ministre-président a montré son ouverture pour discuter avec la Cour. La polémique qui est entretenue et qui vient encore d'être rappelée ne repose sur aucun constat concret : nous disposons du même niveau d'information pour cet ajustement budgétaire que pour les précédents. Ces travaux ont été menés en toute transparence.

Cet ajustement budgétaire traduit cette ambition dans les politiques concrètes qui touchent directement la vie quotidienne des Wallonnes et des Wallons. Notre cap est le même : remettre de la cohérence dans les dépenses pour dégager des marges et investir là où cela produit de vrais résultats.

En matière d'économie et d'emplois, notre priorité est claire : créer durablement plus d'emplois privés en Wallonie. Nous comptons, d'après les données d'Eurostat, moins de 25 emplois privés pour 100 habitants quand la moyenne européenne se situe à 34,3. Ce retard, nous ne pouvons plus l'accepter comme une fatalité. Quand AKT for Wallonia nous rappelle qu'il faudrait près de 300 000 emplois privés supplémentaires pour rejoindre cette moyenne, cela montre l'ampleur du défi. Cela montre aussi tout le

potentiel de la Wallonie : plus d'emplois privés, c'est plus d'activité, plus d'autonomie, plus de recettes pour financer durablement nos politiques publiques.

Quand des entreprises comme Odoo ou I-CARE expliquent qu'elles pourraient partir si notre fiscalité devenait trop hostile, la gauche prend cela beaucoup trop à la légère. Odoo, ce sont 1 500 emplois directs en Belgique et autant de projets de vie de famille, de parcours professionnel. Devinez quoi ! Si demain Odoo ou d'autres mettaient leur menace à exécution, vous, membres de l'opposition, seriez les premiers à venir sur ces bancs parler de massacre social.

(Applaudissements)

Stop aux nouvelles taxes dans le pays le plus taxé au monde ! La priorité est de réduire nos dépenses, de cibler ce qui est inefficace.

Nous protégeons notre modèle social en donnant envie, à celles et ceux qui entreprennent, d'investir ici, et pas en les faisant fuir. Oui, chers membres de l'opposition, c'est bien là la priorité : réduire nos dépenses, cibler ce qui est inefficace et redresser durablement notre belle Région.

Dans cette logique, ce budget ajusté concrétise la création de Job+, un dispositif unique, qui rassemble les anciens mécanismes – SESAM, Impulseo, Tremplin, SINE – autour d'un incitant plus lisible et plus efficace. Il est doté d'environ 32 millions d'euros. Notre objectif est simple : rendre l'aide à l'embauche plus claire pour les entreprises et plus utile pour les demandeurs d'emploi.

Nous renforçons aussi des politiques comme l'accueil de la petite enfance, parce que, sans solution de garde, beaucoup de parents ne peuvent pas travailler. Des moyens supplémentaires de 14 millions d'euros sont également consacrés aux crèches afin de sauvegarder de manière durable un total de 1 000 places en 2026.

La deuxième condition de la réussite wallonne, c'est la simplification. Trop souvent, les projets ne s'arrêtent pas faute d'idées ou d'investisseurs, mais parce qu'ils se perdent dans les méandres administratifs. Notre ambition est claire : bâtir un État plus simple, plus lisible et plus efficace.

Aider ne doit pas empêcher de dire la vérité. Les difficultés de certaines grandes villes sont le résultat d'années de gestion déséquilibrée. La Wallonie mobilise déjà des moyens importants, y compris à travers le plan Oxygène. La solidarité régionale doit s'accompagner d'une exigence de réforme : meilleure maîtrise des dépenses, rationalisation des structures et, surtout, une politique ambitieuse de retour à l'emploi.

La modernisation de la fonction publique passe aussi par la digitalisation du SPW. Ce budget ajusté prévoit –

on le salue – une nouvelle dotation de 10 millions d’euros pour le développement informatique, dont 3,5 millions seront déjà liquidés cette année. Ces moyens supplémentaires répondront à des besoins prioritaires au sein des différents départements du SPW et pilotés par le SPW Digital.

Cet investissement poursuit un objectif simple : faire de l’administration un partenaire, une administration qui décide plus vite, qui simplifie les démarches et qui permet aux agents publics de consacrer toute leur énergie à leurs missions d’accompagnement, ce qui fait plus sens. Une Wallonie qui réussit, c’est une Wallonie qui connecte ses entreprises, ses bassins de vie et ses talents. Les infrastructures et les transports sont les fondations de notre compétitivité et de la qualité de vie des Wallonnes et des Wallons.

Cet ajustement budgétaire fait un choix clair : assumer nos engagements, payer les factures du passé et concentrer les moyens sur les projets qui renforcent réellement notre tissu économique. C’est le sens, par exemple, des quelque 60 millions d’euros qui permettent d’honorer les factures du plan « Mobilité et infrastructures pour tous » et du canal Seine-Escaut sur un axe majeur pour nos entreprises wallonnes et notre logistique. Nous voulons des infrastructures qui tiennent leurs promesses, des routes sûres, des ponts entretenus, des voies hydrauliques modernes, des liaisons de transport qui rapprochent les territoires et soutiennent l’activité. C’est cette cohérence que nous assumons dans ce budget.

La transition énergétique est indispensable, à condition qu’elle soit soutenable et lisible pour les citoyens. À ce sujet, je me réfère aux nombreux débats en commission, notamment au sujet des primes à la rénovation. La majorité a déposé un amendement, et je vais vous le décrire. Cet amendement organise la fin progressive des chaudières à mazout et au charbon afin de respecter les objectifs climatiques de la Wallonie. Il répond à un engagement pris dans le cadre du PNRR, qui prévoit cette interdiction progressive pour accélérer sa transition énergétique.

Comme vous le savez, les chaudières sont déjà interdites dans les bâtiments neufs depuis le 1^{er} janvier. À partir du 1^{er} janvier 2031, elles ne pourront plus être installées dans les bâtiments existants, avec une possibilité de remplacer les brûleurs jusqu’à fin 2034. Les dérogations restent possibles pour des raisons techniques, économiques ou fonctionnelles.

Une Wallonie forte, c’est aussi une Wallonie qui prend soin de son territoire. Les moyens consacrés à la gestion des cours d’eau non navigables et à la prévention des inondations restent une priorité majeure dans ce budget ajusté. Les intempéries des 29 et 30 mai derniers l’ont rappelé avec force. Protéger nos vallées et nos villages, c’est protéger des familles, des exploitations agricoles et des infrastructures publiques.

Plus de 4 millions d’euros supplémentaires seront investis pour financer des actions préventives qui limiteront les risques d’inondations et renforceront la sécurité des riverains, des biens et des équipements.

Une Wallonie ambitieuse est une Wallonie solidaire, une Wallonie qui protège mieux parce qu’elle cible mieux. Ce budget ajusté prévoit 800 000 euros de plus pour le développement de l’offre de répit, qui renforce le soutien aux aidants proches et permettra de toucher près de 200 à 250 bénéficiaires supplémentaires en année pleine ; l’engagement s’élèvera à 2 millions d’euros.

Une gouvernance budgétaire responsable, c’est avant tout regarder les chiffres en face. Il y a 15 jours, nous avons reçu au sein de ce Parlement les représentants des délégations syndicales qui manifestaient à Namur. Nous les avons entendues et nous comprenons leurs inquiétudes. Nous leur devons aussi la vérité, parce que les difficultés auxquelles ils font face sont anciennes, profondes et structurelles. Elles appellent des réformes. Ces réformes, nous les voulons pour protéger et pérenniser notre modèle social.

(Applaudissements)

Chers collègues, le poids des intérêts de la dette est aujourd’hui un enjeu central. Dans ce budget ajusté, ce poste de dépenses atteint maintenant 729 millions d’euros, soit plus de 4 % des recettes de la Région, plus du double de ce que nous investissons dans l’action sociale, 180 millions d’euros de plus que nos investissements dans la construction et l’entretien du réseau d’infrastructures, et à peine 87 millions d’euros de moins que l’ensemble des dépenses de personnel de la fonction publique. Réduire notre dette, c’est libérer des marges pour ces priorités. C’est la condition pour que nos politiques publiques restent pérennes au service des Wallonnes et des Wallons. Nous savons aussi que, sans correction, le déficit SEC resterait au-delà de 2 milliards d’euros sur les trois prochains exercices budgétaires.

L’objectif de réduction de ce déficit, inscrit dans la trajectoire vers l’équilibre, n’est pas un symbole. C’est ce qui nous permet de retrouver des finances soutenables et de préparer un avenir solide et durable. À cela s’ajoute un élément qu’aucun responsable politique sérieux ne peut ignorer : la dégradation de la note de crédit de la Wallonie en catégorie B par Moody’s. Au-delà du symbole, elle rappelle que notre crédibilité financière se mesure aussi au regard extérieur porté sur notre capacité à maîtriser notre trajectoire budgétaire. Dans un contexte où les taux pèsent davantage et où les marges se resserrent, cela renforce encore la nécessité d’agir avec méthode, constance et responsabilité.

Les Wallonnes et les Wallons ont choisi un changement de cap. L’assainissement que nous assumons aujourd’hui, c’est éviter l’austérité de demain.

Il protège notre capacité à investir, réformer et soutenir ceux qui en ont besoin. Les droits d'enregistrement illustrent bien notre ambition que l'impôt ne soit plus un frein au premier achat d'un logement. N'en déplaise à certains, le système porte ses fruits.

(Applaudissements)

Je me réfère aux nombreux débats de commission, compte tenu de mon temps de parole, mais au sujet du coût de la réforme, je répète que cette réforme est un investissement. Non seulement elle sera autoportante dans quelques années, mais elle sera également rentable. Quelle est donc l'alternative de l'opposition ? Faire en sorte que rien ne change ? Privilégier l'immobilisme ? Continuer à vivre au-dessus de nos moyens en espérant que la facture n'arrive jamais ? Je ne veux pas le croire.

Pourtant, à vous entendre, chers collègues, vous êtes parfois un peu comme Dr Jekyll et Mr Hyde. En effet, vous reconnaissez qu'il faut maîtriser les dépenses, mais, dès qu'une réforme est sur la table, la même logique reprend le dessus : davantage de dépenses, davantage de subventions et davantage d'argent public. Au bout du compte, c'est toujours davantage d'impôts.

(Applaudissements)

Vous préférez réformer les recettes plutôt que les dépenses, tandis que nous faisons le choix inverse. Au fond, ce qui oppose nos visions est assez simple : vous raisonnez en dépenses et nous raisonnons en résultat. Jusqu'à présent, malgré des dizaines d'heures de débats, nous cherchons encore votre projet alternatif pour la Wallonie.

La réussite de l'enjeu budgétaire en 2029 sera effectivement un enjeu global. Elle suppose que l'assainissement s'accompagne d'une vision pour l'avenir de la Wallonie, avec une industrie réinventée et une approche simplifiée pour les citoyens ainsi que pour leur pouvoir d'achat. C'est exactement l'état d'esprit que nous défendons ; cet état d'esprit qui sort des silos, qui veut revenir sur des bases saines afin d'investir pour l'avenir, qui nécessite des décisions certes difficiles, mais nécessaires. Cet état d'esprit qui anticipe sans laisser place à l'improvisation, qui fait le choix de l'efficacité et de la transformation. L'état d'esprit Azur, c'est le choix de la responsabilité que nous assumons pleinement. Au fond, la différence entre gérer le déclin et préparer l'avenir tient souvent à une seule chose : le courage de réformer. Ce courage, cette majorité l'assume.

(Applaudissements)

M. le Président. – La parole est à M. Liradelfo.

M. Julien Liradelfo (PTB). – Mesdames et Messieurs de la majorité, je vais aborder deux des grandes victimes de votre budget : les villes et les communes. Depuis le premier jour, votre Gouvernement

répète qu'il n'y aura pas de nouvelle taxe. C'était le slogan de cette majorité en arrivant au pouvoir, mais, quand votre slogan est confronté à la réalité, on s'aperçoit que cette promesse était complètement bidon. Vous êtes bien en train de faire payer de nouvelles taxes aux gens, Madame De Bue. Vous releviez que l'on était dans le pays le plus taxé, mais vous êtes en train de faire payer des taxes aux citoyens.

En commission, le ministre Desquesnes nous a répondu que les communes wallonnes étaient globalement en bonne santé. Je dois avouer que je me demande vraiment sur quoi il se base pour dire cela. S'il se base sur des budgets qui seraient aujourd'hui à l'équilibre, il serait intéressant de voir ce qu'il y a derrière ces derniers. En réalité, il y a des taxes qui augmentent, des services qui sont supprimés et d'autres qui diminuent. Oui, il y a une attaque sévère sur tout ce qui concerne le cadre de vie dans nos villes et nos communes, et non, ces dernières ne vont pas bien. Ce n'est pas parce que les lignes sont bien alignées dans un budget que ce qui se cache derrière est de la bonne santé. Pas du tout !

Le ministre a dit aussi que la Région wallonne n'était pas un Mister Cash. Personne ici ne demande que la Région wallonne soit un Mister Cash. Ce que l'on demande aujourd'hui est beaucoup plus simple, nous voulons que la Région assume enfin ses responsabilités. Les communes ne choisissent pas tout, elles ne choisissent pas le niveau de pauvreté, elles ne choisissent pas seules la pression sur les CPAS, elles ne choisissent pas la charge des pensions ni le coût des zones de secours. Ce sont pourtant bien des charges réelles. Quand ces charges augmentent, les communes doivent trouver de l'argent quelque part. On sait où elles vont chercher l'argent : dans les poches des citoyens.

Votre discours qui consiste à dire que, si les communes sont en difficulté, c'est parce qu'elles sont mal gérées, il ne tient pas une seule seconde la route. C'est évidemment pratique de dire que c'est de la mauvaise gestion et que ce n'est pas de votre faute, en renvoyant la balle aux communes. Il n'y a pas que le PTB qui dit que le problème n'est pas là. Dans une étude qui est sortie récemment, Belfius signale que les communes font déjà des efforts ; les dépenses n'augmentent que de 1,8 %. L'idée selon laquelle le problème viendrait donc simplement d'une mauvaise gestion ne tient pas. Belfius montre surtout que les communes sont étranglées par ce que l'on appelle les quatre P – pensions, police, pompiers, pauvreté. Voilà le vrai problème.

Belfius dit aussi que les transferts vers les CPAS augmentent de 14,6 % ; avec la réforme des allocations de chômage, cette pression va encore augmenter. Le Fédéral décide, les CPAS encaissent et les communes paient. C'est comme cela que cela se passe aujourd'hui. Voilà le mécanisme. C'est un niveau de pouvoir qui prend la décision et c'est un autre niveau qui reçoit la

facture. Au bout de la chaîne, ce sont toujours les mêmes qui paient, soit les citoyens. Belfius constate aussi une chute de 52 % des investissements communaux en deux ans ; c'est énorme et cela montre que votre politique est antiéconomique. Elle est antiéconomique parce que, lorsqu'il y a moins d'investissements communaux, cela veut dire moins de travaux dans les écoles, moins de rénovation et donc moins de travail pour les entreprises locales – il ne faut pas être grand clerc pour le savoir. Ces mesures sont complètement antiéconomiques. Votre politique ne fait pas qu'affaiblir les communes et freine l'économie locale.

Sur les taxes, c'est pareil. Quand on dit que votre politique pousse les communes à augmenter les taxes, vous nous répondez que ce n'est pas vrai. Là encore, il n'y a pas que le PTB qui le dit. L'UCM alerte sur la hausse de taxes locales qui touche les indépendants et les citoyens. On ne va pas taxer l'UCM d'être le PTB. Belfius constate aussi une hausse de 11 % des taxes locales par rapport à 2025. Le précompte immobilier augmente de 6,6 % et 9 % des communes ont relevé les taux d'IPP. Votre Gouvernement peut continuer de dire qu'il ne crée pas de nouvelles taxes, mais, dans les faits, les taxes dans les communes sont bien en train d'augmenter. Avec la pression que vous êtes en train de leur mettre, vous asphyxiez les communes.

J'entends souvent le ministre Desquesnes dire que c'est de la mauvaise gestion. Par contre, quand Les Engagés – le cdH – étaient dans l'opposition, on entendait un autre discours. On entendait M. Antoine – qui n'est plus là – et M. Dispa – qui est toujours là – dire qu'il y avait un problème structurel au financement des communes. On est d'accord avec cela. Toutefois, pourquoi tenir ce discours quand vous êtes dans l'opposition et, aujourd'hui, maintenant que vous êtes en majorité, vous dites simplement que c'est de la mauvaise gestion et qu'il faut mettre trois tours de vis et les étrangler – parce que c'est ce qui est en train de se passer aujourd'hui ? Je préférerais vraiment le discours de M. Dispa quand il était dans l'opposition. On pourrait peut-être faire revenir M. Antoine pour qu'il explique à M. Desquesnes que c'est un problème structurel. En tout cas, ce n'est pas une question de mauvaise gestion.

Pour nous, le problème est clair : les communes sont en première ligne. Elles organisent les services essentiels, financent les CPAS, entretiennent la voirie, gèrent les écoles, les crèches, les infrastructures sportives et, aujourd'hui, elles ne sont plus financées à la hauteur des besoins. Quand on affaiblit les communes, on affaiblit directement la vie quotidienne des citoyens, car on affaiblit leur pouvoir d'achat.

Aujourd'hui, vous faites l'inverse de ce dont on a besoin. On a besoin d'un refinancement structurel des communes. Que va-t-il se passer après le plan Oxygène ? Nous sommes en 2026 et l'on ne sait

toujours pas. Le ministre n'a pas de plan. La police va-t-elle enfin être financée ? On ne sait pas. Le ministre a dit qu'il était allé voir le ministre Quintin, mais que lui a-t-il dit ? Lui a-t-il dit de payer l'addition ? On n'a pas de réponse. On ne sait pas ce qu'ils se sont dit. Le Fédéral va-t-il enfin payer son addition ? On attend de voir.

Plutôt que de continuer à asphyxier les villes, nous avons besoin que ceux qui décident paient, que ceux qui sont en train de transférer les charges vers les communes paient ce qu'ils doivent. Nous avons besoin que le Fédéral paie ce qu'il doit aux communes et nous avons besoin d'un gouvernement qui ose aller dire au Fédéral que c'est l'heure de payer son addition. Voilà ce dont nous avons besoin. Qui décide paie ; c'est aussi simple que cela.

Vous l'aurez compris, nous sommes contre cet ajustement budgétaire ainsi que contre votre logique qui asphyxie les communes et qui fait les poches des citoyens.

(Applaudissements)

M. le Président. – La parole est à Mme Ammi.

Mme Jamila Ammi (PTB). – Je voudrais revenir sur le TEC, car je prends souvent le bus. Je veux d'abord saluer l'ensemble des travailleurs du TEC – les chauffeurs, les mécaniciens et le personnel technique –, car ils font un travail essentiel, souvent dans des conditions difficiles. Le transport public est indispensable pour des milliers de Wallonnes et de Wallons. D'ailleurs, j'en fais partie. Dans certains villages, des parents doivent encore faire plusieurs kilomètres en voiture pour conduire leurs enfants à l'école, simplement parce qu'il n'y a pas de bus aux bonnes heures. Beaucoup de travailleurs n'ont pas d'autre choix que la voiture, non par plaisir, mais parce que l'offre n'est pas suffisante.

Pourtant, votre Gouvernement demande aujourd'hui à l'OTW d'augmenter ses recettes propres. En clair, il faut trouver plus d'argent. La question est simple : qui va payer ? Les usagers, avec des tickets plus chers ? Les travailleurs, avec plus de pression ? Les habitants, avec moins de bus ? On parle d'un passage de 10 % à 14 % de recettes propres. Cela représente environ 35 millions d'euros à trouver. Ce n'est pas la lutte contre la fraude qui va régler le problème – elle rapporterait moins d'un million d'euros. Dans les faits, cette trajectoire ouvre la porte à une hausse des tarifs ou à une dégradation de l'offre.

Au même moment, l'actualité montre que le TEC a surtout besoin d'investissements. Dans le Hainaut, pendant la vague de chaleur, le TEC a dû arrêter des bus l'après-midi entre 13 heures 30 et 17 heures, pour éviter des malaises chez les voyageurs et chez les chauffeurs. Pourquoi ? Parce que seuls 29 % des bus sont équipés de climatisation – moins d'un bus sur trois. Cela veut

dire que notre service public de transport n'est pas prêt face aux fortes chaleurs, alors qu'elles vont devenir de plus en plus fréquentes. La priorité ne devrait pas être de demander plus de recettes à l'OTW. La priorité devrait être d'investir dans des bus adaptés, dans de meilleures conditions de travail, dans une offre plus fiable, mais aussi dans des arrêts accessibles, mieux éclairés et plus sûrs. Je pense notamment aux femmes qui prennent le bus le soir, qui attendent seules à 21 heures en hiver, à un arrêt peu fréquenté. Ce n'est pas anodin. La sécurité doit faire partie de la réflexion sur le transport public. On ne convaincra pas les gens de laisser leur voiture si le bus est plus cher, moins fréquent, s'il ne roule plus quand il fait trop chaud ou si l'on ne se sent pas en sécurité pour le prendre.

Monsieur le Ministre, le transport public n'est pas une variable d'ajustement budgétaire, c'est un droit. C'est un service public essentiel. Voilà pourquoi nous refusons votre logique. Ce n'est pas aux usagers, aux travailleurs et aux habitants de payer la facture. Le TEC a besoin d'investissements, pas d'une nouvelle pression budgétaire.

(Applaudissements)

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Je voudrais m'exprimer au sujet des compétences de M. le Ministre Coppieters. À la lecture de cet ajustement budgétaire, un constat s'impose. M. le Ministre nous dit vouloir protéger les secteurs sociaux, mais ce que nous voyons surtout, ce sont des actualisations techniques. On utilise des excédents de trésorerie et l'on fait baisser des liquidités et des réallocations de crédits.

Pendant ce temps, les besoins sociaux continuent d'augmenter. Les prix de l'énergie et de nombreux biens essentiels restent élevés. Les conséquences des tensions internationales et de la guerre pèsent directement sur le budget des ménages. La précarité progresse. Les services sociaux, les aides à domicile, les structures d'accueil, les maisons de repos, les acteurs de la santé mentale sont tous sous pression. D'ailleurs, une partie importante du secteur non marchand était dans la rue devant ce Parlement il y a 15 jours, pour dénoncer le manque de moyens et le manque de perspectives.

Quelle est la réponse du Gouvernement dans cet ajustement ? En gros, des économies de fonctionnement dans l'administration et juste une indexation des montants alloués. Franchement, on s'attendait à mieux de la part des Engagés.

Ce qui nous tracasse encore le plus, c'est que, l'ajustement à peine bouclé, le Gouvernement commence à préparer les esprits à une nouvelle vague d'austérité. Il faudrait faire 2 milliards d'économies supplémentaires. Comment ? Une des pistes serait d'aller piocher dans les allocations familiales. On sait qu'elles sont dans le collimateur du MR depuis

longtemps déjà, même si M. Dolimont nous dit chaque fois que l'on ne touchera pas au portefeuille des gens. Le fait est que vous avez déjà décalé de deux mois l'indexation des allocations familiales sous prétexte qu'attendre 10 euros pendant deux mois, ce n'est pas grand-chose, comme l'a dit une députée des Engagés dans ce Parlement. Ensuite, vous avez supprimé le cumul avec l'allocation fédérale pour enfant handicapé de plus de 18 ans. Vous avez aussi décidé de limiter les allocations à 12 mois pour les 18-25 ans, s'ils ne sont plus aux études ou en formation. Un arrêté d'exécution entre en vigueur d'ailleurs aujourd'hui.

En parlant d'études, pour tous ces jeunes, combien vont encore s'inscrire dans des études supérieures puisque vous voulez imposer, avec votre majorité, 1 200 euros de minerval à payer ? Quel sera le résultat ? Vous allez carrément supprimer les allocations familiales pour des milliers de jeunes. Sans gêne, vous dites que c'est pour les inciter à chercher plus activement du travail, alors que vous savez très bien que décrocher un contrat de travail de qualité, c'est la galère pour beaucoup de jeunes qui trouvent au mieux quelques jours d'intérim par-ci, un petit CDD par là. En plus, ils sont en concurrence avec les étudiants et les flexi-jobeurs. Il faut rappeler que, en Wallonie, il y a sept demandeurs pour une offre d'emploi, que, d'après le FOREm, quatre jeunes sur dix n'ont toujours pas trouvé de travail six mois après leur première inscription au FOREm et que, pour 22 % de ceux qui ont trouvé au moins un jour de travail, c'est dans l'intérim. On ne peut pas vraiment dire que c'est stable et émancipateur.

Toute cette période de fin d'études et de recherche d'emploi est très éprouvante sur le plan psychologique. La plupart des jeunes perdent confiance en eux. Ils ont l'impression de ne pas être à la hauteur. Ils ont peur de ne jamais réussir à trouver un boulot et de rester dépendants de leurs parents. C'est ce que Maxime nous a dit : « Mes parents m'ont fait comprendre qu'ils ne pouvaient plus me soutenir. Il fallait que je trouve un boulot. Or, sur 40 candidatures envoyées, je n'ai presque pas eu de réponses ». Dans ces circonstances, ce fameux pot de 12 mois d'allocations familiales sera vite épuisé, après ils n'auront plus rien. Enlever les allocations familiales, c'est ajouter à leurs difficultés, c'est les empêcher de se projeter dans l'avenir.

Se pose évidemment la question de la prochaine étape. Vous avez déclaré, Monsieur le Ministre, que vous êtes d'accord de « faire des efforts s'ils sont justes » et qu'il faudra « surtout garder l'aide aux familles les plus précaires ». Qu'est-ce qu'un effort juste ? Qu'est-ce que garder l'aide aux plus précaires ? Cela veut-il dire que, pour les autres qui seraient moins précaires, alors que tous les prix augmentent, on va la diminuer ou l'on va la supprimer ?

Il faut arrêter de tourner autour du pot. En fait, vous allez bel et bien encore chipoter dans le système et modifier le système des allocations familiales. C'est

pour cela que vous avez mis en route un groupe de travail qui doit faire des propositions d'optimisation, pas d'économies, vous dites. Il faut arrêter d'enfumer les gens. Le mot « optimisation » cache en réalité des économies et, à la fin, ce sont toujours les mêmes qui paient.

Je vais encore une fois le répéter et je le répéterai autant de fois qu'il le faudra : les enfants ne sont pas responsables de votre déficit budgétaire. Vous n'avez pas le droit de les priver de l'argent que les travailleurs ont mis dans les caisses de la sécurité sociale, pour garantir qu'ils puissent grandir dans la dignité.

Encore une fois, on constate qu'elle est loin la promesse des Engagés de verser 300 euros d'allocations familiales par enfant et par mois.

(Applaudissements)

M. le Président. – La parole est à Mme Van Walle.

Mme Patricia Van Walle (PTB). – Madame la Ministre Neven, je prends la parole en tant que maman solo. Je sais ce que c'est de chercher un logement décent sans y laisser la moitié de son salaire. J'ai connu cette angoisse et ces annonces hors de prix. Dès lors, quand je vois des milliers de familles wallonnes coincées dans une crise de logement sans issue, je ne lis pas simplement un rapport, je le ressens dans mes tripes.

Parlons-en, justement, de votre ajustement budgétaire. Vous annoncez fièrement 5,8 millions d'euros de dépenses supplémentaires pour le logement, mais, quand on gratte un peu, on découvre très vite la supercherie. Sous cette enveloppe de 5,8 millions, 4,25 millions ne sont que le remboursement d'un prêt à la Banque européenne d'investissement. Il ne reste que 700 000 euros réellement nouveaux pour augmenter le parc de logements via les agences immobilières sociales. Seulement 700 000 euros, Madame la Ministre, alors que la Fédération de la construction estime qu'il faudrait 375 000 logements supplémentaires pour sortir de la crise du logement ; 700 000 euros alors qu'Embuild alerte sur l'effondrement de la mise en chantier ; 700 000 euros alors que, depuis votre arrivée, vous avez supprimé plus de 65 millions d'euros de budget pour la rénovation et la construction publique. Pendant ce temps, 50 000 familles attendent un logement public. Comment osez-vous prétendre que ce budget est à la hauteur des besoins ?

Ce n'est pas tout. L'amateurisme devient une marque de fabrique de ce Gouvernement. Lorsque vous êtes arrivés, vous nous avez promis un gouvernement d'ingénieurs ainsi qu'une gestion rigoureuse, technique et précise. Or, l'avis de l'auditeur du Conseil d'État sur votre réforme des primes à la rénovation vient de pulvériser cette image. Pour rappel, en février 2025, vous avez changé les règles du jeu en 24 heures, et vous avez laissé 15 jours aux familles pour déposer leurs dossiers sous l'ancien régime ; 15 jours ! Résultat : 25

demandes en urgence, soit une charge de travail équivalente à cinq mois de travail. Vous vouliez lutter contre la bulle des primes, mais vous avez permis à celle-ci de gonfler. Aujourd'hui, l'auditeur est formel quant au fait que votre réforme est juridiquement bancal, au moins sur quatre points :

- l'exigence d'un acompte de 20 % est arbitraire ;
- le délai de 15 jours est illégal, car il aurait dû commencer après la publication au *Moniteur belge*, et non pas après la lecture du Gouvernement ;
- l'exclusion des ménages aux revenus supérieurs à 122 000 euros est disproportionnée ;
- les modifications des Rénopack sont également dans le viseur.

Madame la Ministre, où est donc la rigueur promise ? Un étudiant en droit administratif sait que l'on ne fait pas courir un délai avant la publication d'un texte, mais visiblement pas votre Gouvernement. Vous êtes des amateurs.

Le plus grave n'est cependant pas l'incompétence juridique, c'est ce que cela risque de nous coûter. Si le Conseil d'État suit son auditeur et annule votre arrêté, l'ancien système sera alors considéré comme étant en vigueur depuis février 2025 et la Région devra réexaminer tous les dossiers selon les anciennes règles, qui sont bien plus favorables. Dans cette hypothèse, la facture s'élèverait à plus de 1,5 milliard d'euros. Vous vouliez faire des économies pour éviter un dérapage d'un milliard, mais vous risquez de creuser le déficit de 1,5 milliard. Un comble pour un gouvernement qui se dit vouloir protéger les générations futures de la dette. Nous, au PTB, on avait été clair et l'on vous avait prévenu, dès le début, en dénonçant une réforme précipitée. Aujourd'hui, le Conseil d'État nous donne malheureusement raison.

Madame la Ministre, l'État de droit est un principe de base dans une démocratie. Les événements récents nous ont montré que le MR et les Engagés s'asseyent sur les règlements. Si cette facture de 1,5 milliard devait se concrétiser, j'espère que vous n'irez pas chercher cet argent dans les poches des Wallons en augmentant encore plus les taxes ; des taxes déguisées, bien sûr. Les manifestations récentes dans les rues de Namur vous ont envoyé un message clair : les citoyens ne veulent plus payer votre amateurisme. Il est temps de revoir votre copie et très vite.

(Applaudissements)

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Ce Gouvernement devait être celui de l'emploi, mais on pourrait se demander de quel emploi on parle. En effet, un des éléments importants de cet ajustement est la réforme Job+, qui a un coût important de 32 millions

d'euros, et 340 millions à l'horizon 2029. C'est une somme très importante. Où va aller cet argent ? Il va aller aux sociétés intérimaires. Il n'ira même pas aux entreprises qui en ont besoin, ce sont les agences d'intérim qui l'auront. On parle donc d'un emploi précaire, pas du tout d'un emploi stable qui permet de construire sa vie.

Quelqu'un ici a-t-il déjà essayé de contracter un prêt dans une banque en ayant un contrat intérimaire ? Quelqu'un ici a-t-il déjà essayé d'organiser sa vie de famille en ayant un contrat intérimaire ? Ce que propose le Gouvernement wallon, ce sont des jobs précaires.

Ce qui pose question, c'est que la Cour des comptes dit, contrairement à l'intention relevée par Mme De Bue, qu'il y aura des effets d'aubaine importants, c'est-à-dire que des jobs seront perdus et remplacés par des emplois qui bénéficient du subside. Ce n'est pas le PTB qui le dit, c'est la Cour des comptes. Ou encore des entreprises vont utiliser des subsides pour des emplois qu'elles auraient quand même fournis aux travailleurs à un moment donné. Nous avons averti le Gouvernement wallon de ces problèmes, nous avons même proposé des amendements, mais la Cour des comptes ne veut rien entendre par rapport à cela.

On constate alors que, quand il s'agit de donner des moyens publics aux sociétés intérimaires, il n'y a pas de souci, alors que l'on est dans un gouvernement qui dit que chaque euro dépensé doit l'être de manière pertinente. Je vous propose d'arrêter ce discours, d'arrêter de dire que l'on veut faire des économies, parce que vous ne faites pas d'économies, vous faites des choix ; des choix entre qui aura de l'argent public et qui n'en aura pas.

Par exemple, en Wallonie, quand on voit qu'une société comme H&M reçoit 1,6 million d'euros et vire 400 personnes, c'est un choix. Quand on voit qu'une société comme Thy-Marcinelle – je salue ici encore une fois le courage de ces travailleurs – a reçu des subsides de la Région et pourtant ne considère pas comme essentiel de conserver des emplois, c'est un choix. Quand Mme De Bue parle de courage – j' imagine que son groupe lui transmettra ce que je vais dire –, ce Gouvernement a le courage de prendre aux petits, aux citoyens, aux communes. Toutefois, quand il s'agit de prendre l'argent là où il est, notamment dans les grandes entreprises ou de simplement réguler l'argent public qui va dans les sociétés d'intérim, il n'y a là aucun courage, c'est un choix.

Un autre élément qui frappe est que, là où l'on ne va pas chercher l'argent, c'est dans les privilèges. On l'a déjà dit et répété, les députés au Parlement sont trop payés : 7 000 euros par mois, c'est beaucoup trop. Les ministres sont trop payés : 11 000 euros par mois, c'est beaucoup trop. On nous répond alors de ne pas nous inquiéter, qu'une réflexion est en cours dans l'ensemble

des parlements pour réformer le statut des parlementaires.

Cependant, il existe un avantage ici qui n'existe nulle part ailleurs : il n'y a qu'au Parlement wallon qu'il est possible d'avoir une prime de départ qui peut aller jusqu'à 280 000 euros, même quand on part pour une autre fonction exécutive. C'est ce qui est arrivé à plusieurs députés ici : Mme Marghem, Mme Greoli, M. Sahli, Mme Defrang-Firket. Plusieurs députés sont partis du Parlement pour aller dans des fonctions exécutives et ont touché ces primes de départ. Mme Marghem est un cas particulier, puisqu'elle était au Parlement fédéral durant toute sa carrière et elle est venue dans le seul Parlement où il était possible de toucher une prime de départ, en ayant par la suite un mandat de bourgmestre.

Sur cela, il n'y a pas d'économie. C'est un choix également. Je le répète : ne nous dites plus jamais de faire des économies et assumez vos choix.

Enfin, ce Gouvernement est celui des emplois précaires, celui du maintien des privilèges de la classe politique, mais c'est aussi celui de l'opacité. Comme cela a été dit, le Gouvernement cache des informations budgétaires à la Cour des comptes – c'est la réalité – et aux députés. La question a été posée à la Cour des comptes afin de savoir si cela avait influencé la qualité du travail budgétaire. Soyons de bon compte, la question a été posée. Mme De Bue n'a pas dit toute la vérité puisque la Cour des comptes a répondu deux choses : d'une part, elle estimait que, globalement, le travail avait été fait et que cela n'avait pas provoqué de grosses erreurs dans sa propre analyse ; d'autre part, elle a ajouté qu'il lui était très difficile de le juger puisqu'elle n'a pas eu les fiches budget.

Quand, en commission, nous avons demandé à avoir les échanges de mails entre la Cour des comptes et le Gouvernement, que constatons-nous ? Nous constatons que c'est le Gouvernement wallon qui a demandé explicitement à la Cour des comptes de ne pas respecter la loi en disant : « Oui, on peut vous donner les fiches budget, à la seule condition que vous ne les donniez pas aux députés ». C'est grave, puisque la loi oblige la Cour des comptes à fournir, aux députés qui le demandent, l'ensemble du matériel qui a été fourni par le Gouvernement.

De ce point de vue, ce Gouvernement est celui de l'opacité. Vous avez honte de vos choix et vous n'assumez pas. On a entendu plein de fois : « On assume », mais vous n'assumez pas. Si vous assumiez, vous informeriez valablement l'ensemble des parlementaires de ce que vous faites. Ainsi, les parlementaires pourraient informer l'ensemble des citoyens de ce que vous faites.

Je le répète, il ne s'agit pas d'un choix pour l'économie ou pour la bonne gestion. Il s'agit d'un

choix de savoir dans quelle poche on prend. Ce Gouvernement continue à faire ce qu'il fait depuis deux ans : prendre dans la poche des petits et protéger les grands. Pour ces raisons, il est impossible pour nous de soutenir votre ajustement budgétaire.

(Applaudissements)

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Chers collègues, l'ajustement qui nous concerne s'inscrit dans la continuité du budget initial 2026. Les variations par rapport à l'initial sont principalement techniques, à savoir l'actualisation des paramètres macroéconomiques, mais aussi une dimension plus politique, comme l'intégration de nouveaux besoins.

Toujours dans le registre politique, il n'y a pas de nouvelles taxes ni de mesures d'économie complémentaires. Cet ajustement maintient un solde SEC à -2 milliards d'euros, ainsi qu'un solde net à financer de -2,8 milliards d'euros. Pour rappel, lors de la précédente mandature, la dette est passée de 12,6 milliards à 27,8 milliards d'euros, en 2024 et en une seule mandature.

La dette est un chiffre un peu abstrait – je vous le concède –, qui flotte dans les comptes, mais dont les Wallonnes et les Wallons ne perçoivent pas directement les conséquences. Les charges d'intérêts et le remboursement de la dette, c'est plus concret. C'est le coût du remboursement de la dette et l'argent qui part dans le remboursement de celle-ci. Par définition, c'est l'argent qui ne peut pas être affecté à d'autres politiques, que ce soit pour la mobilité, la solidarité, la lutte contre les inondations, les infrastructures, le soutien à l'économie, à l'écologie, à la décarbonation, aux agriculteurs, aux familles monoparentales, au monde du handicap, à la petite enfance, au patrimoine, à la FWB, aux communes, aux CPAS, et j'en passe.

Nous constatons que ce coût a fortement augmenté, passant de 262 millions à 487 millions d'euros annuellement. Une part croissante de notre budget est dès lors consacrée au remboursement de la dette au détriment des autres politiques publiques. Cette trajectoire n'est plus soutenable.

En 2026, cette charge s'élève désormais à 730 millions d'euros. Vers quoi tend-on ? Vers 920 millions d'euros à l'horizon 2029. Non, chers amis de gauche, ce ne sont pas les méchants de droite ou de centre qui sont biberonnés aux thèses de l'École de Chicago qui doivent prendre des mesures pour s'assurer que cela soit tout simplement supportable.

Que nous soyons de gauche, du centre ou de droite, personne, ai-je la faiblesse de penser, ne souhaite consacrer de part croissante de ses budgets disponibles au remboursement de la dette. Le fait que les marges de manœuvre soient mangées par le remboursement aux

banques et qu'elles soient chaque année, chaque fois plus étroites, est une perspective ni raisonnable ni souhaitable.

Le Gouvernement doit s'atteler à remettre la Wallonie sur la voie de cette soutenabilité budgétaire – et il le fait – afin d'éviter un engrenage dans lequel, année après année, une part croissante de nos ressources soit substantiellement consacrée au paiement de ces intérêts. Alors oui, dans un monde chaque jour plus instable, que ce soit géopolitiquement ou climatiquement, on ne peut plus se permettre de dire : « Chères Wallonnes, chers Wallons, rassurez-vous, rien ne va changer. Tout ce qui existe est un acquis perpétuel et on va continuer à voir comment financer tous les nouveaux besoins à coups d'emprunts et de déficits ». Cela tiendra, bon an, mal an, jusqu'aux prochaines élections – et puis, au suivant la facture. *La Peau de chagrin* est un magnifique roman. C'est aussi une allégorie du conflit entre désir et longévité. Chers amis de gauche, *La Peau de chagrin* ne peut jamais devenir une politique.

(Applaudissements)

Je rappelle que le Plan de relance de la Wallonie à 7 milliards d'euros, excusez du peu, présenté en 2021, eût dû être le levier de la relance, le bras armé du Gouvernement précédent pour permettre aux Wallonnes et aux Wallons de tendre vers un meilleur taux d'emploi, d'investir dans des filières qui se développeraient, de ne jamais dépenser des montants vers des projets qui ne seraient pas autoportants.

Waouh ! Le décalage entre la noble ambition et la réalité est digne de la profondeur du canyon du Colorado. La dépense, elle, est bien là. On l'a encore en 2026, avec pas moins de 683 millions d'euros, faisant suite au 1,2 milliard de 2025. On a raillé le Plan de relance en plan de dépenses. Pire que cela, il a surtout été un plan de dépendance à l'argent public pour nombre d'entreprises privées, d'associations, de citoyens à qui l'on a fait miroiter temporairement des tarifs avantageux, non finançables de manière pérenne. Aujourd'hui, les taux d'intérêt sont plus élevés. Il faut rembourser ce plan de dépenses et, en même temps, relever le défi de l'autonomie énergétique, stratégique et industrielle de l'Europe, tout en relevant les défis liés au changement climatique, à la fois dans ses conséquences, mais aussi dans sa prévention. Oui, c'est vrai, la ligne de crête est étroite. « Vous, majorité, avez commis le péché originel », selon l'expression de M. Stéphane Hazée en commission. Quel serait-il, ce péché originel ?

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je pensais bien que c'était un lexique qui retiendrait votre attention, Monsieur Bastin.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur Hazée, pour l'effort didactique. J'avais déjà entendu Mme Tellier parler de formule 1

pour sensibiliser le MR. D'ailleurs, je souhaite à Mme Tellier mes vœux de prompt et total rétablissement. En tout cas, je vous remercie pour l'effort.

Quel serait-il, ce péché originel ? Il serait double. Ce seraient les horribles et coûteuses réformes fiscales. Pour les droits d'enregistrement, on est passé de 12,5 % à 3 %, tout le monde le dit. Par contre, pour préciser que c'est uniquement pour les premières habitations, il y a déjà moins de monde. Dès que quelqu'un a une habitation, s'il souhaite acquérir une nouvelle maison, libre à lui évidemment, mais il paiera toujours 12,5 % de droits d'enregistrement. Oui, mais la mesure qui, soi-disant, était destinée à favoriser l'accès à la propriété pour les jeunes n'aurait pas marché. Ah bon ? Parce que l'âge moyen des personnes faisant des transactions est toujours le même – 39 ans –, et que dans chaque catégorie d'âge, on ne constate pas de variations substantielles. Tout cela est vrai, mais il y a une chose que vous ne dites pas dans la minorité, c'est qu'en 2024, il y avait – je vous épargne les centaines – 56 000 transactions en Région wallonne et, en 2025, 68 000, soit une augmentation de plus de 21 %.

(Applaudissements)

Dans toutes les catégories d'âge, il y a eu une augmentation conséquente du nombre de transactions. Dans la catégorie des plus jeunes, une augmentation de plus de 20 %, je vous l'accorde. Je considère que ce n'est pas mal.

Madame Morreale, vous nous invitiez à sonder les notaires dans notre entourage pour voir ce qu'ils en pensaient. Je l'avais déjà fait avant votre invitation. Que nous disent-ils ? Qu'ils constatent effectivement que de très jeunes achètent des biens, ce qui n'était pas le cas par le passé, car ils devaient financer des droits d'enregistrement, ce qu'aucune banque ne fait. Ils nous disent aussi que la simplicité de la mesure en fait aussi sa lisibilité, ce qui est un critère particulièrement important. « Oui, mais elle va coûter cher », allez-vous nous dire. Non, elle ne doit pas coûter cher puisqu'elle doit être autoportante ; certes, à terme, puisqu'elle doit être mise en corrélation avec la fin du chèque-habitat. On passe ainsi d'une aide à la possession à une aide à l'acquisition.

Quid si, malgré tout, ce n'était pas la réalité dans tous les cas ? Cela tombe bien, des évaluations sont prévues. Faut-il la laisser sans plafond, car au-delà d'un certain montant, que l'on habite dans une commune huppée ou frontalière du Grand-Duché de Luxembourg ou, à l'inverse, dans un quartier plus populaire, certains montants de transaction invitent à ce qu'il n'y ait pas de ristourne fiscale ? Doit-il y avoir des paliers ? Que faire pour lutter contre des effets d'aubaine qui seraient apparus ? Comment intégrer une mesure plus juste en cas de séparation, notamment en ne faisant payer les droits d'enregistrement que sur la partie rachetée par

l'un d'eux, et pas sur la valeur totale ? Tout cela doit venir sur la table, comme le ministre-président l'a dit, dans les trois ans, afin qu'il y ait au moins un bilan sur deux années complètes. Nous attendons que ce chantier soit mené sans délai eu égard aux enjeux financiers et symboliques dans une période comme la nôtre.

Vous nous dites qu'il y a aussi la réforme des droits de succession, soi-disant « votée à la hussarde ». Or, quand doit-elle rentrer en vigueur ? En 2028. Quelle incidence budgétaire en 2025 ? Zéro. Quelle incidence budgétaire en 2026 ? Zéro. Quelle incidence budgétaire en 2027 ? Zéro. De plus, si la trajectoire budgétaire ne permettait pas sa mise en œuvre, elle sera amendée.

D'ailleurs, si nous voulons revenir à l'équilibre en 2029, c'est pour permettre à la Fédération Wallonie-Bruxelles d'avoir un déficit de 1,2 milliard à la même époque. C'est aussi cela la solidarité wallonne vis-à-vis de la culture, de la jeunesse, de la petite enfance et de l'enseignement, puisque ce sont l'ensemble des entités fédérées qui sont auscultées par les agences de notation. S'il y a des facteurs exogènes, comme les taux d'intérêt, une situation économique générale difficile, une concurrence déloyale et délétère de la Chine, des prix de l'énergie élevés ou des coûts dus à la décarbonation énergétique, on adaptera le plan en fonction des possibilités financières. Par contre, sur le principe, nous pensons qu'il y a des choses à faire, notamment pour les successions en ligne directe, pour les familles recomposées, comme privilégier les donations ou rendre l'impôt plus juste afin de diminuer l'intérêt de le contourner, car finalement, c'est essentiellement la classe moyenne qui le paie.

Dans les nouvelles recettes, nous saluons les efforts déployés par le ministre François Desquesnes pour faire aboutir la vignette automobile sur les véhicules légers et permettre ainsi à mobiliser de nouvelles recettes pour l'entretien du réseau routier. Le contrat de gestion du TEC a été revu afin de mettre en place un projet de financement clair et structuré, permettant à l'OTW d'atteindre ses objectifs tout en bénéficiant d'une grande autonomie. Le précédent contrat était particulièrement généreux, mais pas financé.

Dans cet ajustement budgétaire, de nouvelles actions sont soit amplifiées, soit créées. Je pense au renforcement de l'aide aux aidants proches, avec 2 millions d'euros prévus dès cette année et en année pleine, de manière pérenne. Je pense également aux 4,2 millions d'euros supplémentaires pour l'entretien des cours d'eau non navigables. Je pense aux 14 millions d'euros pour les crèches, notamment pour la rénovation, et ce, afin de sauver 1 200 places de crèche, comme en 2025. L'objectif pour 2026 est de préserver 1 000 places de plus et de continuer d'octroyer des APE pour soutenir les nouvelles crèches qui ouvriront. Je pense aux 60 millions d'euros également prévus pour les travaux du programme Seine-Escaut et du PIMPT. Je pense aux 10 millions d'euros prévus en provision pour

répondre aux besoins prioritaires en matière d'IT et de digitalisation au sein des services publics.

Nous soulignons encore la nouvelle recette concernant la contribution des différents secteurs de la grande distribution dans le cadre de la gestion des déchets sauvages, à hauteur de 17,7 millions en 2026, et ce, en vertu d'un principe pollueur-payeur qui aura un caractère incitatif pour les secteurs – nous l'espérons – sur la collecte et le traitement des déchets.

Enfin, les épisodes de canicule que nous connaissons de plus en plus fréquemment rappellent avec force que la crise climatique n'est pas une réalité abstraite. Elle affecte directement notre quotidien, notre santé, notre espérance de vie et notre économie. L'augmentation des besoins en zones plus fraîches, en climatisation par endroits, entraîne une hausse de la consommation énergétique et met en évidence de fortes inégalités avec les expositions accrues pour les ménages vivant dans des logements, souvent urbains, mal isolés.

Ces crises successives doivent être saisies comme autant de raisons supplémentaires pour accélérer la transition énergétique. Elles impliquent également de renforcer et d'adapter notre réseau électrique afin qu'il puisse absorber la hausse de la demande liée à ces nouveaux usages.

Pour réussir cette transition, une réforme des aides à la rénovation est en cours. Elle est attendue avec impatience et devra permettre à chacun de réaliser les travaux d'adaptation de son logement et, surtout, d'accélérer le mouvement.

Chers collègues, la Wallonie, à l'instar de l'équipe nationale belge de football, a connu un passé glorieux et florissant. Elle en a encore les réflexes et parfois un train de vie qui la fait déjouer, mais c'est dans l'humilité, la créativité, le travail méthodique qu'elle peut révéler toute son ingéniosité et son efficacité. Que les kiwis avalés contre la Nouvelle-Zélande nous donnent les vitamines nécessaires pour relever le prochain challenge ; que la célèbre convivialité et la chaleur de vivre des Belges en général et des Wallons en particulier puissent nous donner le cœur à l'ouvrage pour relever les nombreux défis de notre époque. Allez la Belgique ! Vive la Wallonie !

(Applaudissements)

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Souvenez-vous, il y a un an, nous avons dû entamer notre intervention en rappelant ce qui nous semblait être une valeur partagée et élémentaire : le contrôle parlementaire de l'action du Gouvernement est un élément fondamental de notre démocratie et le Gouvernement a un devoir de vérité. Nous étions alors en pleine affaire Galant – la première –, celle sur les informations mensongères à propos des loyers. C'est la Cour des comptes qui nous a permis de

tirer cette affaire au clair et d'établir le mensonge. Nous avons alors voulu entendre la ministre. La majorité avait fait barrage. Il n'y avait eu aucune explication et pas même des excuses.

Nous pensions alors qu'aucune responsabilité n'avait été endossée et qu'aucune leçon n'avait été tirée. En fait, c'était pire. Avec le pavé dans la mare de la Cour des comptes sur les fiches budgétaires, nous avons découvert que la seule leçon que le Gouvernement avait tirée était d'entraver l'information de la Cour ou, plus exactement, de ne l'informer que si elle promettait de ne pas informer le Parlement. Cette approche était tout à fait insensée.

De quoi avez-vous peur, Monsieur le Ministre-Président ? Nous espérons que vous aurez entendu l'avertissement, que vous aurez compris que vous faisiez fausse route et que vous transmettiez à l'avenir ces fiches à la Cour.

(Applaudissements)

Il y a un deuxième préambule, qui est en fait un deuxième nœud en matière de transparence et de prévisibilité : nous devons revenir sur votre communication, Monsieur le Ministre-Président, alertant quant au fait que les économies prévues par la Déclaration de politique régionale ne permettraient pas ou plus d'atteindre votre objectif de retour à l'équilibre en 2029 et invitant à changer de chemin, pour reprendre vos termes.

Badaboum ! Patatras ! Vous avez inquiété tout le monde en parlant d'un effort de 2 milliards d'euros à réaliser en trois ans, alors qu'à ce stade, le déficit n'a finalement pas encore baissé de 1 euro ou quasi.

Nous avons un peu progressé en commission pour comprendre la situation, puisqu'il est à présent admis que ce chiffre est surfait, dès lors qu'une part significative de ce déficit sera résorbé par la fin programmée des investissements du Plan de relance. À cet égard, j'ai entendu M. Bastin, je vois aussi les ministres inaugurer une série d'investissements, parfois même en déléguant des parlementaires pour inaugurer les investissements du Gouvernement, franchissant toutes les limites de la séparation des pouvoirs. Bref, il y a là aussi à dire.

Il reste, pour sortir de cette forme de chaos budgétaire, avec cette déclaration du ministre-président, à comprendre ce que vous avez voulu dire. Quelles options étaient prévues par la trajectoire ? Quel écart avez-vous constaté ? Au bout du compte, quel est l'effort supplémentaire auquel vous appelez la Wallonie ? Les gens ont le droit de savoir.

Nous en venons à l'analyse de vos choix budgétaires parce que, contrairement à la majorité, nous ne pensons pas que l'ajustement soit un exercice technique puisqu'il traduit des choix politiques. Par contre, il est

vrai que, en l'espèce, il y a cette année peu de variations par rapport au budget initial. Cela veut dire que l'ajustement budgétaire va confirmer un certain nombre de faiblesses et de carences du budget initial. C'est donc en soi un problème politique.

C'est le cas, tout d'abord, de façon symptomatique et centrale, pour les politiques du climat et de la biodiversité. Nous venons de traverser une période de canicule inédite en termes d'intensité, de longueur, de précocité dans l'année. Nous savons aussi que c'est un nouveau signal, mais que ces phénomènes iront en s'amplifiant. Ce n'était en fait qu'un début. Cette canicule nous rappelle que nous allons dans le mur, que nous y allons même plus vite que nous le pensions, donc qu'il faut agir, amplifier et accélérer la transition écologique et ne pas, au contraire, la ralentir, la freiner ou la réduire. Il importe en effet de continuer à lutter contre le dérèglement climatique pour atténuer ces changements et en même temps d'accélérer et d'amplifier l'adaptation climatique.

C'est tout le contraire de la politique qui est menée trop souvent en Wallonie, mais aussi en Belgique ou à l'échelle européenne depuis deux ans. Dans ce contexte de canicule, le Gouvernement a choisi la torpeur : boire de l'eau, attendre que cela passe et même refuser l'invitation, pourtant minimaliste, offerte par un ministre en solo du Gouvernement fédéral.

Lors du conclave budgétaire en avril, la crise des prix de l'énergie fossile nous rappelait déjà la nécessité d'augmenter notre autonomie énergétique, d'investir pour économiser l'énergie, pour développer les énergies renouvelables. Le Gouvernement n'a pris à ce moment aucune impulsion. Aujourd'hui, c'est la canicule : même apathie, tout va bien.

Le seul ministre wallon qui s'est exprimé la semaine dernière, c'était pour dézinguer votre Gouvernement qui « n'a pas de vision par rapport à ces enjeux » ou pour demander « une politique de logement et des politiques énergétiques beaucoup plus ambitieuses ». C'était pour regretter les mauvais choix faits au départ lors de la négociation de la Déclaration de politique régionale. Rappelez-vous M. Prévot nous parler, après une heure et demie de conférence de presse, rapidement sur le climat et l'environnement, en 1 minute 40. C'est aussi ce que nous pensons depuis deux ans ; l'ajustement ne va pas démentir cette analyse qui nous conduit à une augmentation de la dette écologique.

En matière de nature, nous nous souvenons des coupes drastiques en 2025, compensées seulement très partiellement depuis lors. L'ajustement ne corrige pas cet effondrement qui continue à affaiblir cette politique. Aujourd'hui, ce sont les associations qui passent à nouveau à la caisse. C'est aussi le Département de la nature et des forêts qui doit continuer à assumer ses missions essentielles, avec des effectifs toujours plus réduits. Sans compter un projet d'éclatement du DNF,

dont on ne sait trop d'ailleurs comment la ministre peut s'exprimer à cet égard en commission, et qui met encore plus en tension sa capacité à effectuer son travail.

Il y a quelques semaines, c'est la Coalition belge pour la biodiversité qui vous a alertés avec une pétition de 40 000 personnes sur le retard par rapport aux politiques à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs européens en matière de préservation et de restauration. Comment penser que cela ira mieux avec des moyens réduits et avec un DNF abîmé ? C'est aussi l'ASBL Forêt et naturalité avec le WWF qui, il y a quelques jours, rappelaient que 23 % des forêts wallonnes sont de haute valeur, mais que seulement 3,3 % d'entre elles sont protégées. Comment penser que les objectifs de 30 % de restauration ou de 5 % sous statut de protection forte pourront être concrétisés ?

En matière de climat, le fonds Kyoto a encore baissé de 20 %, nous l'avions dit il y a six mois. Ce sont ces dépenses autorisées qui ne cessent également de diminuer.

En matière d'énergie, nous ne reviendrons pas ici sur votre chaos dans la réforme des primes. Le secteur autant que les candidats à la rénovation, ceux qui ont aussi été refroidis par la gestion du Gouvernement, attendent vos options pour le régime applicable à partir d'octobre 2026. Par contre, il est important d'évoquer un autre recul potentiel qui appelle en tout cas une clarification immédiate : que devient la transposition de la directive sur la performance énergétique des bâtiments ? Nous avons interrogé hier la ministre de l'Énergie : pas un mot dans sa réponse.

Rappelons-nous, en décembre 2025, le Gouvernement l'annonçait en grande pompe, Monsieur le Ministre-Président, en fixant son calendrier de rénovation qui était attendu. Le 13 mai dernier, le Gouvernement adoptait ce projet de décret en dernière lecture et il chargeait la ministre de le déposer auprès de ce Parlement. Nous sommes donc 40 jours plus tard.

Monsieur le Ministre-Président, vous vous êtes même engagé dans le même sens, le 18 mai, lorsque nous vous avons interpellé sur vos déclarations à cet égard. Ce projet de décret était annoncé en commission – en principe, hier – et devait venir en séance plénière avant la fin de la session. Où est ce projet de décret, d'autant que la Wallonie est maintenant en retard par rapport au délai de transposition ? Où est ce projet de décret, alors que beaucoup des actions pour l'isolation qui protègent contre le froid protègent aussi contre les vagues de chaleur ? C'est totalement incompréhensible.

Nous venons d'entendre Mme De Bue annoncer un amendement portant sur les chaudières. Cela ne va pas, comme méthode de travail, d'avoir un amendement qui arrive en séance plénière dans un débat budgétaire portant sur un élément clé. J'imagine, Monsieur le

Président du Parlement, que nous en parlerons dans la discussion par article tout à l'heure.

(Réaction de M. le Ministre Desquesnes)

Sur le terrain de la mobilité, Monsieur le Ministre...

(Réaction de M. le Ministre Desquesnes)

Il a préparé tout le travail, et c'est vous qui freinez tout depuis deux ans !

(Réactions dans l'assemblée)

Allez, Monsieur le Ministre !

(Réaction de M. le Ministre Desquesnes)

Sur le terrain de la mobilité, l'ajustement est une nouvelle occasion manquée pour rattraper les coupes faites dans les politiques en faveur des modes actifs et de leur aménagement.

(Réaction de M. le Ministre Desquesnes)

Tout se jouera vraisemblablement avec le nouveau plan Infrastructures.

M. le Président. – Monsieur le Ministre, vous aurez l'occasion d'intervenir dans le temps de parole prévu pour le Gouvernement.

Monsieur le Député, nous vous écoutons.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je revenais sur la mobilité, Monsieur le Président, puisque, là aussi, c'est reculé sur reculé par rapport à des orientations fondamentales pour la mobilité douce et la mobilité en transport en commun. Le ministre – qui rigole après sa saillie – nous renvoie au nouveau plan « Mobilité et infrastructures pour tous ». Toutefois, sans moyens dédiés pour les modes actifs et sans moyens dédiés pour les moyens de transport en commun, on sait déjà comment cela se passera : des éléments qui seront écartés et des moyens qui seront investis.

Pour ce qui concerne le TEC, ce sont les hypothèses au doigt mouillé en matière tarifaire qui nous ont fait craindre le pire avec une augmentation tarifaire potentielle jusqu'à 40 %. C'est tout à fait insensé !

(Réaction de M. le Ministre Desquesnes)

M. le Président. – Monsieur le Ministre, s'il vous plaît, vous interviendrez tout à l'heure.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je pense qu'il voulait rappeler qu'il était là après être arrivé trois quarts d'heure en retard.

(Réactions dans l'assemblée)

Face aux événements climatiques qui nous rappellent à l'ordre, Monsieur le Président et face aux critiques qui s'expriment, même au sein du Gouvernement – les critiques les plus vives, c'est de là qu'elles viennent, Monsieur Desquesnes –, le Gouvernement est-il prêt à changer de cap ?

(Applaudissements)

C'est facile pour Les Engagés qui ont toujours deux discours, qui nous disent des choses en campagne et qui font le contraire sur toutes les politiques ou quasiment !

(Applaudissements et réactions dans l'assemblée)

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Vous êtes un donneur de leçons, mais quand votre formation était dans la majorité...

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. – Monsieur Desquesnes, vous n'avez pas la parole.

(Réaction de M. le Ministre Desquesnes)

Monsieur Desquesnes, vous n'avez pas la parole, et je vous remercie de nous avoir rejoints.

(Applaudissements)

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Cela fait des décennies que les écologistes vous alertent sur ces enjeux ! Cela fait des décennies que nous avons les moqueries, le déni et des combats dans les Gouvernements pour nous empêcher d'avancer ! Aujourd'hui, vous allez nous reprocher d'avoir été freinés par vous et par tous ceux qui ont les mêmes idées conservatrices et réactionnaires ! Mais, enfin, où est-on ? C'est indécent !

(Applaudissements et réactions dans l'assemblée)

C'est indécent.

Aujourd'hui, le Gouvernement est-il enfin prêt à prendre conscience qu'il faut investir pour amplifier la transition et l'adaptation, poursuivre le travail pour les parcs urbains, les îlots de fraîcheur dans les villes, les plantations, les arbres et les haies, l'ensemble de ces politiques qui ont été mises sur pied et qui ont eu des résultats et que vous affaiblissez ?

(Réaction de M. Tzanetatos)

On peut faire le débat commune par commune, si vous voulez, Monsieur Tzanetatos, n'hésitez pas à vous inscrire.

(Rires et applaudissements)

Ce sont les secteurs économiques qui sont en première ligne.

Les ministres nous ont renvoyés à une stratégie d'adaptation à adopter d'ici la fin de l'année. Le temps passe, et il est impératif – je redis ce que j'ai dit au ministre-président et à la ministre du Climat en commission – que le Gouvernement intègre sa stratégie dans son conclave de septembre prochain, au risque de perdre encore un an et de devoir attendre le 1^{er} janvier 2028. Ce n'est pas nécessaire seulement pour l'environnement – qui vivra très bien sans nous –, c'est un impératif social parce qu'il y a des enjeux de santé et de vie, comme l'a d'ailleurs rappelé votre collègue en charge de la Santé il y a quelques jours – et parce que nous ne sommes pas égaux devant les impacts du dérèglement climatique, comme ces derniers jours nous l'ont montré. C'est aussi un impératif économique, tant les vagues de chaleur et les canicules ont un impact sur l'activité économique, qu'il s'agisse de la santé, de la sécurité au travail ou de la productivité. Il faut aussi penser aux cultures et aux cheptels. C'est d'ailleurs l'un des enseignements les plus frappants de l'étude magistrale conclue sur les vulnérabilités de la Wallonie – dont vous avez hérité il y a plus d'un an –, cartographiée par commune. Monsieur Tzanetatos, n'hésitez pas à vous en servir.

À côté de cela, le Gouvernement poursuit sa politique de régression et de fracture sociale, dont les effets continuent à s'amplifier. Ce sont les coupes dans le financement des communes qui se font sentir. Je reviens sur Namur, dont les gestionnaires, Madame De Bue, seront très charmés d'apprendre que c'est le résultat d'une gestion déséquilibrée. À Namur, la Ville vient d'annoncer qu'elle n'organiserait plus de plaines de vacances pour économiser 300 000 euros. Pour cette petite part que vous leur avez enlevée, ce sont près de 1 000 enfants qui seront sur le carreau. Je vous rassure, ce ne seront vraisemblablement pas les plus favorisés.

Toutes les grandes villes wallonnes sont aujourd'hui dans une situation financière intenable et, bien que relayé par l'Union des villes et communes, avec le pluralisme qui la caractérise, le cri d'alarme face aux charges de la centralité reste sans réponse.

Ce sont les relais sociaux qui attendent toujours leur arrêté pour pérenniser leur financement. Là, pour faire une audition conjointe, c'était la fin du monde, hier. C'est pour dire l'importance de cet enjeu ! La majorité est en train de vaciller parce que l'on demandait une audition conjointe pour voir comment lutter au mieux contre le sans-abrisme.

C'est le secteur de l'aide alimentaire qui ne sait pas faire face avec le manque de moyens dans lequel il est maintenu. C'est le secteur non marchand qui est venu faire part de son sentiment de mépris, de ses besoins et de ses souffrances, il y a deux semaines. Sans réponse, jusqu'ici. C'est l'incertitude du dispositif Job+ plus pour

une série d'entreprises d'économie sociale qui utilisaient le dispositif SINE pour engager des travailleurs et des travailleuses très éloignés du marché de l'emploi et qui, sauf pour les IDESS pour lesquelles un amendement a été adopté, ne savent toujours pas comment cela va s'appliquer concrètement, alors que cela commence aujourd'hui. Les ministres de l'Emploi et de l'Économie sociale se renvoient la balle, mais, au final, ce sont les Wallons et Wallonnes qui vont en pâtir.

C'est la réforme APE qui inquiète largement. Nous sortons ici de l'ajustement, mais c'est d'actualité puisqu'il n'y a pas de moyens qui sont impactés en 2026. Là, il faut voir que même la Ville de Namur va en recours contre votre réforme. C'est dire l'étendue de l'inquiétude.

Enfin, ce sont aussi les associations, dont une série d'entre elles sont mises en grande difficulté, surtout quand elles ne pensent pas comme vous. Les temps sont durs pour le sens critique et pour les contre-pouvoirs. Le Gouvernement avait annoncé une objectivation et une transparence des subventions, ce qui est un fort beau principe. Évidemment, nous le soutenons. Néanmoins, au vu de certaines décisions encore récentes, c'était manifestement du pipeau. Il reste d'ailleurs certains dossiers à tirer au clair.

Un point positif néanmoins – je veux le dire au passage – est l'augmentation des moyens pour la poursuite du plan de création de places en milieu d'accueil de l'enfance, programmé sous la précédente législature. Nous sommes loin des promesses de campagne sur les crèches gratuites, mais c'est néanmoins un point positif.

Si nous prenons une vue d'ensemble, il est spectaculaire que, malgré ces coupes très larges et multiples, le déficit ne bouge pas. Le solde SEC de ce budget ajusté est quasiment le même que le déficit initial, c'est-à-dire à 2,015 milliards d'euros. Il est quasi identique aux comptes exécutés en 2023 et en 2024, et ce, sans compter les doutes de la Cour des comptes sur certaines sous-estimations et la fiabilité de vos chiffres. En effet, la Cour des comptes a jugé de spécialement cruel le solde SEC pour 2025.

Nous pensons qu'il est possible de faire de l'assainissement sans austérité, mais vous avez inventé l'austérité sans assainissement. Il faut compter avec les menaces fédérales qui pourraient encore empirer la situation. C'est le précompte des chercheuses et des chercheurs que veut attaquer le Gouvernement fédéral. Ce serait une catastrophe pour nos universités – c'est un point que nous pouvons partager – et pour notre tissu économique. Le ministre de l'Économie nous a indiqué être mobilisé à ce sujet. Où en sommes-nous aujourd'hui ? C'est une autre question que je voulais vous poser.

C'est également l'érosion de la base fiscale IPP, avec cette destruction d'emplois salariés au bénéfice de flexi-jobs ou de jobs étudiants qui contribuent moins ou pas du tout. C'est clairement une bombe à retardement pour les recettes IPP, notamment de la Wallonie.

Enfin, plus important – en tout cas, dans les chiffres qui sont déjà connus parce que l'on ne sait pas jusqu'où l'érosion de la base fiscale nous mènera –, c'est la contribution dite volontaire qu'entend mettre en œuvre l'État fédéral à concurrence de 500 millions d'euros en 2028 et en 2029.

Cela doit clairement être *niet* : ce n'est pas possible d'imaginer un définancement des entités fédérées, et singulièrement pas de la Wallonie ou de la Fédération des Bruxelles, alors que l'histoire institutionnelle de ce pays, c'est un combat pour refinancer les politiques de ces entités. Lorsque la base fiscale a été laissée au pouvoir fédéral, c'était précisément pour avoir, au niveau fédéral, un levier qui permette de porter le débat sur les recettes, du moins sur un grand nombre d'entre elles.

Si le déficit ne bouge pas, c'est aussi parce que vous n'avez de l'argent que pour ce que vous voulez bien. Malgré la dette – j'ai entendu Mme De Bue et M. Bastin –, malgré Moody's, il y a de l'argent pour ce que vous voulez bien. C'est pour cela que le discours de la fatalité est totalement insupportable. Par exemple, vous avez choisi d'augmenter les rémunérations des *top managers* ; la ministre avait cité des évolutions de 4 à 12 %. Toutefois, quand nous regardons de plus près, c'est beaucoup plus en réalité.

Nous avons encore interrogé la ministre ce lundi en commission, parce qu'elle n'avait pas répondu à nos questions écrites afin d'y voir plus clair sur ces chiffres. Il n'y a eu aucune réponse. Nous avons donc fait le calcul nous-mêmes : pour le rang A1, ce n'est pas 12 %, c'est entre 10,1 et 44,8 % selon l'ancienneté ; pour le rang A2, dans une entité de grande taille, ce n'est pas 8 % comme annoncé par le Gouvernement, mais de 6,2 à 43 % selon l'ancienneté, ce à quoi vous devez encore ajouter potentiellement 20 % de bonus variable. Ce sont donc des évolutions énormes. Je passe sur le fait que le Gouvernement ne donne pas les hypothèses qui lui permettent d'amener les chiffres qu'il propose sans montrer qu'il y a ce lien à l'ancienneté. Ce sont des évolutions énormes, a fortiori, à l'égard du pain sec que vous prévoyez pour d'autres, comme lorsque vous coupez dans les repas scolaires.

Il n'y a pas d'argent, mais vous avez choisi de désigner un sixième directeur au sein du comité de direction de Wallonie Entreprendre, pour un coût qui s'élève à 500 000 euros par année. Il n'y a pas d'argent, mais vous avez choisi d'indexer le budget du Parlement alors que les rémunérations des parlementaires ne sont plus indexées. Cela veut dire que l'économie qui est produite par cette non-indexation ne sert pas à des

politiques pour les gens, mais sert à faire un matelas. Ce n'est pas un bon signal alors qu'il y a des mesures à prendre pour supprimer des règles inexplicables. Je pense notamment à ces frais forfaitaires des parlementaires et des ministres.

Vous avez également choisi le vote électronique, un système plus cher. En plus, Monsieur Desquesnes, vous prenez le même chemin que Mme Galant en ne répondant pas aux questions du Parlement. Vous avez choisi de voter la réforme Job+ alors que la Cour des comptes a épinglé des risques d'aubaine, notamment à l'égard des sociétés d'interim, et a regretté l'absence de mécanismes pour prévenir des effets d'aubaine ou encore l'effet de carrousel.

Pas d'argent, vraiment ? Vous avez choisi d'écarter notre proposition de cadastre des aides aux entreprises de façon totalement inexplicable, a fortiori pour le ministre qui, dans ce Parlement, a le plus prononcé ce mot. Quand on parle des cadastres des subventions, c'est une très bonne idée, quand on parle du cadastre des APE, c'est une très bonne idée – on a d'ailleurs soutenu ces idées –, mais quand on parle des cadastres de ces entreprises, il n'y a plus personne. Ce n'est pas possible. Le tout avec des arguments fallacieux que j'ai lus en cette Commission ou que j'ai vu sur les réseaux sociaux selon lesquels cela allait créer des charges pour les entreprises. Mais enfin, où est-on ? C'était l'administration wallonne qui faisait le travail, comme pour tout cadastre d'une aide publique. C'est élémentaire. Toujours davantage de dépenses, comme on le disait.

Vous avez choisi de voter une réforme fiscale injuste et mal calibrée. C'est le pompon, d'autant qu'il faut rappeler qu'elle est payée à crédit – parce que l'on nous parle de dette. Entre parenthèses, Monsieur Bastin, vous avez repris vos chiffres sur la dette directe, si j'ai bien été attentif, alors que c'est une façon de tronquer les comparaisons. Rien que les intérêts de la réforme des droits d'enregistrement, pour ne prendre que sa partie qui est déjà en vigueur, c'est environ 10 millions d'euros pour payer les intérêts de cette réforme à crédit en 2025, et c'est 20 millions en 2026. C'est plus que les repas scolaires que vous avez supprimés, et ce, uniquement pour les intérêts !

Depuis lors, notamment parce que l'enjeu des recettes a été posé suite au débat que nous avons en Fédération Wallonie-Bruxelles – où l'on nous serine encore plus fort qu'ici le discours de la fatalité –, nous avons bien vu la tentative de diversion des Engagés avec l'idée de taxer le patrimoine. C'est une bonne idée, et la perspective serait bienvenue si elle était réelle. Cependant, plutôt que de lancer des propositions virtuelles pour le théâtre médiatique et de vous faire par ailleurs moquer par votre partenaire de majorité – cela vous regarde –, agissez plutôt dans le monde réel en retirant votre réforme des droits de succession qui

distribue des centaines de vrais millions et prioritairement aux plus hauts patrimoines.

Ceci démontre une fois de plus que, derrière toutes vos coupes budgétaires, il y a des choix politiques, il y a des choix de justice et il y a des choix antiécologiques. Or, d'autres choix sont possibles et d'autres choix sont nécessaires.

(Applaudissements)

M. le Président. – La parole est à Mme Aït Alouha.

Mme Rachida Aït Alouha (Indépendante). – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Ministres, chers collègues, nous discutons aujourd'hui de l'ajustement du chaos social. Vous annoncez 200 millions d'euros d'économie. Derrière ces chiffres, 11 000 emplois APE sont menacés ; des emplois que l'on retrouve dans la petite enfance, l'enseignement, la santé, l'aide à domicile et le monde associatif.

Monsieur le Ministre Coppieters, cela fait deux ans que vous êtes en fonction et que vous pratiquez la politique des trois singes : vous n'entendez pas, vous ne parlez pas et, surtout, vous ne dites rien. Comment est-ce possible ? Comment est-ce possible après le covid ? Comment est-ce possible après le scandale du livre *Les Fossoyeurs*, qui a révélé au grand jour la maltraitance institutionnelle et le détournement d'argent public ?

Après la canicule meurtrière de ce week-end, comment pouvez-vous abandonner le secteur du non-marchand ? En deux ans, pas un seul accord du non-marchand signé. Que dalle, *nada* ! Vous avez retiré 18 millions d'euros d'investissement en maison de repos. Vous auriez pu les investir dans le secteur, mais vous ne l'avez pas fait. Une permanente syndicale en arrive à vous questionner au sein de ce Parlement : « Que vous a-t-on fait ? » Je reprends la même question : que vous a fait le secteur du non-marchand pour être abandonné ?

Votre budget est vide et sans aucune ambition. Aucune augmentation du personnel n'est prévue. Les travailleurs craquent, sont épuisés et pressés comme des citrons. Vous autorisez les maisons de repos à se contenter de normes minimalistes. Résultat : jusqu'à 30 % de travailleurs en moins par maison de repos parce que vous l'avez autorisé.

Vous supprimez la formation d'infirmière brevetée. Résultat : 3 000 infirmiers en moins. Au moment où l'Europe cherche plus de 1 million de soignants, vous supprimez 3 000 infirmiers. La vérité, c'est que vous économisez surtout 3 000 salaires. L'argent avant l'humain, c'est votre choix politique.

Le plus paradoxal, c'est que vous dénoncez les conséquences de la canicule comme si vous étiez étranger à cette crise. Or, cette crise sanitaire, c'est aussi à cause de votre inaction. Si vous continuez à ne rien

faire, vous serez aussi responsable des décès de demain. Vous ne pouvez pas dire que vous ne le saviez pas. La politique des trois singes, cela suffit. Il y a eu 22 morts en quelques heures.

Vous abandonnez aussi les soins à domicile en refusant d'augmenter les indemnités kilométriques, alors que l'inflation est bien là et due au blocage du détroit d'Ormuz. Vous attendez la fin de la guerre et vous attendez la fin de la canicule, tout comme la fin de votre mandat, pour ne pas signer les accords du non-marchand. Bref, vous jouez la montre.

Ensuite, il y a la taxe autonomie. Les citoyens ont déjà cotisé toute leur vie pour financer cette sécurité sociale. Leur demander de payer des services pour lesquels ils ont déjà cotisé, c'est-à-dire payer deux fois pour les mêmes services, c'est du racket.

Où sont passés les 300 euros par mois par enfant que vous aviez promis ? À la place, vous réduisez les droits des familles et vous fragilisez les jeunes. Qu'avez-vous contre la jeunesse ? Vous reportez l'indexation des allocations familiales, vous les conditionnez et vous limitez leur durée après les études à seulement 12 mois, comme si un emploi attendait chaque jeune au coin de la rue.

Votre stratégie est lunaire. Vous retirez 2,2 millions d'euros du budget de l'action sociale et de la santé – et donc du budget des plus vulnérables – pour la politique de l'emploi du ministre Jeholet : 2,2 millions d'euros en plus des 7,5 millions d'euros que vous avez déjà transférés l'année dernière pour la même compétence. Vous avez privé de 10 millions d'euros les plus vulnérables pour une politique de l'emploi. Pour quel résultat ? Le chômage a augmenté de 21 % en deux ans.

Monsieur le Ministre, sauvez le secteur du non-marchand au lieu de le mener à sa perte. Ce budget, c'est une mise en danger des citoyens. Après avoir été les fossoyeurs de l'enseignement, vous serez, par votre inaction, les fossoyeurs du non-marchand. Les travailleurs du non-marchand n'oublieront ni vos promesses ni vos renoncements.

Je terminerai en m'adressant aux citoyens qui nous écoutent avec les mots de l'écrivain Stéphane Hessel : « Indignez-vous ! »

(Applaudissements)

M. le Président. – Je me permets de vous informer que nous examinerons dans la foulée le projet de décret portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des unités d'administration publique wallonnes en vue de transposer partiellement la directive (UE) 2024/1265 (Doc. 589 (2025-2026) N° 1 à 3) avant d'interrompre ce midi, puis de reprendre avec les questions urgentes et d'actualité ainsi que l'intervention du Gouvernement.

La parole est à M. Dupont.

M. Jori Dupont (Indépendant). – Chers collègues, je me suis un peu demandé ce que j'allais vous dire. Pendant 30 minutes, le PS vous a expliqué à quel point votre ajustement était mauvais. Ecolo l'a fait pendant 30 minutes ; M. Hazée a eu totalement raison d'être très énervé. Le PTB l'a fait également et Mme Aït Alouha a ajouté cinq minutes. Dès lors, que vais-je pouvoir vous dire pendant cinq minutes de plus, alors que l'on a eu déjà tous ces exposés très qualitatifs ? Je me suis dit qu'il serait dommage de vous priver de ma belle voix pendant ces cinq minutes...

(Applaudissements)

J'ai eu envie de vous parler un peu de moi. J'ai des péchés mignons – comme vous vous en doutez, j'en ai plein – et j'adore les pains au chocolat. Je laisse aux Français le débat : pain au chocolat ou chocolatine ? Je vais souvent en acheter à ma boulangerie. C'est d'ailleurs probablement l'une des raisons qui fait que je n'arrive pas à maigrir malgré mes tentatives hebdomadaires d'aller à Basic-Fit. Imaginons que, demain, vous me supprimiez complètement mon salaire. Je ne pourrais donc plus acheter de pain au chocolat. Mon boulanger en vendrait beaucoup moins – c'est autant de TVA qui ne rentrerait plus dans les caisses de l'État – et paierait moins d'impôts puisqu'il aurait moins de revenus. Si vous supprimez le salaire de beaucoup d'autres gens, il finirait par faire faillite.

Avec mes attachés, nous avons même été plus loin et nous avons calculé le coût de la perte de TVA si l'ensemble des boulangers ne pouvaient plus vendre de pains au chocolat parce que plus personne ne pourrait en acheter. Il faut compter, en plus de cette perte de TVA, la perte sur les matières premières – le beurre, le chocolat, le sucre et la levure –, le travail du boulanger, l'énergie du four, le loyer, le transport, les fournisseurs, les salaires, et cetera. Si plus aucun Belge ne pouvait s'acheter de pain au chocolat, l'État perdrait au minimum 7 millions d'euros de rentrées de TVA. Imaginons que vous étendiez cette même logique à tous les autres secteurs. J'aurais pu prendre d'autres exemples, mais j'ai pris celui du pain au chocolat. En cette période de Coupe du monde, j'aurais pu prendre la bière, mais, comme c'est à consommer avec modération, autant éviter.

Par cet exemple un peu absurde – je l'avoue –, je veux surtout vous montrer que l'austérité l'est tout autant. Je vais vous expliquer un principe de base en économie qui s'appelle le multiplicateur budgétaire. Pour 1 euro public investi, on en récupère plus un à la fin. Pour 1 euro désinvesti, on en perd plus un à la fin. Le FMI nous explique que l'on a longtemps sous-estimé l'effet multiplicateur de l'austérité. L'austérité ne marche pas. Il est d'ailleurs logique que cela ne marche pas, et c'est démontré. Que faut-il faire ? Il faut faire des investissements publics massifs. C'est cela qui sauve

une économie et non pas l'austérité. L'austérité ne fonctionne jamais. Vous allez me dire que, pour faire des investissements, il faut de l'argent. Je suis d'accord avec vous.

Or, à tous les niveaux de pouvoir, vous faites l'inverse et vous diminuez les recettes fiscales. Vous le faites ici avec la réforme des droits d'enregistrement, mais aussi à d'autres niveaux puisque, au Fédéral, l'élargissement des flexi-jobs arrive cette semaine. Vous savez que ce sont des jobs qui ne cotisent pas à la sécurité sociale et qui remplacent des CDD, des CDI ou même des intérimaires ; tous des jobs qui cotisent à la sécurité sociale. À cela, on peut ajouter le définancement de la sécu par le *tax shift* que vous avez fait avec la N-VA à l'époque ou encore la nouvelle trouvaille que vous nous avez inventée au Fédéral : les salaires supérieurs à 340 000 euros seraient exonérés de cotisations patronales. Vous avez tout fait pour diminuer les rentrées d'argent. Ainsi, dans cinq ans, vous allez nous dire : « Il n'y a plus d'argent ! Il va falloir travailler jusqu'à 70 ans ! » Oui, évidemment, puisque vous avez tout fait pour définancer.

J'ai envie de vous dire : *tax the rich* ! Non, non je ne suis pas retourné au PTB, je vous rassure. Je vais vous parler du *tax de rich* des Engagés. Comme quoi, un slogan passe d'un parti à l'autre ; que je n'ai pas plus rejoint d'ailleurs. Ce fameux *tax de rich* des Engagés a provoqué un soulèvement de bouclier du MR, avec une vidéo un peu lunaire de M. Bouchez qui nous expliquait la rage taxatoire en Belgique. En Belgique, la rage taxatoire n'est pas payée par les plus riches. Ce ne sont pas les gens concernés par cette proposition de *tax the rich*.

Je reprends les propos d'Olivier Malay, qui est économiste à l'UCLouvain, et d'OXFAM Belgique qui expliquent que 1 % des plus riches ont un taux effectif d'imposition qui tourne autour de 23-24 %, alors que la moyenne de la population se situe à 43 %. Imposer 0,6 % de taxation, c'est tout petit et c'est d'ailleurs plus un effet de communication qu'une vraie proposition, mais ce serait quand même une question de justice fiscale.

Alors que notre monde brûle et que l'on nous annonce déjà une troisième canicule en juillet, cela devient une question de survie. Nous avons besoin d'investir dans l'isolation et non pas simplement faire des prêts. Nous avons besoin de travailler sur le transfert de la voiture vers les transports en commun. Pour cela, nous avons besoin de plus de bus et d'augmenter la fréquence grâce à la gratuité des transports. Nous avons besoin de végétaliser les villes. Pour cela, nos villes ont besoin d'argent et non pas d'austérité. Cela crée de l'emploi, c'est bon pour l'économie et c'est bon pour notre planète.

L'austérité, c'est un mythe. Taxer les riches, ce n'est pas pour le plaisir, mais pour sauver la planète. C'est

d'ailleurs comme cela, Monsieur Pinckaers, que l'on participe à l'effort collectif sans menacer de quitter le pays pour 0,6 %.

Au passage, j'ai eu les yeux un peu plus gros que le ventre ce matin et j'ai un peu trop de couques. Elles sont dans mon bureau, n'hésitez pas. Je suis de gauche et je préfère redistribuer.

(Applaudissements)

M. le Président. – Ceci clôture les interventions parlementaires.

Les réponses de M. le Ministre-Président et les répliques interviendront cet après-midi.

**Projet de décret
modifiant le décret du 15 décembre 2011
portant organisation du budget, de la
comptabilité et du rapportage des unités
d'administration publique wallonnes en vue de
transposer partiellement la directive (UE)
2024/1265
(Doc. 589 (2025-2026) N° 1 à 3)**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret modifiant le décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des unités d'administration publique wallonnes en vue de transposer partiellement la directive (UE) 2024/1265 (Doc. 589 (2025-2026) N° 1 à 3).

Discussion générale

M. le Président. – Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par Mme De Bue sous le n° 589 (2025-2026) N° 3 qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. Lefèbvre.

M. Bruno Lefèbvre (PS). – Monsieur le Ministre-Président, notre groupe soutient la transposition de la directive européenne 2024/1265 et le renforcement du cadre budgétaire wallon. Améliorer la qualité des prévisions, intégrer une vision de moyen terme, tenir compte des risques climatiques et environnementaux, et renforcer la transparence, c'est indispensable.

Cependant, nous voulons attirer l'attention sur un angle mort du texte. Le projet améliore le pilotage macrobudgétaire, mais il ne prévoit pas un suivi suffisamment précis de l'impact des réformes fiscales adoptées par le Parlement. Or, une réforme fiscale n'est jamais neutre. Elle peut renforcer la justice fiscale, mais elle peut aussi réduire durablement les recettes disponibles pour financer nos services publics, nos politiques sociales, nos communes, nos investissements et la transition juste.

C'est pourquoi nous avons défendu un amendement simple visant à prévoir chaque année une information claire sur les décrets fiscaux adoptés durant la législature en cours et la précédente, avec l'impact budgétaire constaté depuis leur entrée en vigueur, une estimation pour l'exercice à venir et une projection sur les trois années suivantes. Ce n'est pas une lourdeur administrative, mais un outil de sincérité budgétaire, de bonne gouvernance et de contrôle parlementaire.

Si l'on veut parler de soutenabilité des finances publiques, il faut aussi regarder l'effet réel des choix fiscaux. Si l'on veut parler de transparence, il faut que le Parlement sache précisément quelles recettes ont été diminuées et pour quels objectifs. Pour le PS, la fiscalité doit rester un levier de justice sociale, elle doit protéger les bas et moyens revenus, faire contribuer davantage les plus hauts patrimoines et garantir les moyens nécessaires au financement des politiques publiques. C'est cela aussi, la responsabilité budgétaire.

Ainsi, nous regrettons que notre amendement ait été rejeté en commission, car il complétait utilement le projet sans en remettre en cause l'équilibre général. Notre groupe soutiendra ce projet, mais nous continuerons à défendre une exigence forte : aucune réforme fiscale ne doit être adoptée sans suivi clair, pluriannuel et démocratique de son impact sur les recettes wallonnes.

M. le Président. – La parole est à Mme Mauel.

Mme Christine Mauel (MR). – Monsieur le Ministre-Président, chers collègues, ce décret met le cadre budgétaire wallon en conformité avec la nouvelle gouvernance économique en cohérence avec ce qui a déjà été réalisé au niveau fédéral. Le texte que nous analysons renforcera la crédibilité de nos finances publiques en améliorant la qualité des prévisions, la transparence et la prise en compte de la soutenabilité budgétaire à moyen et long termes.

Le ministre-président ayant bien résumé les enjeux en commission, nous mettrons trois axes clés en avant.

Le premier est que cette transposition inclura une certaine prévision budgétaire et une certaine indépendance au sein du décret WBFfin. En effet, tous les trois ans, les prévisions budgétaires utilisées pour élaborer le budget seront évaluées par un organisme indépendant qui devra être nommé sur la base d'un futur

accord de coopération et de critères objectifs. Dans le cas où un écart significatif sur plusieurs années serait observé, le Gouvernement devra corriger la trajectoire et en assurer la publicité.

Le second est le cadre à moyen terme et l'inclusion des risques liés aux événements climatiques. D'une part, ce décret renforcera le cadre budgétaire à moyen terme. Les trajectoires de déficit et de dette ainsi que les autres indicateurs ne se limiteront plus qu'à une seule année, mais s'étendront sur une vision pluriannuelle. D'autre part, les effets des politiques publiques seront évalués en intégrant explicitement la soutenabilité des finances publiques et les risques liés au changement climatique.

Enfin, ce texte élargit les obligations de publication et inclura, dans la mesure du possible, les coûts budgétaires liés aux catastrophes et chocs climatiques qui devront être rendus publics.

Ce texte, que nous soutenons, permet à la Région de se mettre en conformité européenne, ce qui renforce la transparence et la soutenabilité de nos finances, sans remettre en question la politique budgétaire menée par ce Gouvernement, mais en renforçant le cadre dans lequel elle s'inscrit.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Si le texte contient des éléments positifs en termes de transposition du droit européen, il présente certaines limites.

L'analyse des risques liés au dérèglement climatique, dont Mme Mauele vient de parler, n'aura lieu que dans la mesure du possible. C'est une restriction que le Gouvernement a posée et qui nous paraît non conforme au droit européen, mais surtout extrêmement problématique par rapport à la centralité de l'enjeu climatique. C'est une nouvelle illustration du caractère facultatif que le Gouvernement donne à cet enjeu.

À côté de cela, il y a la limite dans l'appréciation des dépenses sur le plan fiscal.

Pour ces raisons, comme en Fédération Wallonie-Bruxelles, nous nous abstenons sur ce projet de décret.

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Mesdames et Messieurs les Ministres, chers collègues, ce projet de décret constitue une avancée en matière de gouvernance budgétaire. La directive européenne impose notamment aux États membres de disposer d'une institution budgétaire indépendante capable d'évaluer les prévisions budgétaires sans recevoir d'instruction des autorités publiques ou d'autres acteurs publics ou privés. Cette évolution répond à une exigence fondamentale, celle d'assurer une plus grande fiabilité

des prévisions budgétaires et de renforcer la confiance dans notre trajectoire budgétaire et financière.

La deuxième avancée majeure est celle du renforcement de la transparence budgétaire. Le texte élargit les obligations de publication du Gouvernement, notamment concernant les engagements conditionnels pouvant avoir un impact budgétaire ainsi que les coupes budgétaires liées aux chocs climatiques. Il s'agit ici d'une exigence démocratique essentielle, celle de permettre au Parlement, à la Cour des comptes et aux citoyens de disposer d'une information plus complète et plus transparente sur l'état réel des finances publiques.

Pour toutes ces raisons, les Engagés soutiendront ce décret qui va dans la bonne direction.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, il me revient de vous présenter le projet de décret modifiant le décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des unités d'administration publique wallonnes – décret communément appelé WBFIn – afin de transposer la directive européenne 2024/1265 du Conseil du 29 avril 2024.

Cette directive modifie la directive 2011/85/UE relative aux exigences applicables aux cadres budgétaires des États membres et s'inscrit dans le cadre de la réforme de la gouvernance économique européenne, adoptée parallèlement au règlement européen 2024/1263 du Parlement européen et du Conseil.

L'objectif poursuivi par la réforme européenne est une modernisation et un renforcement des cadres budgétaires nationaux, en particulier au niveau :

- de la transparence et de l'accessibilité des informations budgétaires ;
- de la qualité et de la fiabilité des prévisions macroéconomiques et budgétaires ;
- de la prise en compte et de la soutenabilité à moyen et long termes, incluant les risques climatiques et environnementaux ;
- de l'indépendance de l'évaluation des prévisions budgétaires.

Dans le cadre de la transposition de cette directive, le présent projet poursuit trois objectifs.

Premièrement, renforcer l'indépendance de l'évaluation des prévisions et leur qualité. L'article 4 du décret du 15 décembre 2011 est ainsi adapté pour préciser les modalités d'évaluation des prévisions budgétaires utilisées lors de la confection du budget.

Ces prévisions seront évaluées par une institution budgétaire indépendante.

Deuxièmement, actualiser le contenu du cadre budgétaire à moyen terme. Les modifications apportées à l'article 9, paragraphe 1^{er}, précisent la portée du cadre budgétaire pluriannuel, notamment en y intégrant la dimension de croissance durable et inclusive des investissements publics et des risques climatiques.

Troisièmement, renforcer la transparence et la publication d'informations budgétaires. L'article 45/2 est remplacé afin d'étendre les obligations de publication du Gouvernement aux engagements conditionnels ayant un impact budgétaire ainsi qu'aux coûts budgétaires liés aux chocs climatiques. Ces dispositions reprennent les exigences des articles 14 et 15 de la directive modifiée.

Comme je l'ai rappelé en commission, cette directive a été partiellement transposée au niveau fédéral le 8 décembre 2025 dans la loi du 16 mai 2003 fixant les dispositions générales applicables au budget, au contrôle des subventions et à la comptabilité des Communautés et des Régions ainsi qu'à l'organisation de la Cour des comptes.

La loi de dispositions générales du 16 mai 2003 constitue le cadre dans lequel la législation comptable et budgétaire wallonne doit évoluer. Les modifications du décret WBFIn contenues dans le projet de décret qui vous est présenté sont dès lors calquées sur les dispositions insérées dans la loi de dispositions générales précitée. Elles permettront à la Région wallonne de s'inscrire pleinement dans le nouveau cadre de gouvernance budgétaire européenne en consolidant la transparence, la fiabilité des prévisions et la soutenabilité des finances publiques.

Pour le surplus, les remarques formulées par le Conseil d'État ont été prises en compte. Le texte prévoit, comme celui adopté par le Fédéral et par les autres entités, qu'un accord de coopération doit être conclu entre les entités du royaume et que c'est dans cet accord de coopération qu'un organe indépendant sera désigné afin de périodiquement effectuer une évaluation objective et globale des prévisions budgétaires.

J'ai déjà pu vous alimenter largement sur les travaux relatifs à l'élaboration de cet accord de coopération et principalement sur les clés de répartition de la norme d'endettement par entité. Le texte final devra encore passer l'étape d'approbation au Parlement fédéral pendant l'été.

M. le Président. – La parole est à M. Lefèbvre.

M. Bruno Lefèbvre (PS). – Je n'ai rien à ajouter.

M. le Président. – Mme Mauel ne souhaite pas répliquer.

La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je remercie le ministre-président pour son expression. J'attire l'attention sur le fait que l'accord de coopération qu'il a évoqué – c'est un rendez-vous à venir – est un document que nous examinerons avec la plus grande vigilance puisque c'est un élément qui sera essentiel dans la manière dont le financement des différentes entités de ce pays pourra fonctionner. Nous verrons.

M. le Président. – M. Resinelli ne souhaite pas répliquer.

Un amendement a été proposé, après approbation du rapport, par M. Lefèbvre (Doc. 589 (2025-2026) N° 4).

L'amendement a été déposé sur le portail des parlementaires.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen des articles du projet de décret modifiant le décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des unités d'administration publique wallonnes en vue de transposer partiellement la directive (UE) 2024/1265 (Doc. 589 (2025-2026) N° 1 à 3).

Nous commençons par l'examen de l'article 1^{er}.

Art. 1^{er}

Pas d'objection ?

L'article 1^{er} est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour l'article 2 ?

Art. 2

Pas d'objection ?

L'article 2 est adopté.

Art. 3

À l'article 3, un amendement a été proposé, après approbation du rapport, par M. Lefèbvre (Doc. 589 (2025-2026) N° 4).

Les votes sur l'amendement et l'article sont réservés.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 4.

Art. 4

Pas d'objection ?

L'article 4 est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 5 et 6 ?

Art. 5 et 6

Pas d'objection ?

Les articles 5 et 6 sont adoptés.

Nous voterons ultérieurement sur l'amendement, l'article réservé et l'ensemble du projet de décret.

À la demande de l'un ou l'autre, je me permets de rappeler notre règlement : pour les questions urgentes et les questions d'actualité ainsi que les réponses des ministres et les répliques, aucun support écrit ne peut être lu, mais il est autorisé de se référer à un aide-mémoire.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 12 heures 11 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 2 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

ABSENCES MOTIVÉES

M. le Président. – En complément de la communication faite à l'ouverture de la séance, je vous informe que M. Witsel a demandé d'excuser son absence à la présente séance pour raisons personnelles.

DEMANDE D'AVIS DU CONSEIL D'ÉTAT

M. le Président. – Complémentairement à la communication de ce matin, je vous informe que, en application de l'article 109.1 du règlement, j'ai également décidé de solliciter l'avis du Conseil d'État, dans un délai de 60 jours, sur la proposition de décret insérant un Titre V/1 relatif aux zones de protection contre les inondations dans le Code du développement territorial, déposée par Mme Dejardin, M. Devin, Mme Özen, MM. Lefèbre, Crampon et Mme Morreale (Doc. 611 (2025-2026) N° 1).

QUESTIONS URGENTES

M. le Président. – Conformément à l'article 68 du règlement, les questions urgentes ont lieu en ce début de séance de l'après-midi.

Question urgente de M. Germain Mugemangango à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « le peu d'initiatives du Gouvernement wallon pour aider les citoyens face à la canicule »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question urgente de M. Mugemangango à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « le peu d'initiatives du Gouvernement wallon pour aider les citoyens face à la canicule ».

La parole est à M. Mugemangango pour poser sa question.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Monsieur le Ministre-Président, on a pu lire dans la presse ce matin la colère noire de Christine Mahy, qui est bien connue et qui s'occupe du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, contre la passivité des gouvernants face à la vague de chaleur.

Ici, il n'y a pas de problème puisqu'il y a l'air conditionné. Vous, Monsieur le Ministre-Président, dans votre bureau, vous avez l'air conditionné. J'imagine qu'il en est de même dans votre voiture et chez vous. Alors que les gens sont littéralement en train de crever de chaud – je dis « littéralement » parce que l'Organisation mondiale de la santé annonce, pour la vague de chaleur que l'on vient de vivre, 1 300 décès –, ici et dans les bureaux ministériels, on est dans un confort relativement bon. Cependant, beaucoup de gens sont en train de souffrir.

Dès lors, je ne comprends pas, Monsieur Dolimont, pourquoi vous avez refusé la réunion de coordination pour répondre à la question de la chaleur et je ne comprends pas la passivité de ce Gouvernement face à ce phénomène. Qu'allez-vous faire pour soutenir les gens face à cette vague de chaleur puisqu'on sait que cela va se répéter ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, tout d'abord, personne n'est insensible à cette situation ; loin

s'en faut. Faire croire que l'on ne fait rien, c'est complètement inacceptable et même irresponsable. La nature humaine est ainsi faite : on cherche toujours un coupable à une situation.

Les transformations sont nécessaires, et je n'ai pas peur de le dire. Nous devons rendre notre Région et notre pays plus résilients, et nous y travaillons. Nous avons encore fait une communication la semaine dernière sur les actions concrètes mises en place, mais cela n'évitera pas les situations d'urgence comme on les connaît aujourd'hui. Nous devons continuer à travailler avec beaucoup de motivation et être en perpétuelle amélioration. À chaque fois qu'une crise survient, on doit tirer les conclusions de celle-ci et améliorer pour la suivante. C'est ce que l'on fait en permanence.

Sur les publics un peu plus vulnérables, il appartient au SPF Santé de déclencher la crise en cas de nécessité. Force est de constater que cela n'a pas été fait. Au vu du temps qui m'est imparti, je suis certain que l'on aura l'occasion de revenir plus longuement sur ces péripéties en commission.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Aucune réponse sur la raison pour laquelle vous n'avez pas été à cette réunion de coordination et aucun acte concret pour aider les gens. Vous pourriez inviter les communes à mettre en place des fontaines d'eau pour aider les gens. Vous pourriez proposer des zones de baignade gratuites et accessibles. Vous ne faites rien parce que, pour vous, c'est le confort, alors que, pour les gens, c'est la souffrance. On ne fait qu'attendre l'initiative de ce Gouvernement par rapport à ces vagues de chaleur. Pour le moment, il n'y a rien.

**Question urgente
de Mme Sophie Fafchamps
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « les métiers en pénurie »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question urgente de Mme Fafchamps à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les métiers en pénurie ».

La parole est à Mme Fafchamps pour poser sa question.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, aide-ménagère, pharmacien et couvreur : c'est le top 3 des métiers en pénurie sur la liste que le FOREm publie aujourd'hui. Avec cette liste

de métiers en pénurie, toute l'économie wallonne et tous les secteurs sont touchés.

Il y a 144 métiers, dont 69 nouveaux, sur cette liste des métiers en pénurie ; cela a presque doublé. La méthodologie appliquée pour établir cette liste est nouvelle puisqu'on ne se base plus uniquement sur les offres d'emploi, mais que l'on mène une enquête auprès des différents employeurs.

Pourriez-vous nous donner votre analyse de cette nouvelle méthodologie ? Quels en sont les avantages ? La nouvelle liste, qui a donc presque doublé, est-elle plus représentative de l'image du marché de l'emploi actuel ? Le FOREm va-t-il adapter ses formations à ces métiers en pénurie ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, en effet, le FOREm et Actiris ont communiqué une nouvelle liste des 144 métiers en pénurie avec une nouvelle méthodologie que j'assume et qui correspond beaucoup plus aux besoins des entreprises ainsi qu'aux besoins territoriaux en matière de main-d'œuvre.

Le FOREm, avec AKT et l'UCM, a réalisé une étude des besoins de main-d'œuvre pour identifier, objectiver et piloter l'orientation, mais aussi les formations par rapport à ces métiers en pénurie.

En effet, de nouvelles méthodologies et de nouveaux métiers apparaissent, tandis que d'autres disparaissent de la liste en fonction de ce que je viens de vous dire.

L'objectif est de piloter beaucoup mieux les formations, l'accompagnement et l'encadrement des chercheurs d'emploi. Vu les métiers en pénurie et le nombre de chercheurs d'emploi en Wallonie, le *matching* doit être beaucoup plus présent qu'il ne l'est aujourd'hui.

M. le Président. – La parole est à Mme Fafchamps.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour ces réponses. C'est conforme à la DPR, car il était prévu de revoir la méthodologie pour avoir une image plus réelle et plus représentative de la réalité. Si l'on se sert de ce monitoring pour adapter les formations et mieux coller aux demandes du terrain, c'est la bonne solution. Je suivrai cela et je reviendrai avec d'autres questions en commission.

Question urgente
de M. Nicolas Tzanetatos
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du
Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « le licenciement au sein de la Sambrienne »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question urgente de M. Tzanetatos à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le licenciement au sein de la Sambrienne ».

Je vous informe que la question urgente est retirée à la demande de son auteur.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

M. le Président. – Conformément à l'article 68 du règlement, les questions d'actualité ont lieu en ce début de séance de l'après-midi.

Question d'actualité
de Mme Christine Mauel
à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, des Relations
internationales et du Bien-être animal,
sur « le plan Shield »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Mauel à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « le plan Shield ».

La parole est à Mme Mauel pour poser sa question.

Mme Christine Mauel (MR). – Monsieur le Ministre-Président, le 29 juin, la Belgique a adopté un nouveau plan national de défense baptisé Shield. C'est le premier plan de défense depuis la fin de la guerre froide. Ce plan a pour but de protéger la Belgique face aux nouvelles crises hybrides et aux nouvelles menaces militaires. Il repose sur un principe simple : la sécurité n'est pas seulement un objectif ou une compétence fédérale, mais aussi une compétence des Régions et des entités fédérées qui doivent être associées à sa mise en œuvre.

La Région est directement concernée par ce plan Shield dans le cadre de ses compétences qui sont de protéger les infrastructures critiques, mais aussi de renforcer la cybersécurité et d'assurer la continuité des services essentiels. Dès le mois de février, le Gouvernement wallon a marqué son engagement à travers l'élaboration d'un plan de mise en œuvre.

À travers ce plan wallon de mise en œuvre, quelles priorités le Gouvernement wallon va-t-il fixer pour répondre à ce plan national de défense ? Où en est-on actuellement dans la mise en œuvre de ce plan wallon ? Quelle coordination avec le niveau fédéral allez-vous mettre en place pour éviter que les prises de décision, nécessaires et urgentes en cas de crise, ne soient pas réparties sur trop de niveaux de pouvoir ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Madame la Députée, comme vous le savez, la réalité institutionnelle belge n'est pas toujours simple. S'organiser pour rencontrer des enjeux majeurs est évidemment essentiel. C'est tout l'objet de la mise en place de ce plan Shield qui a débuté dès 2025 avec la mise en place d'une coordination à l'ensemble des niveaux de pouvoir.

Nous sommes responsables des compétences régionales dans le cadre de ce plan. Le CORTEX est intrinsèquement impliqué dans la partie opérationnelle de celui-ci. En effet, dans toute gestion de crise, le CORTEX vient en support pour aider la coordination de celle-ci, mais n'est ni dans les phases de déclenchement ni dans les éléments qui peuvent suivre.

Il y a trois niveaux différents : le niveau opérationnel avec le CORTEX, le niveau stratégique et le niveau politique avec, le cas échéant, la prise en main par le Gouvernement. Le plan d'implémentation wallon est en phase de finalisation. L'idée est de pouvoir intervenir dans le cadre des normes de l'OTAN, c'est-à-dire en moins de 72 heures. C'est bien ce qui sera réalisé.

Comme vous vous en doutez, le plan de défense est en partie classé « secret défense ». On ne peut pas le diffuser largement, mais on a mis en place une gouvernance à l'échelle nationale pour gérer la coordination au moment opportun en cas de crise ainsi qu'à l'échelle régionale pour pouvoir activer tous les leviers directement sous notre responsabilité.

M. le Président. – La parole est à Mme Mauel.

Mme Christine Mauel (MR). – Je me réjouis de constater que la Wallonie prend pleinement sa place dans cette nouvelle stratégie nationale. La complexité institutionnelle ne peut jamais ralentir l'action lorsqu'il y a des crises avérées et qu'une action immédiate est nécessaire. Je me réjouis de voir cette action du Gouvernement.

**Question d'actualité
de M. Laurent Devin
à M. François Desquesnes, Ministre du
Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et
des Pouvoirs locaux,
sur « la chute des investissements communaux
dans l'entretien des voiries »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Devin à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « la chute des investissements communaux dans l'entretien des voiries ».

La parole est à M. Devin pour poser sa question.

M. Laurent Devin (PS). – Monsieur le Ministre, le Parti socialiste vous le dit depuis deux ans, mais vous êtes beaucoup plus attentif quand c'est Mobiwall, la Fédération wallonne des entrepreneurs de travaux de voirie, qui le dit. L'investissement public, notamment des villes et des communes, diminue de 45 %, soit près de moitié. Cela est dû au fait que les Gouvernements étranglent et asphyxient les villes et communes. J'ai entendu ici, il y a encore 15 jours, pérorer, ricaner et dire que les communes de Wallonie se portaient très bien parce que l'on comparait des budgets en bonis cumulés à des budgets en bonis annuels. Il ne faut pas comparer des pommes et des poires.

Ce sont 450 millions d'euros en moins pour le secteur des entreprises de voirie. Embuild dit que, par million d'euros investi, ce sont entre six et demi et sept emplois. Avec une calculette, vous êtes au-delà de 3 000 emplois. Si nous restons à 3 000 emplois, cela signifie une diminution de 3 000 emplois, soit 25 % du secteur en Wallonie. Si l'on continue comme cela, si la barre n'est pas redressée, s'il n'y a pas un effort financier qui est fait par rapport aux villes et communes, cela va être compliqué. Aujourd'hui, avec le FERI, on peut faire un peu de racleur-pose. C'est un peu entretenir, mais plus rien d'entrepreneur et plus rien qui puisse relever nos villes et communes.

Je viens vers vous pour savoir ce que vous allez faire à l'avenir par rapport à ce FERI, par rapport aux investissements, par rapport aux villes et communes. Les villes et communes en ont besoin. À travers elles, c'est également le secteur privé qui l'appelle de tous ses vœux pour l'emploi des personnes qui y travaillent.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question qui me permet, en 1 minute 59, de faire le point sur un enjeu important.

Tout d'abord, j'aimerais pointer le fait que les chiffres cités par Mobiwall concernent l'extraordinaire ; budget qu'il faut toujours comparer à la réalité de ce qui est engagé et liquidé. C'est un premier élément méthodologique.

Je rappelle que nous avons mis en place le FERI, qui vise à lisser davantage les investissements et à éviter des effets de type « pour telle date, il faut avoir conclu son marché public ». Par ailleurs, dans le cadre de la réforme du FERI, nous avons liquidé l'entièreté du passif PIWACY-PIMACI au 31 décembre de l'année dernière. Les comptes des communes doivent s'en ressentir positivement.

Je rappelle que, pour investir, il faut d'abord avoir un budget à l'ordinaire en état. L'un des problèmes aujourd'hui, qui ne relève pas de la Région wallonne, c'est que certaines communes n'ont plus de crédits bancaires. Investir nécessite qu'une partie ne soit pas seulement sur fonds propres, mais également par prêts bancaires. Pourquoi certaines communes ne parviennent-elles plus à avoir de crédits bancaires ? Reposer la question, c'est y répondre.

Les efforts doivent être faits pour redresser les budgets ordinaires des communes. C'est ce que fait la Région wallonne dans la dernière année du plan Oxygène et pour la suite. Je rappelle que nous avons effacé le quatrième P – les pompiers – avec le vote du décret, mais cela nous entraînerait plus loin dans le temps imparti.

La politique des villes prévoyait 280 millions d'euros pour les grandes villes. C'est une décision du précédent Gouvernement. Quand j'ai repris les commandes de ce dossier, 36 % avaient été liquidés. Il restait donc 64 % sur la facture du Gouvernement actuel. Ce sont bien des projets en cours qui constituent des investissements et des factures au bénéfice des entreprises. Nous avons permis de prolonger les délais pour éviter que des dossiers ne tombent à l'eau : 31 décembre 2025 pour les adjudications et 31 décembre 2029 pour les preuves.

Enfin, je signalerai que Belfius a publié le résultat global des communes qui sont en boni à l'ordinaire, exercice propre, de 10 millions d'euros, à comparer aux 3 milliards d'euros de déficit laissés par le précédent Gouvernement pour le budget de la Wallonie.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – C'est un appel de Mobiwall.

Sur le FERI, nous sommes d'accord, c'est bien peu par rapport aux besoins nécessaires.

Quand vous me parlez des villes et communes en difficulté, vous avez l'art de parler de l'une ou l'autre ville en grande difficulté. Un arbre qui craque lors d'une

tempête fait beaucoup plus de bruit que tous les jeunes arbres qui poussent. La majorité des communes ne sont pas à comparer avec l'exemple que vous donnez.

Si je m'exprime aujourd'hui, c'est par rapport aux 3 000 emplois menacés. Ce sont des personnes qui se lèvent tôt, qui bossent dur et qui espéraient gagner 500 euros en plus. À travers les coupes budgétaires que vous organisez dans le secteur public, soyez bien conscient que ce sont les travailleurs du secteur privé que vous touchez et que c'est l'emploi privé que vous tuez.

**Question d'actualité
de M. Olivier Maroy**

**à M. François Desquesnes, Ministre du
Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et
des Pouvoirs locaux,
sur « la suspension de bus lors de la canicule
dans le Brabant wallon et le Hainaut »**

**Question urgente
de M. Laurent Devin**

**à M. François Desquesnes, Ministre du
Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et
des Pouvoirs locaux,
sur « la discrimination subie par les usagers de
LeTEC Hainaut en termes d'accessibilité aux
bus climatisés »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité et la question urgente à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, de :

- M. Maroy, sur « la suspension de bus lors de la canicule dans le Brabant wallon et le Hainaut » ;
- M. Devin, sur « la discrimination subie par les usagers de LeTEC Hainaut en termes d'accessibilité aux bus climatisés ».

La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

M. Olivier Maroy (MR). – Monsieur le Ministre, la récente vague de chaleur a révélé une faiblesse de notre réseau de transport. Dans certaines provinces, en particulier le Brabant wallon et le Hainaut, la flotte de bus n'est pas très fortement climatisée. Lorsque le thermomètre s'emballe, les bus deviennent de véritables fours et un enfer pour les usagers ainsi que pour les chauffeurs. Résultat : quand frappe la canicule, plus aucun bus ne circule.

Cela s'est passé durant trois jours, la semaine dernière, dans le Brabant wallon en particulier, mais aussi dans une partie de la province de Hainaut. Cette décision, soulignons-le, est certes radicale, mais sans doute indispensable. Elle a été annoncée la veille,

histoire de permettre aux usagers de s'organiser. Il n'empêche que cette situation interpelle, d'autant que notre objectif est d'augmenter la fréquentation des bus, en améliorant l'offre, la sécurité et le confort.

Comment expliquer cette différence d'équipement d'une région à l'autre ? J'imagine qu'il y a un lien avec les contrats de renouvellement qui diffèrent d'un TEC à l'autre. Ils ne progressent pas et ils n'avancent pas au même rythme. Cela nécessite sans doute d'être un peu expliqué. Quels sont les critères qui pourvoient à ces contrats de renouvellement ?

La question que bon nombre d'usagers se posent est : quand la Wallonie pourra-t-elle bénéficier d'une flotte de bus entièrement climatisée ? D'autant que, comme on le répète suffisamment, ces vagues de chaleur sont amenées à se multiplier.

M. le Président. – La parole est à M. Devin pour poser sa question.

M. Laurent Devin (PS). – Monsieur le Ministre, nous avons eu une semaine météorologique particulière et exceptionnelle, y compris avec une tempête. Tous les bourgmestres présents dans cette salle, mais aussi tous les autres, ont été appelés à la tâche sur le terrain auprès des pompiers et des ouvriers communaux. Cependant, nous avons déjà dû, dans les administrations communales, prendre des dispositions aux ouvriers ou aux employés en raison de la canicule.

J'ai une pensée particulière pour les TEC. Dans certaines *business units* du TEC, jusqu'à 60 % de bus sont équipés d'air conditionné, tandis que, dans d'autres – Hainaut, région du Centre, Mons-Borinage et Wallonie picarde –, il n'y en a que 29 %.

Je ne regarde pas dans le rétroviseur, mais devant : quelles dispositions comptez-vous prendre pour revenir à une égalité ou une équité entre les différents usagers du TEC ? Ce sont des services publics auxquels le Parti socialiste tient particulièrement.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Messieurs les Députés, je vais devoir un peu regarder dans le rétroviseur et nous ramener en 2019. À l'époque, le Gouvernement wallon et le Parlement wallon ont pris la décision de fusionner les cinq sociétés de transport public existantes en Wallonie. Il y avait cinq TEC, cinq directions et cinq types de cahiers des charges pour l'achat des bus. La réalité, force est de le constater aujourd'hui, c'est que tout le monde n'était pas sur un pied d'égalité. Les choses sont en train de s'harmoniser progressivement – on est sept ans après la fusion –, mais il reste encore du chemin. Je peux le constater au quotidien, qu'il s'agisse de cet enjeu ou d'autres.

Aujourd'hui, 2 700 bus circulent pour desservir les 150 millions de passagers annuels qui prennent le TEC en Wallonie. Sur cette flotte, 1 850 bus appartiennent au TEC. La durée de vie moyenne d'un bus est de 16 ans, ce qui signifie – 1 850 divisé par 16 – à peu près une centaine de bus achetés chaque année. Les nouveaux bus sont tous climatisés. Mieux, tous les bus sont électriques, puisque c'est un choix fort qui a été porté par le Gouvernement et qui est inscrit dans le contrat de service public. Nous avons opté pour des bus 100 % électriques à l'avenir. Cela a pour conséquence que la montée en puissance est progressive. L'objectif est d'atteindre 72 % de bus climatisés en 2029 – le chiffre est précis – et, dans les années suivantes, d'atteindre les 100 %.

Comment les choses sont-elles organisées ? Elles sont en effet organisées différemment. Le TEC Hainaut est le moins bien servi en la matière. Ce sont des choix historiques qui ont été portés. Mardi, la direction du TEC Hainaut a constaté que plusieurs passagers ainsi que des chauffeurs avaient eu des malaises. Elle a donc décidé de suspendre le service le mercredi à 13 heures 30 de façon à ne pas pénaliser les publics scolaires. Nous étions le dernier jour d'examen mercredi dernier. Jeudi et vendredi, le service a été suspendu de 13 heures 30 à 17 heures, de façon à préserver la santé des chauffeurs ainsi que la santé des passagers et éviter tout drame humain, ce qui est assez logique.

J'ai interpellé la direction générale des TEC parce que, autant il y a un plan Grand Froid et toute une série de plans d'action, autant il n'y a pas de plan d'action à l'échelle du TEC par rapport à la période de chaleur. Il y a des mesures par direction territoriale. J'ai donc demandé, dans la droite ligne de la fusion qui existe depuis 2019, qu'un même plan d'action soit déployé sur l'ensemble du territoire pour les situations climatiques exceptionnelles avec des procédures d'avertissement préalable – on connaît la météo un peu à l'avance – de façon à prévenir les usagers.

M. le Président. – La parole est à M. Maroy.

M. Olivier Maroy (MR). – Vu le contexte et cette vague de chaleur exceptionnelle – le thermomètre flirtait avec les 40 degrés –, je comprends que, dans certaines sous-régions, la décision ait été prise de ne pas faire circuler les bus entre 13 heures 30 et 17 heures, c'est-à-dire pendant les heures les plus chaudes. Il en va de la santé des chauffeurs et des usagers, même si cela n'a évidemment pas arrangé celles et ceux qui devaient prendre le bus pour rentrer du travail, de l'école ou de l'hôpital.

En Flandre, 90 % de la flotte de De Lijn est climatisée. Chez nous, vous faites l'amer constat – et je ne vous tiens pas pour responsable – que l'on est à peine à 50 %. Des objectifs très clairs sont fixés avec l'exigence de développer un plan d'action relatif à la chaleur. Cela me semble aller dans la bonne direction.

Si l'on veut améliorer la fréquentation, il faut notamment améliorer le confort des usagers. Nous partageons cet objectif.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Monsieur le Ministre, je tiens à vous remercier chaleureusement pour votre réponse exhaustive et précise.

Savez-vous qui a dit : « On ne fait pas de la politique en regardant dans le rétroviseur » ? M. Jeholet pourrait vous répondre. C'est Didier Reynders, il y a quelques années, dans *La Libre Belgique*. À mon avis, vous l'avez peut-être conseillé en la matière.

(Réaction de M. le Ministre Desquesnes)

Chacun ses références, et je ne veux pas être désagréable.

Il n'y a donc pas de plan Canicule, mais j'imagine que vous allez y travailler.

J'entends que le TEC Hainaut et le TEC Brabant wallon sont en sous-effectifs. Si l'exemple du Hainaut peut aider le Brabant wallon, ce sera une bonne chose. Si un enfant vaut un enfant, un usager du TEC vaut aussi un autre usager du TEC.

**Question d'actualité
de M. Guillaume Soupart
à M. François Desquesnes, Ministre du
Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et
des Pouvoirs locaux,
sur « la volonté de la Ville de Mons de réduire le
nombre d'élus et d'intercommunales »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Soupart à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « la volonté de la Ville de Mons de réduire le nombre d'élus et d'intercommunales ».

La parole est à M. Soupart pour poser sa question.

M. Guillaume Soupart (MR). – Monsieur le Ministre, fait rarissime à Mons : il se trouve que la majorité et la minorité ont voté ensemble un texte venant de la minorité et de mon collègue, Gillian Hermand. Que prévoit ce texte ? La réduction du nombre d'élus et d'un échevinat ainsi que des intercommunales.

L'époque est à la sobriété démocratique. Avec ce Gouvernement MR-Engagés, pas mal de travail a déjà été fait. On a en effet supprimé trois ministres francophones et six secrétaires d'État au Fédéral, réduit les cabinets ministériels de 20 % et aligné les règles de

pension des politiques sur le régime général. Il y a encore du travail à faire, notamment concernant les institutions provinciales et le Sénat. On propose aussi de réduire le nombre de députés.

Dans ce contexte, où en est la réforme concernant le nombre d'élus locaux, puisqu'on sait qu'il y a une volonté de le réduire ? Le nombre d'échevins sera-t-il également réduit ? Comment travaillez-vous sur la fusion des communes ?

Dans le Cœur du Hainaut, nous avons deux intercommunales en charge, d'une part, du développement économique et, d'autre part, de la gestion des déchets, tandis que, dans le Brabant wallon, il n'y en a qu'une seule. Or, quand on regarde le salaire des directeurs et directrices des intercommunales, à plus de 250 000 euros par an, on pourrait faire des efforts à ce niveau, que ce soit vis-à-vis des directeurs ou même des structures, afin de faire des économies.

Dès lors, allez-vous faire une étude, comme cela a pu être le cas en Flandre, afin de rationaliser les structures intercommunales ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Monsieur le Député, j'ai deux minutes pour répondre à votre question d'actualité qui déborde quelque peu, mais je n'ai pas de difficulté à vous fournir quelques éléments de réponse.

Tout d'abord, je veux partir de Mons, la Ville dans laquelle vous siégez, pour rappeler que le Code de la démocratie locale et de la décentralisation permet à toute majorité, dans le cadre de son pacte, de décider de retirer ou de diminuer volontairement d'une unité les membres du collège. Je constate que c'est le cas à la Ville de Mons. Il y a non seulement une déclaration par le biais d'une motion, mais également, dans les faits, une décision qui a été prise par la majorité communale en place.

Par ailleurs, pour quitter la situation de Mons, et en espérant qu'il y ait la même unanimité dans ce Parlement, en avril 2025, j'ai fait valider au Gouvernement une note d'orientation par rapport à une série d'évolutions concernant en particulier les communes et les CPAS. Dans ce cadre, il y a notamment un principe qui me tient à cœur, à savoir la réduction du nombre d'élus dans les communes, en disant très clairement que c'est principalement dans les communes de plus grande taille que la réduction du nombre d'élus fait le plus de sens. C'est la note d'orientation qui a été validée par le Gouvernement wallon.

Il n'y a pas d'urgence puisque les prochaines élections sont prévues en octobre 2030. Nous avons

encore un peu de temps avant d'arriver avec une série de projets de décret. En la matière, de nombreuses réformes sont en cours. Cependant, on ne peut pas toutes les faire en même temps. Il ne faut pas épuiser les équipes, tant dans les cabinets qu'à l'administration.

On parlera sans doute bientôt des provinces qui me semblent être aussi un sujet sur lequel on peut agir.

Malheureusement, il ne me reste plus de secondes pour répondre sur les intercommunales, mais vous y reviendrez, je l'espère, en commission.

M. le Président. – La parole est à M. Soupart.

M. Guillaume Soupart (MR). – En effet, j'espère que l'unanimité qui a pu régner au sein de la Ville de Mons pourra arriver au sein de ce Parlement, puisque ce sont les mêmes groupes qui siègent des deux côtés, et que nous pourrions trouver un chemin pour réduire le nombre d'élus.

Je reviendrai sur les intercommunales parce qu'il y a encore pas mal de travail à réaliser pour rendre la confiance dans ces structures qui sont utiles aux citoyens, mais qui ne sont parfois pas reconnues à leur juste valeur à cause de troubles concernant la gouvernance.

Question d'actualité de M. Chris Massaki Mbaki à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « le dramatique accident sur l'E19 à Obourg »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Massaki Mbaki à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « le dramatique accident sur l'E19 à Obourg ».

La parole est à M. Massaki Mbaki pour poser sa question.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Monsieur le Ministre, la semaine dernière, un tragique accident s'est produit sur l'E19, à hauteur de Obourg, près de Mons. Dans cet accident, Pauline, une jeune maman de 32 ans, a tragiquement perdu la vie. Son papa et ses deux filles ont été blessés et hospitalisés.

Au-delà de l'émotion que suscite ce drame, il est important de rappeler que, depuis de nombreux mois, de nombreux automobilistes se plaignent des problèmes rencontrés sur cet axe, comme des embouteillages assez importants, aggravés à cause de la chaleur.

Je vous ai interrogé en commission sur le non-respect de la déviation imposée aux poids lourds. Vu le contexte, je ne cherche pas à accabler ou à trouver un coupable, mais surtout à trouver une explication pour l'ensemble des personnes afin d'assurer la sécurité.

Quelles mesures prenez-vous face à ces circonstances, à savoir une personne qui se retrouve coincée dans les embouteillages sous une forte chaleur ? Comment pouvez-vous garantir la sécurité ? Pouvez-vous confirmer la finalisation des travaux ? Pouvez-vous nous donner une date précise ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Monsieur le Député, je me joins évidemment à vous pour partager la douleur et adresser mes condoléances à la famille douroise touchée par ce dramatique accident sur l'autoroute de Wallonie.

Les circonstances ne me sont pas connues de façon précise, si ce n'est que la voiture s'est encastrée sous un poids lourd. Les services du parquet et de la police sont descendus sur place dans la mesure où il y a eu un décès. Comme c'est à chaque fois le cas, la zone d'accident ne peut pas être dégagée complètement tant que le parquet n'est pas descendu sur place. Malheureusement, à chaque fois qu'un accident avec des circonstances mortelles est constaté sur le réseau, les délais d'évacuation des véhicules sont nécessairement allongés. Il y a la meilleure collaboration possible avec le parquet, mais ce sont des choses qui prennent souvent un peu plus de temps.

Il y a des constats à faire en la matière. La circonstance est la chaleur importante. Je remercie les services de secours et les autorités qui sont intervenus puisque des bidons d'eau ont été donnés aux personnes dans les files d'attente.

Vous m'interrogez sur le délai du chantier. J'avoue que je n'avais pas compris que vous alliez m'interroger sur ce volet. À ma connaissance, les informations sont, pour tous les chantiers d'une certaine importance, publiées sur le site internet de la SOFICO et, a priori, les délais affichés sont à jour. Je vous invite à consulter le site de la SOFICO pour avoir davantage d'informations.

À chaque fois qu'un accident de cette nature a lieu, il y a un débriefing entre la WPR, la police de la route, les services du centre Perex et la direction autoroutière du SPW MI concernée afin de vérifier les procédures, les éléments qui ont fonctionné et les éléments nouveaux qui nécessitent une réponse ou une adaptation des procédures.

Je ne peux pas vous en dire davantage par respect de la séparation des pouvoirs puisque le parquet est saisi du dossier.

M. le Président. – La parole est à M. Massaki Mbaki.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour la réponse. Pardonnez mon émotion, mais nous empruntons cet axe chaque matin pour nous rendre au Parlement. Étant donné cette tragédie, il était important d'avoir certaines informations.

Vous m'avez renvoyé vers le site de la SOFICO. J'irai directement le consulter parce que les automobilistes sont en attente de la fin de ces travaux. La semaine prochaine, on aura encore des canicules et l'on va se retrouver dans le même contexte.

**Question d'actualité
de M. Loris Resinelli
à M. François Desquesnes, Ministre du
Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et
des Pouvoirs locaux,
sur « la fin de la période de tolérance pour la
LEZ et les conséquences pour les navetteurs »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Resinelli à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « la fin de la période de tolérance pour la LEZ et les conséquences pour les navetteurs ».

La parole est à M. Resinelli pour poser sa question.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, le 1^{er} janvier 2026, la LEZ – zone de basse émission – bruxelloise est entrée en vigueur, interdisant l'accès à la capitale aux véhicules Euro 5 en diesel et Euro 2 en motorisation essence. La période d'adaptation se terminait hier. À partir d'aujourd'hui, les usagers motorisés qui roulent dans des voitures Euro 5 ou Euro 2, encore largement utilisées dans notre parc automobile, se verront infliger une amende de 350 euros s'ils pénètrent sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.

Cette amende peut être appliquée quatre fois par an en raison d'une période de latence de trois mois entre chaque amende. Si l'on se prend les quatre amendes, cela peut donc chiffrer à 1 400 euros par an. Des possibilités existent pour les navetteurs qui utilisent leur voiture pour se rendre dans notre capitale : l'acquisition d'un *pass* d'accès qui coûte 350 euros ou l'obtention, pour X ou Y raison, d'une dérogation. Aujourd'hui, 1 500 travailleurs wallons sont concernés puisqu'ils se

déplacent tous les jours vers Bruxelles pour aller travailler.

Avez-vous pu évaluer l'impact de la zone de basse émission sur nos travailleurs wallons qui se rendent à Bruxelles et sur l'évolution de cette zone avec les nouveaux seuils ? Une action d'information et de sensibilisation de ces travailleurs wallons qui se rendent à la capitale est-elle prévue par vos équipes ? Encouragez-vous les travailleurs qui se rendent en voiture à Bruxelles à utiliser les parkings de délestage, les fameux parkings P+R, qui donnent accès aux transports en commun pour accéder au centre-ville ? Disposez-vous d'informations précises sur les conditions d'accès à ce fameux *pass* de 350 euros par an ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Monsieur le Député, à nouveau, le temps risque de manquer pour répondre à l'entièreté des questions et sous-questions que vous m'avez adressées.

Chaque Région est autonome pour ce qui concerne l'accès à son territoire et les règles de circulation sur ses routes. Nous ne pouvons, dans le respect de chacune des entités, que prendre acte de la décision et du mécanisme décidés par le législateur bruxellois.

Cela ne concerne en réalité que 42 000 véhicules en Wallonie, soit 2 % de la flotte des véhicules immatriculés en Wallonie. Ce sont essentiellement des véhicules de plus de 10 ans d'existence. Pour ce qui concerne les navetteurs, les véhicules vieux d'au moins 10 ans sont probablement au rebut. Les personnes concernées sont davantage celles qui vont ponctuellement à Bruxelles.

Un mécanisme d'informations générales est assuré par les autorités bruxelloises et adressé par les médias. Nous reportons ces informations. Un système d'avertissement est prévu pour la première fois, de façon à ce que les gens puissent s'adapter.

En ce qui concerne le tarif de 1 400 euros maximum par an, c'est une infraction constatée et correspondant à un PV, c'est un abonnement annuel pour rentrer dans Bruxelles. Les usagers doivent faire attention, mais l'opération est une occasion de rappeler ô combien nous disposons aussi d'une offre de transport en commun. La Wallonie est particulièrement bien reliée au départ de ses grandes villes vers Bruxelles en termes de trains. Nous ne pouvons qu'encourager à faire passer le message d'utiliser au maximum les transports en commun pour se rendre à Bruxelles. C'est à la fois plus *secure*, plus confortable et cela coûte moins cher.

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Chaque Région possède son autonomie régionale, et loin de moi de contester cette politique de la Région de Bruxelles-Capitale. Vous avez raison de mettre en avant notre tissu de transports en commun wallon, que ce soit via le train ou via LeTEC. C'est l'occasion de le rappeler à l'ensemble des usagers wallons qui se rendent à Bruxelles en voiture. Qu'ils aient un véhicule concerné par cette interdiction de pénétrer le territoire régional ou pas, l'utilisation des parkings de délestage aux différentes entrées de la capitale est à encourager. Cela permet à la fois d'éviter les amendes si l'on est concerné, mais également d'éviter d'engorger le trafic à l'intérieur de la capitale et de voyager de manière beaucoup plus sereine avec les transports en commun, ce qui est positif pour l'environnement et la mobilité.

Question d'actualité de M. Stéphane Hazée

à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « l'action du Gouvernement wallon face aux
menaces sur l'emploi dans la presse écrite »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Hazée à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'action du Gouvernement wallon face aux menaces sur l'emploi dans la presse écrite ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Monsieur le Ministre, la presse écrite joue un rôle essentiel dans notre démocratie pour le pluralisme de l'information, la lutte contre les *fake news* et le travail d'investigation avec des équipes de professionnels. C'est un secteur en situation critique puisque les défis sont nombreux, notamment en matière numérique. Il y a aussi la baisse des recettes des ventes autant que des recettes publicitaires. L'intelligence artificielle est une concurrence qui pille leur travail.

Les abonnements restent un élément clé de leur système économique en termes de recettes et de financement. Dès lors, il faut s'intéresser à ce qu'il se passera si jamais rien ne bouge pour ce qui concerne la distribution. Lorsque l'État fédéral a mis fin à la concession postale, un crédit d'impôt a été établi par la loi en 2024 jusque fin 2026. La suite du travail appartient à l'actuelle législature.

C'est la raison de ma sollicitation puisque le secteur a alerté il y a quelques jours sur l'impact potentiel de la fin de ce crédit d'impôt. L'impact potentiel touchera le secteur de la presse écrite quotidienne, mais aussi les

magazines et les imprimeries, et donc un grand nombre d'emplois.

Il faut bien avoir à l'esprit que, si l'abonnement n'est plus soutenu par le crédit d'impôt, l'abonnement augmentera très fortement. On parle de plus de 100 euros pour ce qui concerne l'abonnement annuel à un quotidien. Cela veut dire qu'une partie importante des abonnés risquent de ne pas suivre, ce qui peut générer un effondrement ; non pas seulement pour les abonnés, mais pour l'ensemble du financement.

C'est un message d'alerte que je veux vous relayer en tant que ministre de l'Emploi et de l'Économie. L'impact sur le territoire wallon est d'autant plus important vu la densité de population et la santé moins robuste de certains titres. Avez-vous déjà pris des contacts avec vos homologues du Gouvernement fédéral ? Pouvez-vous saisir le Comité de concertation ? Où en est le dossier ? Mobilisons-nous.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, comme vous – je pense l'avoir démontré dans mon action politique depuis quelques années –, je suis évidemment attaché à la presse, à son pluralisme et à son indépendance. Je partage donc l'inquiétude des éditeurs de la presse écrite.

Vous m'interrogez parce qu'il est question d'emplois. On pourrait parler de Wallonie Entreprendre et du rôle que cet organisme a joué dans le crédit d'impôt qui est une compétence fédérale. J'attirerai à nouveau l'attention du ministre des Finances du Fédéral, même si la problématique n'est pas aussi sensible dans le nord qu'elle l'est dans le sud du pays.

Je le dis sans polémiquer, mais j'aurais souhaité que votre parti défende autant la presse écrite sous la précédente législature quand on négociait le contrat de gestion de la RTBF et quand les éditeurs de la presse écrite s'indignaient...

(Réactions dans l'assemblée)

Oh là là, quelle susceptibilité !

Les éditeurs de presse écrite s'indignaient par rapport à la publication gratuite des articles rédactionnels écrits de la RTBF – d'ailleurs, ils ont introduit des recours, la considérant comme une véritable concurrence déloyale vu la dotation de la RTBF – une dotation publique avec de l'argent public. Ils disaient combien la presse écrite était malmenée par rapport à cela. J'aurais souhaité que vous les défendiez, comme j'ai essayé de le faire, sous la précédente législature.

Nous travaillons avec le FOREm pour tenter de répondre aux besoins concrets de la presse écrite. Wallonie Entreprendre a joué son rôle puisqu'elle accorde, dans le cadre de ce crédit d'impôt, des prêts pour que la presse écrite puisse disposer des liquidités nécessaires en attendant l'obtention du crédit d'impôt. Dès lors, oui, nous agissons aussi à notre niveau.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Stratagème n° 29 : quand on s'aperçoit que l'on est battu, on opère une diversion.

(Applaudissements)

Monsieur le Ministre, vous avez pris plus de la moitié du temps de parole...

(Réaction de M. le Ministre Jeholet)

C'est le jour où le Gouvernement décide de parler quand j'ai la parole.

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. – Monsieur Hazée, vous avez la parole.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Vous avez pris plus de la moitié du temps de parole pour critiquer un point qui n'est pas dans ma question et dont vous êtes extrêmement responsable, puisque vous étiez ministre-président du Gouvernement dont vous parlez. C'est lunaire !

Je viens aujourd'hui avec une question d'intérêt majeur pour la Wallonie. Je viens aujourd'hui avec, devant moi, un ministre que je sais sensible au dossier. Lorsqu'on vient de la sorte, de façon constructive, dans l'intérêt de la Wallonie, on se prend n'importe quoi comme réponse.

Vous n'avez pas dit un mot sur des contacts que vous prendriez ou que vous auriez déjà pris avec vos homologues fédéraux. Vous n'avez pas dit un mot sur l'intérêt de saisir le Comité de concertation. Nous sommes potentiellement devant un effondrement de la base des abonnés des quotidiens. Je voudrais que vous puissiez prendre ce dossier avec autre chose qu'une petite lunette politicienne. C'est pathétique !

**Question d'actualité
de Mme Éliane Tillieux
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « l'action en justice de la Ville de Namur
contre la Région wallonne concernant la fin de
la rétrocession de points APE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Tillieux à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'action en justice de la Ville de Namur contre la Région wallonne concernant la fin de la rétrocession de points APE ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Ministre, c'est l'histoire d'une ville, capitale de la Région, qui attaque précisément en justice la Région. De quoi parle-t-on ? La Ville de Namur, avec d'autres communes, introduit un recours au Conseil d'État, mais aussi auprès de la Cour d'arbitrage, à propos d'une mesure votée dans ce Parlement qui lui fait perdre plus d'un demi-million d'euros de moyens liés aux aides à l'emploi. Quelles sont les motivations ? C'est principalement la question de la rétroactivité d'une mesure liée aux cessions de points et de toute l'insécurité juridique que cette mesure crée pour les pouvoirs locaux.

En résumé, la majorité MR-Engagés vote une mesure – en clair, un hold-up – sur les aides APE au Parlement et la même majorité MR-Engagés introduit un recours pour essayer de récupérer ces moyens et, en tout cas, en conteste les effets quand la facture arrive. C'est en réalité un boomerang politique assez spectaculaire. Ne trouvez-vous pas ? Personne ne conteste l'idée que chaque commune a le droit de défendre ses intérêts devant une juridiction. Là n'est pas la question.

Comment expliquez-vous que des partis votent une mesure au Parlement – ils l'ont voulue et ils ont même introduit un amendement pour sécuriser la rétroactivité – et que ces mêmes partis au niveau local en défendent l'annulation ? Trouvez-vous qu'il y a une solidité juridique ? Si vous trouvez que c'est le cas, pourquoi des pouvoirs locaux doivent-ils introduire un recours pour vérifier la légalité de la mesure ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, pour vous rassurer, cela remet-il en question le décret-programme et les mesures APE du Gouvernement ? Absolument pas. Nous avons supprimé des dispositifs

APE pour certaines structures, notamment les zones de secours, les zones de police, les provinces et j'en passe. Le décret est assumé par la majorité.

À Namur, il s'agit de 10 700 000 euros d'aides régionales par rapport à l'emploi APE. Vous me parlez d'une mesure qui représente 0,04 % – c'est toujours important – et vous me demandez ma réaction. J'en prends acte, Madame la Députée, et je respecte l'autonomie communale. Suis-je heureux des majorités en place ? Je ne vais pas vous mentir : non. Toutefois, j'en prends acte parce que c'est l'autonomie communale. Cela ne remet en rien en question notre politique en matière d'emploi en général, notamment quant au dispositif APE.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Pour que l'on comprenne bien la rétroactivité qui a été votée en ce Parlement, elle a été décidée et renforcée juridiquement par un amendement de députés de la majorité, dont une parlementaire qui, en tant qu'élue locale, soutient ce recours contre la mesure qu'elle a elle-même déposée au Parlement, ce qui est particulièrement interpellant.

Au-delà du hold-up financier auprès de ces communes, vous privez de moyens les zones de secours et des zones de police qui doivent agir sur le terrain et dont les interventions ont doublé en raison des inondations et des chaleurs. Comprenez-vous seulement ce que vous faites ?

**Question d'actualité
de M. Jean-Paul Bastin
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « l'impact des épisodes de canicule sur
l'économie wallonne »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Bastin à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'impact des épisodes de canicule sur l'économie wallonne ».

La parole est à M. Bastin pour poser sa question.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, notre collègue, Olivier Maroy, nous a signalé que, quand la canicule frappait, plus aucun bus ne circulait. Ce n'est pas pour le paraphraser, mais, quand frappe la canicule, l'économie se désarticule. On ne compte plus le nombre de chantiers arrêtés, de terrasses désertées, de commerces vides, de chambres d'hôtel non climatisées décommandées et de tables de restaurant décommandées.

Y a-t-il un monitoring des impacts de la canicule, celle que nous venons d'avoir et, de manière générale, sur l'économie belge et surtout sur l'économie wallonne ? Le chiffre de 12 % du PIB circule, ce qui semble particulièrement important.

Par ailleurs, les outils dont disposent les entreprises, y compris les PME, et les outils publics de soutien sont-ils encore adaptés à ces mesures ?

Nous sommes au centre de l'Europe et non pas au sud de l'Europe. Nous n'avons pas pour habitude d'affronter ces canicules de manière structurelle. Avec le changement climatique, nous serons peut-être amenés à en avoir de manière plus régulière et plus intense.

Quelle est votre position ? De quels outils disposez-vous pour monitorer et accompagner nos entreprises ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, la canicule a-t-elle des conséquences sur l'activité des entreprises et l'économie ? Je vous mentirais si je vous disais qu'elle n'en a pas. Nous devons être vigilants et attentifs, et nous le sommes déjà sur une série de dossiers sur lesquels nous travaillons.

L'innovation permet de s'adapter au changement climatique que l'on va probablement connaître encore davantage, comme des pays du Sud le font aujourd'hui. L'efficacité énergétique, le fait de consommer moins d'énergie et d'avoir des investissements économeurs d'énergie, c'est aussi travailler sur ces phénomènes et c'est ce qui rend notre économie wallonne résiliente. D'ailleurs, elle est reconnue pour cela. Ce n'est pas pour cela qu'elle ne doit pas rester compétitive.

Je maintiens, parce que j'entends parfois des discours politiques ou idéologiques parler de décroissance, que notre économie a besoin de croissance. Il ne faut certainement pas revenir en arrière. On a besoin de créer davantage d'activité pour créer des emplois durables. Cela n'est pas remis en question.

J'insiste sur la résilience des entreprises et sur une responsabilité collective. La responsabilité des entreprises elles-mêmes, comme par rapport à tous les phénomènes, la responsabilité des collectivités, mais aussi la responsabilité individuelle de chacune et chacun. Je suis quelqu'un qui aime responsabiliser les gens plutôt que les infantiliser. L'État n'est pas et ne sera pas responsable de tout demain. Oui, nous allons continuer à tenir compte de ce phénomène.

A-t-on des chiffres aujourd'hui ? Je ne vais pas vous mentir : non. Il sera intéressant d'objectiver les conséquences de cette canicule. C'est ce que l'on fera

avec les différents acteurs et représentants du monde de l'entreprise.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour ces notions de résilience et de compétitivité. Un terme pourrait s'ajouter à ceux-ci : la robustesse de notre économie. En effet, si la résilience est la capacité à se relever après un choc, la robustesse est la capacité à ne pas être ébranlé par ce choc et à s'assurer d'être en mesure de bien résister aux difficultés auxquelles nos entreprises sont confrontées de manière de plus en plus régulière.

J'entends qu'il n'y a pas encore de chiffres et de monitoring à ce stade par rapport à cette canicule qui vient à peine de se terminer. Il serait intéressant de veiller à ce qu'il se passe autour de nous. Les soldes viennent de commencer aujourd'hui. Nombre de commerçants me signalent que leurs étals sont particulièrement remplis parce que ces dernières semaines, et singulièrement la dernière, il n'y avait tout simplement personne dans les rues, puisque les habitudes de consommation ont été fortement modifiées par les fortes chaleurs que nous avons connues.

Question d'actualité de Mme Alice Bernard

**à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « les économies sur les allocations
familiales »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Bernard à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les économies sur les allocations familiales ».

La parole est à Mme Bernard pour poser sa question.

Mme Alice Bernard (PTB). – Monsieur le Ministre, à partir de ce 1^{er} juillet, les jeunes de 21 à 25 ans qui ne sont plus aux études ou en formation reconnue ne pourront toucher les allocations familiales que pendant 12 mois maximum. Il s'agit d'un arrêté que votre Gouvernement a pris jeudi dernier. C'est à partir d'aujourd'hui que votre réforme des allocations familiales va commencer à frapper des milliers de jeunes et leurs familles. Vous présentez cela comme une simplification et une harmonisation, mais, en réalité, c'est une perte de droits.

Que va-t-il se passer ? Des milliers de jeunes en fin de parcours scolaire vont se retrouver sur le marché du travail et seront en concurrence avec des étudiants et des flexi-jobs. Ils seront plus nombreux que prévu puisque

vosre majorité MR-Engagés veut augmenter le minerval à 1 200 euros, ce qui est impossible à payer pour beaucoup. La concurrence avec les étudiants et les flexi-jobs sera féroce. Tout cela ne va pas faciliter les choses. Un contrat d'intérim par ci, un CDD par là, ce sera une galère, et tout le monde le sait. Dans ces conditions, le pot de 12 mois sera vite épuisé. Pourtant, il faudra continuer à payer les courses, les factures, le transport pour aller chercher du boulot, et cetera.

Les allocations familiales, ce n'est pas votre argent. C'est un droit social conquis et construit par les travailleurs, par leurs luttes et par leurs cotisations. Y toucher, c'est prendre dans les poches des familles. Votre parti, Les Engagés, se présente comme le parti des familles. Or, vous attaquez les familles et vous leur retirez un droit et une sécurité face au coût de la vie qui explose. Allez-vous retirer votre réforme injuste ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, l'ensemble des mesures qui sont prises ont été identifiées dans la DPR. Elles respectent le cadre constitutionnel qui régit les allocations familiales chez nous et qui protège complètement le droit des familles.

Je vous rappelle que la législation en cours veut que le droit aux allocations familiales soit conditionné à un statut juridique ou le fait de ne pas avoir un obstacle aux droits de la personne. Ce statut sera changé par une nouvelle réglementation. C'est un droit résiduaire pour une période d'autonomie de 12 mois. Cela remplace les statuts de jeunes demandeurs d'emploi ou en stage d'insertion ainsi que les évolutions potentielles des réformes du chômage. C'est une période de protection du jeune. Un jeune qui sort de ses études ou de formation, il lui faut peut-être du temps pour choisir sa voie ou rentrer dans une voie professionnelle. On lui laisse 12 mois résiduaire pour faire son choix de manière autonome sans statut juridique particulier.

Il est vrai que c'est une mesure qui pousse le jeune à chercher un emploi. Si, après quelques mois, il trouve sa formation, cela s'arrête. Il ne perd pas les mois puisqu'il pourra les récupérer après s'il peut encore faire des changements ou même s'il est malade. Dès lors, il faut bien comprendre que c'est un pot qui n'est pas linéaire, mais qui va s'accumuler dans le temps. Je voudrais que vous compreniez que c'est une mesure qui tend à donner de la lisibilité dans le temps pour les jeunes. Ce n'est plus lié au statut de demandeur d'emploi. Cela leur donne une perspective par rapport à cela.

Cette mesure est monitorée par l'AViQ en collaboration avec le FOREm. On compte l'étendre aux 18-20 ans lorsque les flux d'inscriptions seront automatisés. C'est sur cela que l'AViQ est en train de

travailler avec l'ARES concernant les flux d'inscription pour l'enseignement supérieur. On espère que ce mécanisme fonctionnera dès la rentrée académique 2026.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, de réexpliquer encore une fois le détail des modifications que vous apportez. Cependant, des organismes, tels que la Ligue des familles et Infor Jeunes, considèrent que cette réforme constitue une diminution des droits pour les jeunes et leurs familles. Comment pouvez-vous, en tant que parti des familles, continuer à aller dans cette direction ? Ce n'est pas normal.

Avant cette réforme, il y avait le droit aux allocations familiales jusqu'à 25 ans. Désormais, vous les limitez à 12 mois. Oui, ils vont se retrouver sans argent et dans des difficultés pour faire face au coût de la vie. S'ils restent habiter chez leurs parents, cela va encore prolonger les choses. C'est franchement inconcevable que vous continuiez à procéder de cette façon. On ne va pas continuer à se laisser faire.

**Question d'actualité
de M. Vincent Crampont
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « l'arrêt du seul caisson hyperbare en
Wallonie »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Crampont à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'arrêt du seul caisson hyperbare en Wallonie ».

La parole est à M. Crampont pour poser sa question.

M. Vincent Crampont (PS). – Monsieur le Ministre, c'est désormais officiel et c'est dramatique : le caisson hyperbare de l'hôpital Vésale à Montigny-le-Tilleul ferme ses portes à partir du 1^{er} août prochain.

Rappelez-vous, en avril dernier, vous reconnaissiez qu'une telle fermeture forcerait les patients wallons à l'exil médical vers la Flandre, vers Bruxelles ou encore vers l'étranger. Vous affirmiez être en contact avec votre homologue fédéral pour apporter des solutions.

Aujourd'hui, le couperet tombe et le constat d'échec est là. En effet, les patients victimes d'accident de plongée, les patients victimes d'intoxication au monoxyde de carbone et le personnel sont abandonnés à leur triste sort.

Dès lors, qu'avez-vous fait concrètement ces dernières semaines pour empêcher cette fermeture ? Pourquoi vos démarches au niveau fédéral n'ont-elles pas abouti ? Comment allez-vous garantir, dès le 1^{er} août, des soins de proximité et de qualité à des centaines de Wallons qui sont obligés de se retourner vers d'autres régions pour être soignés ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Député, j'ai pris connaissance des motions communales pour maintenir le caisson hyperbare et j'ai interpellé le ministre Vandebroucke à ce sujet depuis un certain temps.

Je vous rappelle que l'oxygénothérapie hyperbare est une thérapie spécifique dans laquelle on traite essentiellement les personnes intoxiquées au monoxyde de carbone, mais aussi toute une série de pathologies chroniques particulières.

Cet appareillage est financé exclusivement par des actes de l'INAMI. Il n'y a pas un financement propre du Fédéral pour le fonctionnement en tant que tel de l'appareil parce qu'il n'est pas reconnu comme gros matériel médical dans le droit hospitalier. Un financement qui se fait par les actes et qui n'est pas revalorisé est incapable de financer une machine qui tourne 24 heures sur 24, avec du personnel et des frais de fonctionnement considérables. Avec la nomenclature actuelle, cela ne peut pas fonctionner si HUMANI ne met pas des moyens complémentaires pour faire fonctionner la thérapie.

C'est le seul caisson hyperbare que nous avons en Région wallonne. C'est le choix d'HUMANI de l'arrêter. Bien sûr, on doit trouver les moyens de le maintenir. Le ministre Vandebroucke, qui a été interpellé, dit qu'il n'a jamais reçu de demande d'HUMANI d'appui complémentaire. On ne lui a jamais demandé de revoir la nomenclature pour revaloriser l'acte médical du caisson hyperbare puisque c'est le seul mode de financement du Fédéral.

En tant que ministre wallon de la Santé, je me rends compte qu'il faut une couverture territoriale pour ces caissons hyperbares et qu'il en faut au moins un. Je vais voir avec le ministre Vandebroucke comment revaloriser le financement de ces caissons. À la lumière d'une analyse médicoéconomique, nous verrons les besoins à l'échelle de la Région wallonne nous saurons si un seul caisson ou si le caisson situé à Charleroi est la bonne solution.

M. le Président. – La parole est à M. Crampont.

M. Vincent Crampont (PS). – Vos explications ne me rassurent pas, de même qu'elles ne rassureront ni les patients ni le personnel de l'hôpital ainsi que les

Wallons et les Wallonnes qui comptaient véritablement sur ce service pour se soigner.

On peut comprendre et intégrer que l'on ne peut pas tout avoir en matière d'organisation d'offre de soin. Néanmoins, selon nous, le fait de ne rien avoir en Wallonie est impossible. Il faut absolument que nous puissions nous soigner en Wallonie.

Le Gouvernement Arizona, dont votre groupe politique fait partie, est occupé à détricoter le paysage hospitalier. Ce sont encore les Wallons et les Wallonnes qui seront désavantagés et défavorisés par cette réforme. Vous ne pouvez pas vous résigner à ce que la Wallonie devienne un désert médical. Les Wallons attendent des actes et non pas des excuses de procédure.

**Question d'actualité
de Mme Valérie Bluge
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « la multiplication des installations de Gens
du voyage en Basse-Meuse »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Bluge à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la multiplication des installations de Gens du voyage en Basse-Meuse ».

La parole est à Mme Bluge pour poser sa question.

Mme Valérie Bluge (MR). – Monsieur le Ministre, je vous ai déjà interrogé à plusieurs reprises sur l'installation des Gens du voyage et je ne suis pas la seule. Cette fois, les Gens du voyage se sont installés en Basse-Meuse. Après avoir quitté un terrain dans la commune d'Oupeye, ils se sont déplacés le week-end dernier pour se rendre à la fois dans les communes de Visé et de Herstal. Dans la première commune, ils se sont installés sur un terrain de rugby en travaux. Dans la seconde, ils se sont installés dans un champ se raccordant à l'eau à partir d'une bouche d'incendie.

Ce sont des installations qui créent malheureusement des nuisances pour les riverains, les communes et les infrastructures sportives parce qu'elles ne sont pas prévues pour accueillir les Gens du voyage. Les bourgmestres et les autorités communales disent qu'ils privilégient le dialogue avec les Gens du voyage pour que tout se passe au mieux, y compris pour les citoyens. Ils ont laissé des délais pour l'accueil des personnes ; délais qui, on l'espère, seront respectés. Néanmoins, ils se retrouvent démunis pour la prise en charge des Gens du voyage qui ne sont pas accueillis dans des conditions d'hygiène correctes.

Quel dispositif la Région wallonne a-t-elle pour soutenir les communes ? Quelles solutions concrètes pouvez-vous proposer pour l'accueil des Gens du voyage ? Avez-vous prévu de revoir le Centre de médiation des Gens du voyage ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, vous m'interrogez régulièrement à ce sujet et vous savez très bien que la Wallonie dispose d'un dispositif pour appuyer les communes afin d'accueillir les Gens du voyage. Malheureusement, seules six communes y participent et le dernier appel à projets a été un flop. Je rappelle que c'est un appui de 36 000 euros par an pour la Wallonie. C'est du financement de ressources humaines pour s'organiser au niveau de la commune.

Par ailleurs, d'autres communes ont la volonté d'adapter leur règlement communal aux situations particulières, c'est-à-dire mettre en place un terrain et favoriser l'accès à l'eau et aux sanitaires, en mettant en place une convention avec les Gens du voyage. C'est comme une espèce de location. Six communes en Wallonie l'ont fait cette année, dont Grez-Doiceau.

Cela s'est fait avec le Centre de médiation des Gens du voyage qui dépend de l'administration. Une personne très compétente est là pour faire le lien entre la commune et les Gens du voyage ainsi que trouver des compromis par rapport à leur installation et sa durée. Je voudrais insister sur le fait que le Centre de médiation des Gens du voyage fait un travail remarquable, mais qu'il est très peu connu à la fois des Gens du voyage et des communes, et donc très peu utilisé. J'ai rencontré son responsable hier au cabinet, qui m'expliquait qu'il y a eu 56 interventions en 2025. Est-ce beaucoup ou pas ? Je n'en sais rien. Quoi qu'il en soit, il pourrait être plus utilisé par rapport à des situations problématiques comme celle que vous mettez en avant. Il insiste aussi pour mieux se faire connaître.

Dans ce cadre, je vais organiser, d'ici la fin de l'année, une rencontre d'une journée entre les communes qui accueillent les Gens du voyage pour faire des échanges de bonnes pratiques et d'expérience avec le Centre de médiation des Gens du voyage afin que lui-même se fasse connaître par les communes. C'est une volonté d'avancer ensemble.

Pour terminer, je voudrais féliciter les communes et les bourgmestres qui ont le courage de faire ces conventions, d'accueillir les Gens du voyage et de respecter les droits fondamentaux des uns et des autres, tout en respectant le voisinage.

M. le Président. – La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Monsieur le Ministre, vous avez raison de souligner ce que les communes mettent en place pour accueillir les Gens du voyage, mais les communes notent de manière récurrente et d'une seule voix, que ce soit à Visé ou à Herstal, qu'elles ont besoin de solutions pérennes. Or, le Centre de médiation des Gens du voyage, vu sa faible utilisation, ne semble pas adapté aux besoins des communes. La piste que vous évoquez n'est pas suffisamment connue. La Région wallonne doit agir, soit pour faire connaître davantage ce centre, soit pour permettre des solutions pérennes pour les communes afin qu'elles puissent peut-être mieux dialoguer avec les Gens du voyage ou, de manière supracommunale, les prendre mieux en charge, avec l'aide de la Région wallonne qui a une vue globale sur l'ensemble du territoire. Je pense que cela relève de votre compétence.

**Question d'actualité
de M. Nicolas Tzanetatos
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du
Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « l'annulation du marché public pour
120 logements à la Sambrienne »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Tzanetatos à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'annulation du marché public pour 120 logements à la Sambrienne ».

Je vous informe que la question d'actualité est retirée à la demande de son auteur.

**Question d'actualité
de M. Arnaud Dewez
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « la pollution de l'Escaut et l'accord
intervenue avec le sucrier Tereos »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Dewez à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la pollution de l'Escaut et l'accord intervenue avec le sucrier Tereos ».

La parole est à M. Dewez pour poser sa question.

M. Arnaud Dewez (MR). – Madame la Ministre, la Wallonie vient de conclure un accord de 12 millions d'euros avec le sucrier Tereos pour la réparation d'un préjudice écologique causé à l'Escaut. Pour rappeler les événements, dans la nuit du 9 au 10 avril 2020, la digue d'un bassin contenant des eaux de lavage de betteraves a cédé et 100 000 mètres cubes d'eau se sont déversés dans le milieu naturel.

À quoi seront affectés ces 12 millions d'euros pour la restauration du fleuve ? Selon quel calendrier ? Quel est l'état actuel de la biodiversité à cet endroit de l'Escaut ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, des poissons morts flottant sur 26 kilomètres de l'Escaut, c'est ce qu'ont pu découvrir les habitants proches du cours d'eau sur la partie hainuyère en avril 2020. En effet, c'est la rupture de la digue d'un bassin de lagunage de l'usine Tereos, située en France, à Escaudœuvres, ce qui a provoqué une forte diminution du taux d'oxygène dans l'eau, entraînant la mort massive de poissons. Cela a été mesuré à 40 tonnes de poissons à l'époque.

Le Tribunal correctionnel de Lille a reconnu le dommage et a fixé le montant des indemnisations à 9 millions d'euros en 2023. Cette décision ayant été frappée d'appel, les procédures juridiques se sont poursuivies et un accord a été récemment conclu sur un montant de 12 millions d'euros, ce qui permet de reconnaître l'ampleur des dégâts, mais aussi le montant nécessaire pour restaurer l'Escaut.

Ce résultat est le fruit du travail de longue haleine de mon administration. Celle-ci a d'abord documenté le préjudice écologique puis a lancé, de manière proactive, les études de faisabilité pour tous les aménagements nécessaires afin de retrouver la vie aquatique dans l'Escaut. Il s'agit de mesures de réparation et de restauration des habitats favorables aux poissons, des zones enherbées, des lagunes inondables, des frayères, des zones de refuge, des réaménagements de berges et des plantations de végétation rivulaire ; de quoi faire renaître la vie aquatique dans l'Escaut. Il était temps. Cela se fera sur plusieurs années vu l'ampleur des aménagements à réaliser.

L'administration suit depuis plusieurs années les populations de poissons. Elles réaugmentent de manière trop lente et plus lente que ce que les modèles avaient prédit. Il y a une colonisation par les gobies, une espèce exotique envahissante. Chaque euro obtenu de ces 12 millions d'euros permettra de restaurer l'Escaut et de faire revivre la vie aquatique. Ce n'est que justice pour la nature.

M. le Président. – La parole est à M. Dewez.

M. Arnaud Dewez (MR). – Madame la Ministre, je vous félicite ainsi que votre administration parce qu'il faut être conscient que, 12 millions d'euros, ce n'est pas rien dans ce type de dossier. Je dis bien 12 millions d'euros. Vous envoyez un signal fort et vous êtes la garante que la Wallonie ne se laisse pas faire et défend son milieu naturel.

PROJETS ET PROPOSITIONS

(Suite)

**Projet de décret
contenant le premier ajustement du budget des
recettes de la Région wallonne pour l'année
budgétaire 2026
(Doc. 590 (2025-2026) N° 1 à 3bis)**

**Projet de décret
contenant le premier ajustement du budget
général des dépenses de la Région wallonne
pour l'année budgétaire 2026
(Doc. 591 (2025-2026) N° 1 à 4bis)**

**Discussion générale
(Suite)**

M. le Président. – La discussion générale sur les projets de décret n° 590 et 591 est reprise.

La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont, au nom du Gouvernement.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, ne vous en déplaise, le Gouvernement a regardé la réalité en face. Je veux commencer par cette conviction. La Wallonie n'a pas besoin d'un gouvernement qui commente les problèmes. Elle a besoin d'un gouvernement qui les traite. La Wallonie n'a pas besoin d'un gouvernement qui promet tout à tout le monde. Elle a besoin d'un gouvernement qui dit la vérité. La Wallonie n'a pas besoin d'un gouvernement qui change de direction à chaque critique. Elle a besoin d'un gouvernement qui tient son cap.

Ce Gouvernement tient le cap pour une Wallonie qui :

- retrouve des marges de manœuvre ;
- investit dans ses infrastructures ;
- soutient son économie ;
- réforme ses aides à l'emploi ;
- modernise ses services publics ;
- protège ses plus fragiles ;
- mène une transition crédible ;
- assume enfin que l'avenir ne se construit pas sur une dette sans limite.

Voilà le sens de cet ajustement budgétaire. C'est l'ajustement des responsabilités. Ce n'est pas l'ajustement des renoncements, c'est l'ajustement des choix. Ce n'est pas l'ajustement des slogans, c'est l'ajustement d'une trajectoire. Ce n'est pas l'ajustement du court terme. Les Wallons ont choisi un cap. Nous l'assurons, nous le tiendrons. Gouverner, c'est garder le courage de réformer malgré la tempête.

Après toutes ces heures de discussion, ce débat se résume en fait à une question très simple : « Voulons-nous enfin commencer à résoudre les problèmes ou voulons-nous rester embourbés ? » Cette question traverse cet ajustement budgétaire et notre chantier entamé maintenant depuis bientôt deux ans. Cette question distingue profondément la majorité et l'opposition.

Indignation, procès d'intention, amateurisme, autorité, opacité, austérité, on nous explique que tout serait mal préparé, mal calibré, mal assumé. On nous explique même parfois que les difficultés actuelles de la Wallonie seraient nées, comme par magie, au moment où ce Gouvernement est entré en fonction. Non, la dette wallonne n'est pas née en juillet 2024.

(Applaudissements)

Non, les difficultés de nos infrastructures ne sont pas apparues en juillet 2024. Non, les tensions dans la petite enfance ne sont pas apparues en juillet 2024. Non, les problèmes du transport public, du logement, de l'agriculture, de l'emploi, de la santé, de la fonction publique n'ont pas subitement jailli en juillet 2024. La Wallonie n'a pas commencé avec ce Gouvernement.

Ce Gouvernement a décidé une chose : arrêter de faire comme si ces problèmes pouvaient être reportés éternellement.

(Applaudissements)

Voilà le cœur de notre action. Nous disons aujourd'hui une chose plus exigeante, plus responsable, mais définitivement plus honnête : la Wallonie doit réformer, investir, prioriser et assainir en même temps. C'est difficile, c'est inconfortable, mais cela s'appelle gouverner.

Avant de parler chiffres, parlons réalité. Un budget n'est jamais un document suspendu en dehors du monde, celui des bisounours, cher à l'opposition. Un budget est la traduction d'un contexte. Le contexte dans lequel nous gouvernons aujourd'hui n'a rien à voir avec le contexte d'il y a 10 ans. Nous vivons dans une Europe où les taux d'intérêt ont changé de nature. Pendant des années, l'argent public a été emprunté à des conditions historiquement favorables. Ce temps est terminé et il ne reviendra pas de sitôt.

Nous gouvernons dans le monde réel. Dans le monde réel, chaque euro dépensé doit être financé. Chaque engagement doit être assumé. Chaque dette contractée aujourd'hui devra être payée demain. Pendant longtemps, on a fait croire que cette vérité pouvait être contournée. Nous refusons de la contourner parce qu'un parlement responsable ne se contente pas de voter uniquement des dépenses. Il se demande comment elles seront financées, si elles produisent un résultat et si elles seront encore soutenables demain. C'est cela l'esprit de cet ajustement.

« Ingénieurs amateurs », je l'ai entendu à toutes les sauces. L'amateurisme, ce serait nier les problèmes. L'amateurisme, ce serait de faire semblant que les chiffres n'existent pas. L'amateurisme, ce serait de continuer à voter des dépenses sans se demander comment elles seraient financées. L'amateurisme, ce serait de reporter systématiquement les décisions difficiles aux gouvernements suivants. Soyons francs, c'est trop souvent comme cela que cela a fonctionné par le passé. Pendant des années, on a empilé les dispositifs. On a multiplié les politiques, sans toujours évaluer. On a financé des engagements, sans toujours prévoir leur soutenabilité. Pendant des années, lorsqu'un problème était connu, on le renvoyait à plus tard et on le glissait sous le tapis.

Notre méthode est radicalement différente. Nous avons choisi de regarder les choses en face. C'est un exercice de responsabilité. D'ailleurs, Mesdames et Messieurs les Parlementaires de la majorité, je tiens à vous remercier sincèrement pour votre travail et votre abnégation dans cet exercice. La dette n'est pas une abstraction, c'est une équation à résoudre. Nous voulons une Wallonie qui retrouve des marges de manœuvre. Pour cela, il faut tout simplement du cran.

À ce stade, permettez-moi une observation sur le déroulement de ces débats. Nous pouvons ne pas être d'accord, c'est le principe même de la démocratie parlementaire. Nous pouvons avoir des divergences sur les choix budgétaires, sur la trajectoire ou sur les réformes. Toutefois, il y a une différence entre contester une réponse et faire comme si elle n'avait jamais été donnée. Comme le dit l'adage, il n'y a pas pire sourd que celui qui ne veut pas entendre.

Prenons un exemple concret. Depuis plusieurs jours, le PS répète que la réforme des droits d'enregistrement aurait provoqué une explosion des ventes de biens de plus de 1 million d'euros. Je leur ai déjà répondu, je l'ai fait en commission, longuement et je vais le répéter aujourd'hui. Les retours dont nous disposons auprès des notaires indiquent que cette transaction représente de l'ordre de 0,1 % du marché. Surtout, comme je l'ai déjà expliqué, cette réforme sera évaluée. Nous n'avons jamais dit le contraire. Nous avons même prévu une évaluation lorsque nous disposerons de données complètes sur les prix, les acquéreurs et la typologie de biens. À ce moment-là, si les adaptations sont nécessaires, elles seront bien évidemment envisagées. C'est cela gouverner sérieusement, évaluer sur base de données et pas avec des effets d'annonce.

C'est la même chose pour les fameux 2 milliards d'euros. Je pense avoir répondu largement à cette question, autant de fois d'ailleurs qu'elle a été posée en commission. Pourtant, elle revient systématiquement, dans cette assemblée ou même dans les médias. Je vais essayer d'être encore un peu plus limpide : non, le Gouvernement n'a pas 2 milliards d'euros d'économies à réaliser sur le dos des citoyens. Non, le chiffre

pertinent – je l’ai dit en commission – est de l’ordre de 880 millions d’euros sur le reste de la législature. Des efforts progressifs, étendus sur plusieurs exercices budgétaires liés au rythme des réformes et rendus nécessaires par une réalité que seuls les aveugles peuvent contester : la Wallonie doit rester finançable. Car lorsque nous parlons de trajectoire budgétaire, nous ne parlons pas d’un tableau Excel, nous parlons de la confiance des agences de notation, nous parlons du coût auquel la Région emprunte. Nous parlons surtout des moyens disponibles demain pour financer nos politiques publiques. Permettez-moi de le dire franchement : considérer qu’une région doit rester capable de se financer dans de bonnes conditions n’a rien de fofou, c’est simplement du bon sens.

J’ai également entendu plusieurs interventions sur les investissements énergétiques européens et l’exonération. Là aussi, j’ai répondu largement en commission. Là aussi, il faut respecter la chronologie des faits. Les modalités précises de ce mécanisme européen ne sont connues que depuis le mois de juin. Notre ajustement budgétaire a été préparé au printemps et arrêté en avril. Il était donc matériellement impossible d’intégrer dans l’ajustement un dispositif qui n’était pas encore défini.

J’ajoute un élément essentiel. Certains donnent l’impression qu’il s’agirait d’argent européen mis à disposition de la Wallonie, mais ce n’est pas cela. Cette clause permet une flexibilité budgétaire. Elle ne finance rien. Chaque euro dépensé devrait toujours être emprunté et remboursé par la Wallonie. C’est précisément parce que nous prenons au sérieux les investissements énergétiques que nous prenons également au sérieux leur financement. Investir, c’est une responsabilité. S’endetter sans mesurer les conséquences n’est pas une stratégie.

Mesdames et Messieurs, encore une fois, permettez-moi d’insister sur le fait que vous avez le droit d’être en désaccord avec les réponses du Gouvernement, mais faire comme si les explications n’avaient jamais été apportées ne renforce pas le débat démocratique. Cela donne simplement l’impression que certaines conclusions étaient écrites avant même que les réponses soient entendues. En politique comme ailleurs, l’écoute reste une qualité aussi importante que la parole. Quand un ministre-président dit qu’il existe un défi budgétaire, il ne crée pas ce défi, il le met sur la table. Depuis quand annoncer un problème revient-il à créer ce problème ? Depuis quand anticiper serait-il devenu une faute ? Depuis quand dire la vérité serait-il plus grave que la dissimuler ? Nous avons toujours dit que la trajectoire serait exigeante. Nous avons toujours dit qu’elle devrait être actualisée. Nous avons toujours dit que les paramètres économiques, les charges d’intérêt, les recettes et les dépenses devaient être suivis avec attention. C’est exactement le rôle d’un ajustement budgétaire, et ce sera encore le cas des budgets à venir. Un ajustement, ce n’est pas un nouveau budget. Un

ajustement, c’est un moment où l’on corrige, où l’on actualise, où l’on sécurise, où l’on tient compte de la réalité. C’est ce que nous faisons. Je me répète : un gouvernement sérieux ne gouverne pas au gré des vents. Il tient une trajectoire. Il s’adapte lorsque c’est nécessaire, mais il ne renonce pas à la destination.

J’ai entendu l’accusation de budget non sincère. C’est une accusation grave. Elle mérite donc une réponse forte. La sincérité, c’est documenter les choix. C’est de corriger lorsque c’est nécessaire, reconnaître les risques, les encadrer, puis les débattre. C’est ce que nous faisons. L’opposition a cité de nombreux exemples : les crédits liés aux infrastructures, aux voies navigables, aux PIMPT, aux crèches, aux primes à la rénovation, aux infrastructures sportives, à certaines allocations, aux rémunérations ou encore aux recettes fiscales. Très bien. Cependant, si un ajustement vient corriger des crédits, cela ne prouve pas la non-sincérité d’un budget. Je dirais que c’est justement la preuve que l’ajustement joue son rôle.

Depuis plusieurs jours, voire mois ou années pour certains, j’entends également le mot « austérité », pour faire peur à la population et à l’électeur. Il est utilisé à profusion, servant à tout, évitant d’entrer dans le détail. Soyons sérieux. Si ce Gouvernement menait l’austérité aveugle décrite par l’opposition, comment expliquer les corrections ciblées en faveur de politiques essentielles ? Comment expliquer les moyens mobilisés pour la petite enfance ? Comment expliquer les corrections apportées à certaines politiques agricoles ? Comment expliquer le maintien des investissements structurants ? Comment expliquer les efforts en matière d’infrastructures, de mobilité, de numérique, de cybersécurité, de santé, d’énergie, de logement ?

La vérité est plus simple. Notre conception est plus basique : un euro public doit être utile. Un euro public doit produire un résultat. Un euro public doit servir une priorité. Nous ne voulons pas moins d’action publique, nous voulons une action publique plus efficace. Cela change tout. L’austérité, ce serait de couper aveuglément dans les dépenses ; nous, nous priorisons. L’austérité, ce serait d’abandonner des politiques ; nous, nous les sécurisons. L’austérité, ce serait de renoncer à investir ; nous, nous maintenons les investissements stratégiques. L’austérité, ce serait de faire payer les citoyens sans rien changer au fonctionnement de la machine publique ; nous, nous réformons.

À écouter l’opposition, on pourrait croire que rien n’a été fait depuis juillet 2024. On pourrait croire que ce Gouvernement n’aurait produit que des tableaux budgétaires et des discussions techniques. La réalité est toute autre. Depuis juillet 2024, ce Gouvernement a commencé à traiter des problèmes que beaucoup connaissaient, mais que trop peu étaient prêts à affronter. Rappelons ici quelques exemples concrets.

En matière d'emploi, le débat sur Job+ est révélateur. On nous explique que la réforme comporte des risques, mais toute réforme comporte des risques. La question est de savoir si l'immobilisme en comporte moins ; en l'espèce, l'immobilisme était lui-même un risque. Nous avons hérité d'un paysage d'aides à l'emploi devenu illisible : des dispositifs nombreux, des règles différentes, des publics cibles parfois mal identifiés, des mécanismes difficiles à comprendre pour les employeurs ; des procédures complexes ; des effets pas toujours suffisamment évalués. Nous avons donc choisi de simplifier.

Job+, ce n'est pas une réforme pour le plaisir de réformer. C'est une réforme pour rendre l'aide publique plus lisible, plus cohérente et plus efficace. On nous parle d'effets d'aubaine, très bien, nous les suivrons. Néanmoins, je pose une question : où était cette vigilance lorsque les anciens dispositifs s'empilaient année après année ? Où était cette exigence d'évaluation lorsqu'on multipliait les mécanismes sans toujours pouvoir démontrer leur efficacité ?

La pire réforme n'est pas celle que l'on évalue, c'est celle que l'on refuse de réaliser, d'entreprendre, alors que tout le monde sait que le système doit changer. En économie, la même logique prévaut. La réforme des chèques-entreprises vise à recentrer les moyens sur la valeur ajoutée réelle pour les PME. Elle renforce la labellisation, mobilise l'expertise de Wallonie Entreprendre, de l'Agence du numérique et de l'AWEx, et prévoit des mécanismes de contrôle et de sanction en cas d'abus.

Voilà une réforme concrète. Moins de dispersion, plus de ciblage, plus d'efficacité, plus de sérieux dans l'utilisation de l'argent public. Voilà ce que nous voulons.

En matière d'infrastructures et de mobilité, j'ai entendu beaucoup de critiques : sur les voies navigables, sur le RTE-T, sur le PIMPT, sur les routes, sur l'OTW, sur le transport public. Très bien, mais posons la question franchement : les besoins d'investissement sur nos infrastructures sont-ils apparus en juillet 2024 ? Les ponts se sont-ils dégradés en un été ? Les tunnels ont-ils vieilli en quelques mois ? Les ouvrages d'art ont-ils attendu ce Gouvernement pour nécessiter des travaux ? Les besoins de modernisation des voies navigables sont-ils tout d'un coup devenus une découverte récente ? Non, ces problèmes sont connus depuis longtemps. La différence, c'est que, aujourd'hui, on arrête de les commenter et on commence surtout à les traiter.

(Applaudissements)

Oui, les besoins sont énormes. Oui, les coûts des matériaux ont augmenté. Oui, certains programmes nécessitent des corrections. Oui, les choix d'investissements doivent être priorités. C'est précisément ce que fait un gouvernement responsable. Il

ne promet pas tout à tout le monde : il choisit, il hiérarchise, il sécurise et il investit dans ce qui est structurant.

Sur le transport public, c'est la même logique. On nous parle de privatisation, de recul, de désengagement, mais réorganiser n'est pas abandonner ; rationaliser n'est pas détruire ; demander de l'efficacité n'est pas remettre en cause le service public. Au contraire, mieux organiser les moyens, c'est garantir que le service public tienne sur le long terme. Parce que le vrai danger pour le service public, ce n'est pas la réforme, c'est l'absence de réforme. Un service public que l'on ne modernise pas finit par s'épuiser. Un service public que l'on ne finance pas durablement finit par se fragiliser. Un service public que l'on refuse d'adapter finit par ne plus répondre aux besoins. Notre responsabilité est de garantir sa pérennité.

La petite enfance a également été au cœur des échanges. Là aussi, je veux remettre les choses en perspective. Les tensions du secteur ne datent pas de juillet 2024. Les difficultés de recrutement ne datent pas de juillet 2024. La fragilité économique de certaines structures ne date pas de juillet 2024. Les besoins de places ne datent pas de juillet 2024. Ce qui date de cette législature, c'est la volonté de traiter le problème de manière structurelle. La ligne portée par la ministre est juste : sauvegarder les places existantes, créer de nouvelles places et réformer le modèle. C'est cela, la responsabilité. Notre objectif n'est pas seulement d'annoncer des places. Notre objectif est qu'elles existent réellement, qu'elles soient financées et finançables, qu'elles soient encadrées et qu'elles soient durables. Il est facile d'annoncer des chiffres, mais il est par contre beaucoup plus difficile de garantir qu'un secteur entier puisse tenir dans la durée. Vous l'avez compris : nous choisissons cette deuxième voie.

En agriculture, les débats ont montré à quel point les enjeux sont concrets. Les agriculteurs demandent de la visibilité et de la stabilité. Ils demandent que les politiques publiques tiennent compte de la réalité du terrain. Dans ce contexte, l'ajustement a permis de corriger certaines sous-budgétisations et de sécuriser des politiques importantes. Les débats ont aussi porté sur le Département de la nature et des forêts. Là encore, je veux dire les choses telles qu'elles sont. Les difficultés du DNF ne sont pas apparues tout d'un coup, en juillet 2024. Lorsque des difficultés sont identifiées, notre rôle n'est pas de les commenter. Notre rôle est maintenant de les résoudre. Les vérifications ont été réalisées et des précisions factuelles ont été apportées. Les démarches sont engagées pour répondre aux besoins d'équipement et de fonctionnement. Cela, c'est gouverner. Ce n'est pas transformer chaque difficulté administrative en scandale politique. C'est regarder ce qui ne fonctionne pas et remettre de l'ordre.

En santé, en environnement et en action sociale, les débats ont naturellement porté sur les inquiétudes du

secteur non marchand, sur les IDESS, sur l'AViQ, sur la santé mentale, sur les relais sociaux, sur les maisons d'accueil et sur les abris de nuit. Ces sujets majeurs touchent les personnes les plus vulnérables et des travailleurs engagés. Ils touchent des secteurs qui portent une part essentielle de la cohésion sociale wallonne. Là aussi, la facilité serait de tout promettre tout de suite, sans contrainte. Mais une politique sociale durable exige aussi une base budgétaire durable. Il ne suffit pas de proclamer à la tribune que l'on soutient le secteur, il faut être capable de le soutenir dans le temps et concrètement sur le terrain. C'est pourquoi notre ligne est la même : écouter, objectiver, corriger lorsque c'est nécessaire, mais garder une trajectoire soutenable. Une promesse non financée n'est pas une protection, c'est une désillusion différée et les dégâts sont d'autant plus importants, si pas plus.

En Commission de l'énergie et du logement, les critiques ont porté sur les primes à la rénovation, sur les risques juridiques, sur le logement étudiant, sur les communes, sur l'éolien, sur les aéroports. Oui, la rénovation énergétique est indispensable. Oui, les aides doivent être sécurisées. Oui, les citoyens ont besoin de stabilité. Oui, la transition climatique est un impératif. Une transition qui n'est pas financée durablement finit par s'interrompre. Nous, nous voulons une transition crédible, une transition qui tienne juridiquement, une transition qui tienne budgétairement, une transition qui tienne socialement.

C'est la même chose pour les aéroports. Le Gouvernement assume la nécessité de concilier activité économique, emploi, compétitivité et qualité de vie des riverains. C'est un équilibre difficile, mais c'est notre mission quotidienne.

Enfin, en matière de fonction publique et de simplification administrative, il y a un axe extrêmement important : la modernisation de l'État. Les citoyens veulent une administration plus simple, les entreprises veulent des procédures plus rapides, les pouvoirs locaux veulent des interlocuteurs efficaces, les associations veulent moins de complexité, les agents publics veulent des outils adaptés.

Dans le monde actuel, moderniser l'administration, c'est aussi investir dans le numérique et la cybersécurité. Les cybermenaces ne sont pas théoriques, elles sont permanentes. Elles visent les institutions publiques, les pouvoirs locaux, les services essentiels. Un service public moderne doit être protégé, outillé, capable de répondre rapidement. Là encore, ce Gouvernement ne se contente pas de discours. Il engage cette indispensable transformation.

Mesdames et Messieurs, après toutes ces commissions, une chose me frappe. L'opposition critique les dépenses quand elles augmentent, mais elle critique aussi les économies quand elles sont proposées. Elle critique la dette, mais elle refuse les efforts. Elle

critique la trajectoire, mais elle demande davantage de moyens pour presque chaque politique. Elle critique les réformes, mais elle dénonce les dysfonctionnements des systèmes existants. Elle critique les corrections budgétaires, mais elle réclame que les besoins soient mieux couverts.

La schizophrénie a ses limites. À un moment donné, je pense qu'il faut choisir. On ne peut pas réclamer simultanément plus de dépenses, moins de dettes, aucune économie et un retour à l'équilibre automatique. Ce n'est pas une politique, c'est simplement une impossibilité comptable. Les Wallonnes et les Wallons méritent mieux que cela. Ils méritent la vérité. La vérité, c'est que la Wallonie doit investir et elle doit justement pouvoir continuer à investir demain. La vérité, c'est que la Wallonie doit protéger. La vérité, c'est que la Wallonie doit soutenir ses services publics. Mais un service public durable est un service public organisé, évalué et modernisé. La vérité, c'est qu'il y a des choix cruciaux. Notre rôle n'est pas de les éviter. Notre rôle, c'est de les assumer.

Que traduit réellement cet ajustement ? Il traduit d'abord un choix de sérieux. Nous maintenons une trajectoire. Nous actualisons là où c'est nécessaire. Nous corrigeons certains crédits. Nous sécurisons des politiques prioritaires. Nous refusons d'ouvrir une logique de dépenses incontrôlées.

Il traduit ensuite un choix de cohérence. Un ajustement n'est pas un second budget initial, ce n'est pas une foire aux annonces. Il n'est pas un moment où chaque difficulté devient automatiquement une nouvelle dépense. Il est un instrument de gestion et nous l'utilisons comme tel.

Enfin, il traduit un choix politique, le choix de ne pas céder à la facilité, le choix de ne pas reporter les difficultés chaque fois, le choix de ne pas opposer responsabilité budgétaire et action publique, car c'est là le cœur de notre ligne. Nous ne croyons pas qu'il faille choisir entre finances publiques et politiques publiques, au contraire. Des finances publiques solides sont la condition de politiques publiques durables. Si l'on veut investir demain, il faut maîtriser aujourd'hui. Si l'on veut protéger demain, il faut assainir aujourd'hui. Si l'on veut transformer demain, il faut réformer aujourd'hui. C'est cela, notre responsabilité.

Mesdames et Messieurs, au fond, ce débat oppose deux visions. Une première vision considère que chaque difficulté appelle immédiatement une dépense supplémentaire ; une seconde considère qu'une politique publique n'est utile que si elle est soutenue. Une première vision commente les problèmes ; une seconde entreprend de les résoudre. Une première vision additionne les demandes ; une seconde hiérarchise et priorise. Une première vision transforme chaque réforme en menace ; une seconde sait que l'absence de

réforme est parfois le plus grand danger. Une première vision promet ; une seconde assume.

Nous avons choisi d'assumer. Assumer, ce n'est pas nier les difficultés, c'est les regarder en face. Assumer, ce n'est pas dire que tout va bien, c'est dire ce que l'on fait pour que cela aille mieux. Assumer, ce n'est pas éviter les critiques, c'est continuer à agir malgré elles. Mesdames et Messieurs, nous aimons la Wallonie et, pour citer Victor Hugo, « aimer, c'est agir ».

(Applaudissements)

M. le Président. – La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – Monsieur le Ministre-Président, Victor Hugo a aussi écrit *Les Misérables*.

(Applaudissements)

Oui, Mesdames et Messieurs, l'amateurisme, c'est de commencer par accroître le déficit de la Wallonie et donc son endettement. L'amateurisme, c'est de vous être précipité pour réduire vos recettes fiscales de centaines de millions d'euros, sans vous assurer que ces réformes étaient finançables sans casser la machine économique et sociale.

Tous les économistes vous l'ont dit, mais vous vous êtes obstiné pour des raisons dogmatiques, alors même que le mauvais ciblage et que l'effet d'aubaine de ces réformes était prévisible et annoncé. Maintenant, vous êtes fameusement embourbés. Vous êtes mal pris. Cependant, on n'a pas de pitié pour vous qui vous êtes trompés. Par contre, on a mal pour tous ceux à qui vous faites du mal et à qui vous avez fait payer l'addition. Ceux-là, malheureusement, c'est la majorité des Wallons et des Wallonnes. Ceux-là souffrent de votre choix, de votre amateurisme, de votre manque d'honnêteté, parce que vous ne leur avez pas dit que vous alliez détruire l'emploi, que vous alliez faire mal à leur pouvoir d'achat, que vous alliez casser la machine économique et sociale de notre Région.

Vous savez, l'équilibre budgétaire tel que vous le définissez n'est pas imposé par l'Europe. Or, depuis le début de cette législature, vous vous réferez à l'Europe tout le temps, quand cela vous arrange : « Ah non ! La biodiversité, l'environnement, la transition climatique ? Pas trop vite. L'Europe ne le demande pas. Les pesticides, l'Europe ne le demande pas. La défense, on va faire comme l'Europe ». Néanmoins, quand il s'agit du budget, vous dites que vous allez faire autrement, c'est-à-dire faire plus en faisant plus mal aux gens. Ce n'est pas nécessaire, parce que réduire les dépenses et réduire les recettes comme vous le faites enroue la machine économique, nous amène dans des difficultés en termes de croissance qui vont être très difficiles à résorber par les choix que vous posez aujourd'hui.

Les règles européennes imposent une trajectoire de croissance maximale des dépenses calibrées pour ramener la Belgique vers un déficit structurel proche de 3 % du PIB d'ici 2031 ; pas zéro.

J'ai entendu que si le Gouvernement souhaitait revenir à l'équilibre en 2029, c'est pour soutenir la Fédération Wallonie-Bruxelles. À ce stade, je voudrais quand même déconstruire l'argument : la trajectoire 2025-2029 de la Fédération Wallonie-Bruxelles est dans les clous. Elle tient la norme du Conseil supérieur des finances. Elle va même au-delà, puisque l'on est à 1,45 de croissance des dépenses réalisées pour 1,57 des dépenses autorisées. Pour le dire autrement, la Wallonie surcompense par des efforts qui ne profitent même pas à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Nous considérons qu'il serait largement préférable de travailler la soutenabilité financière à ces deux niveaux de pouvoir à un rythme qui ne casse pas la machine économique, qui ne casse pas la machine de la cohésion sociale. Parce que le meilleur assainissement structurel, c'est de créer de l'emploi de qualité. Or, vous en êtes loin.

Monsieur le Ministre-Président, vous êtes au Budget depuis deux ans ; vous l'étiez aussi les deux dernières années de la précédente législature. Où était le ministre du Budget quand le Gouvernement validait tous les ans la programmation des travaux publics ? Où était le ministre du Budget quand on rentrait les dossiers pour le cofinancement européen du projet Seine-Escaut ? Où était le ministre du Budget quand le Gouvernement a validé les conclusions de l'audit d'ouvrages d'art ? Où était le ministre du Budget quand le Gouvernement wallon a validé les extensions du tram de Liège ? Où était le ministre du Budget quand le Gouvernement a validé la quasi-gratuité du TEC ? Où était-il encore, le ministre du Budget, quand on a approuvé le contrat de service public des TEC ? Si c'est l'amnésie qui vous frappe, il faudrait consulter.

J'en reviens sur l'emploi et l'emploi de qualité. Pourquoi en êtes-vous loin ? Vous en êtes loin parce que ce Gouvernement prend des décisions qui vont exactement à l'encontre de ses propres objectifs de relance. J'ai entendu Mme De Bue citer les chiffres d'Acerta : il faut créer 300 000 emplois privés pour combler le déficit d'emplois privés, qui montre l'ampleur du défi, mais aussi du potentiel en Wallonie. On est bien d'accord sur ce point : on a besoin de plus d'emplois privés. Néanmoins, il y a bémol – ce n'est pas M. Spies qui va me démentir – : on ne crée pas d'emplois privés en détruisant de l'emploi public et associatif. On le crée avec une politique active, ambitieuse, qui soutient l'investissement, qui soutient la formation, la reconversion.

Or, que fait ce Gouvernement à ce niveau ? Tout le contraire. Mon collègue Laurent Devin le disait tout à

l'heure pour le secteur de la construction et des voiries, par exemple. Les chiffres le montrent : l'emploi salarié est en berne. En Wallonie, il progressait encore jusqu'au premier trimestre 2024. Cependant, depuis fin 2025, il est dans le rouge. Les offres d'emploi décrochent, les perspectives d'emploi mesurées par Eurostat baissent de manière accentuée cette année. Comment pourrait-on s'en étonner, avec la politique d'austérité que vous menez à tous les étages ? Elle est inévitable.

En plus de cela, alors qu'il y a plus de demandeurs d'emploi et moins d'offres d'emploi, vous ne trouvez rien d'autre à dire que : « On va généraliser les flexi-jobs ». On va mettre des travailleurs qui ont déjà un emploi, et ils vont prendre le travail des autres. Puis, on va faire la même chose avec les jeunes. Mais oui, un tiers-temps pour les enfants de 15 ans, voilà une bonne idée ! Ils vont prendre le travail des autres aussi et, en plus, ils ne paieront pas de cotisations. Vous savez, c'est un peu ce que disaient tout à l'heure mes collègues : non seulement cela va poser des problèmes de diminution, mais cela va poser des problèmes de recettes chez nous aussi, à la Région. Et vous reviendrez encore en disant : « C'est bizarre, on a des recettes en moins. Il va falloir que l'on diminue encore les services au public. Il va falloir que l'on rogne encore un peu dans les associations ». C'est le chat qui se mord la queue. Vous pensez sérieusement que vous allez atteindre le taux d'emploi de 80 % comme cela ? Non, c'est un cercle vicieux dans lequel vous nous emmenez et dans lequel nous n'avons pas envie d'aller.

(Applaudissements)

Quant au coût de vos réformes fiscales, il faut que vous ayez une gestion budgétaire responsable. Il ne faut pas dilapider des centaines de millions d'euros pour des réformes fiscales mal ciblées, qui ne relancent ni l'emploi, ni l'investissement, ni la croissance.

Vous pouvez dire tout ce que vous voulez, je reprends les chiffres en tant que tels. Oui, en termes de réformes fiscales – je vais essayer de ne pas être trop longue –, en Flandre, forcément, cela a augmenté aussi, comme en Wallonie. Sauf que les prix ont doublé chez nous, par rapport à la Flandre. Sauf que s'il y a eu plus de ventes, parce qu'il y a eu un effet d'aubaine en voyant ces droits d'enregistrement, la part de jeunes qui ont acheté a diminué, par exemple, pour les appartements de 38 % à 30 %, alors que, effectivement, la part des habitations les plus importantes – de plus de 500 000 euros – a augmenté de manière plus importante. C'est donc injuste et mal ciblé. Cela dit, j'entends que vous êtes doucement d'accord. Je le dis, chaque mois qui passe, c'est de l'argent que l'on perd. Sincèrement, je vous invite à revoir cette réforme. J'entends les prémisses : « Enfin, on est d'accord de faire notre mea-culpa et de prendre en considération tous les effets d'aubaine que nos dispositifs ont générés ».

Je vais brièvement rappeler les indicateurs. Oui, Monsieur Bastin, je l'ai dit : augmentation du nombre de transactions pour les types de biens. Je peux d'ailleurs donner des chiffres. Par rapport à 2024, il y a proportionnellement moins de ventes en dessous de 200 000 euros – il y en avait 65 % en 2024, il y en a 56 % en 2025 – et plus de ventes au-dessus de 500 000 euros – il y avait 4 % des ventes en 2024, il y a 6 % des ventes en 2025. Cela n'a donc pas profité aux jeunes parce que la part des jeunes de 18 à 35 ans – je reprends les chiffres, parce que j'ai envie d'être précise, Monsieur le Ministre-Président, si vous me demandez si je dis deux fois la même chose. En fait, j'ai envie d'être précise par rapport aux chiffres des notaires ; effectivement, je souhaite que l'on soit clairs. Il y avait 38 % de jeunes de 18 à 35 ans qui achetaient des appartements. Cela a reculé à 30 % parce que les prix ont explosé. Cela a explosé deux fois plus qu'en Flandre. Malgré la baisse des taux, la perte nette immédiate pour l'acheteur dans ces habitations est généralement de 17 000 euros pour un logement de 200 000 euros, c'est-à-dire le prix moyen wallon. Et je ne parle pas de la perte du chèque-habitat que l'on étale sur 20 ans.

Les effets sur la réforme des droits de succession à venir ne sont pas plus glorieux, puisqu'elle ne profitera qu'à une minorité de successions – je l'ai déjà dit : celles aux montants les plus élevés. On renforce encore l'accumulation du patrimoine dans des mains déjà bien pleines. Quel est le coût par ménage de ces réformes fiscales ? Il est de 425 euros par ménage, chaque année. C'est le coût de vos seules réformes fiscales wallonnes, alors que la plupart des ménages n'en bénéficient pas et ne bénéficieront pas de ces réformes de toute leur vie. Si l'on ajoute la réforme fiscale fédérale, cela veut dire que cela coûtera, pour tous les ménages wallons, 600 euros par an.

Je vais passer ce volet parce que vous n'en avez pas parlé. Il me reste quatre minutes, je vais tenir dans ces quatre minutes.

Ce n'est pas fini, dans les efforts que vous avez faits. Des économies à venir vont amplifier encore les effets néfastes de votre politique, puisque vous n'avez même pas fait un quart du chemin en deux ans. Et même si vous refusez de donner une feuille de route claire et de la prévisibilité aux citoyens et aux secteurs, les pistes sont déjà bien tangibles. Les 300 000 clients et les 45 000 travailleuses dans le secteur des titres-services sont inquiets de savoir ce qu'ils vont devenir. Les 11 000 travailleurs APE dans le secteur du non marchand et des services publics sont menacés, avec les 200 millions d'euros d'économies évoquées. Des centaines de milliers d'usagers des TEC redoutent une hausse de 40 % du prix des tickets et des lignes supprimées dans les zones rurales. On parle aussi – on n'en a pas parlé ici, mais j'y serai très attentive, Monsieur Coppieters – de 300 millions d'euros d'économies dans le secteur de l'AViQ. J'espère que ces

rumeurs sont infondées. J'espère sincèrement que vous tiendrez les promesses de campagne et de début de législature, et que vous ne toucherez pas aux secteurs de la santé, de l'aide aux personnes, des séniors, des personnes handicapées et qu'il n'y aura pas de nouvelles coupes pour les familles et au niveau des allocations familiales. Nous le verrons au prochain budget. Sachez que nous y serons extrêmement vigilants et attentifs.

Dans les politiques d'emploi, de formation, d'investissement, de mobilité, de logement, du non-marchand, de santé, de cohésion sociale, de résilience face au réchauffement climatique, ce sont des besoins réels qui ne seront pas rencontrés. Arrêtez de dire encore et encore que les citoyens ne seront pas touchés parce qu'ils ne vous croient plus, surtout quand ils voient l'impact de vos décisions depuis deux ans, surtout quand ils voient que vous êtes aux abonnés absents pour la crise énergétique ou que ce Gouvernement n'a pas levé le petit doigt pour la gestion des vagues de chaleur, que ce soit pour celle que l'on vient de subir ou pour celles à venir – 38 degrés chez les citoyens, des hôpitaux saturés. Face à la canicule, vous êtes restés en tribune alors que l'on attend d'un gouvernement de monter sur le terrain et de prendre ses responsabilités pour les citoyens.

Oui, il faut dire la vérité. L'ajustement que vous avez proposé ne résout rien par rapport aux remarques de la Cour des comptes. Cet ajustement, ce n'est pas un choix de responsabilité, c'est un choix de l'irresponsabilité, parce que vous vous enfoncez. Vous avez commis des erreurs, vous avez fait un dérapage de plus de 500 millions d'euros, parce que vous vous êtes trompés. Que voulez-vous que je dise ? Que ce n'est pas de l'amateurisme quand on dit que l'on va dépenser un certain montant et puis que l'on se trompe d'une différence de 575 millions d'euros ? Sérieusement, c'est de l'amateurisme. Vous auriez pu faire votre ajustement budgétaire de manière beaucoup plus responsable. Vous persévérez dans vos erreurs, dans vos appréciations, vous gonflez les recettes, vous diminuez les dépenses. C'est un ajustement de l'irresponsabilité, c'est un ajustement aveugle. Vous êtes embourbés et enlisés.

C'est sans surprise que le Parti socialiste votera contre cet ajustement.

M. le Président. – La parole est à Mme De Bue.

Mme Valérie De Bue (MR). – Monsieur le Ministre-Président, je tiens d'abord à vous remercier pour les réponses données dans votre intervention, particulièrement convaincantes. Toutes les questions, toutes les critiques, toutes les inquiétudes ont reçu une réponse. Ce qui ressort de votre discours, c'est un cap clair, une Wallonie qui assume les réformes nécessaires pour préparer l'avenir, une Wallonie qui choisit d'augmenter le taux d'emploi, de soutenir l'investissement, de simplifier l'action publique, plutôt

que d'augmenter les impôts et de reporter la facture sur les générations suivantes.

Notre groupe vous soutient pleinement dans cette direction, parce que les actes posés depuis deux ans vont dans le sens d'une Wallonie plus forte, d'une fiscalité immobilière réformée et plus juste, d'incitants à l'emploi simplifiés, d'une dématérialisation des permis enfin mise en œuvre et de relations avec l'administration progressivement modernisées. Après deux ans, les premiers résultats sont là. Oui, ce bilan est prometteur, et le travail qui reste à réaliser est important. Nous sommes prêts à le poursuivre avec la même exigence et la même détermination.

J'ai aussi écouté avec attention l'opposition, dont j'ai de plus en plus de mal à distinguer les partis, tant la surenchère dans les expressions radicales, hier propriétés du PTB, a contaminé toute la gauche. Aujourd'hui, nous serions devenus des « autocrates », des « dictateurs sans empathie », « résignés ». Les mots ont un sens. Je ne peux que regretter de constater à quel point, chaque jour, l'opposition alimente les peurs au sein de la population.

(Applaudissements)

Chers collègues, je vais vous dire les choses avec calme et clarté. Un gouvernement autocrate ne passerait pas de longues heures à répondre au Parlement, à la Cour des comptes et aux acteurs de terrain. Un gouvernement sans empathie ne consacrerait pas des moyens supplémentaires pour les aidants proches, les crèches, la prévention des inondations et bien d'autres encore. Un gouvernement résigné n'aurait jamais l'audace de réformer les droits d'enregistrement, de revoir les aides à l'emploi et/ou de corriger des dispositifs de primes devenus budgétairement incontrôlables. Ce Gouvernement fait des choix courageux, et ce, précisément pour éviter que votre résignation budgétaire d'hier ne conduise demain à une austérité brutale.

Qu'avez-vous proposé pour réduire le train de vie de la Wallonie ? Votre solution est toujours la même : des taxes, des taxes et encore des taxes.

(Réactions dans l'assemblée)

Chaque diminution de pression fiscale, comme la réforme des droits d'enregistrement, vous la contestez.

(Réactions dans l'assemblée)

Je pense que j'aurai quelques minutes en plus, Monsieur le Président.

M. le Président. – Mme De Bue a la parole.

Mme Valérie De Bue (MR). – Chaque diminution de pression fiscale, comme la réforme des droits

d'enregistrement, vous la contestez. C'est le cœur de notre désaccord politique.

Il existe pourtant un moyen durable d'augmenter les recettes de la Wallonie sans davantage taxer la population. Ce moyen est d'augmenter le taux d'emploi, c'est la vision que nous défendons. C'est exactement ce qui est en train de se passer. Oui, en 2024, le taux d'emploi était de 66,2 %. Aujourd'hui, il est de 68 %. Les indicateurs sont en hausse. Nous voyons que le nombre de faillites diminue, que la création d'entreprise progresse et que les offres d'emploi sont bien plus nombreuses que ce que vous essayez de laisser croire aux Wallonnes et aux Wallons.

Non, il n'y a pas 40 000 emplois vacants en Wallonie. Depuis le début de l'année, le FOREm a diffusé 192 000 offres d'emploi, sans même compter celles qui passent sur les autres plateformes. Le défi wallon n'est pas l'absence d'emplois, c'est la rencontre plus rapide et plus efficace entre les offres, les compétences et l'accompagnement.

(Applaudissements)

À entendre certains, l'emploi serait devenu synonyme de précarité. Nous refusons cette vision. Le travail reste le premier levier d'émancipation, d'autonomie et d'intégration sociale. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : parmi les offres diffusées par le FOREm, une sur trois est un contrat à durée indéterminée. Présenter systématiquement l'emploi sous l'angle de la précarité, ce n'est pas défendre les travailleurs, c'est entretenir le découragement.

Je vous entends aussi expliquer que ce Gouvernement d'ingénieurs serait un gouvernement d'amateurs. Figurez-vous qu'en y repensant, je suis d'accord avec vous sur un point : il n'y a pas que des ingénieurs dans ce Gouvernement. Il y a aussi des pompiers qui doivent éteindre les incendies budgétaires, allumés parfois par vos politiques passées, notamment la réforme des primes à la rénovation, qui en est un exemple concret. La transition énergétique est indispensable, à condition qu'elle soit soutenable et lisible pour les citoyens. En Wallonie, nous avons choisi de maintenir un système qui reste le plus généreux du pays, mais il fallait le sauver d'un dérapage annoncé : une facture pouvant dépasser le milliard d'euros dès 2026, avec un risque allant jusqu'à 1,5 milliard, plus de 120 régimes de primes illisibles et des délais de traitement de parfois deux ans.

Avec la nouvelle réforme qui sera d'application à partir du 1^{er} octobre 2026, nous voulons tripler le taux de rénovation. C'est l'objectif que nous menons, parce que cet objectif n'a jamais été atteint avec l'ancien système.

(Applaudissements)

J'ai entendu, à longueur de débats, le même refrain : un catastrophisme permanent, des contrevérités répétées jusqu'à vouloir en faire des évidences. Stop à la mauvaise foi. Oui, la réforme des droits d'enregistrement est un succès. Plus de personnes peuvent acheter leurs biens et elles sont plus jeunes, parce qu'il y en a plus. De facto, il y a plus de jeunes.

Ce constat n'est pas seulement celui de la majorité, c'est aussi celui de la Fédération des notaires, publiée dans la presse à la fin du mois de mai. Nous avons analysé arrondissement par arrondissement. Les chiffres sont clairs : +23 % de transactions en Wallonie. Cet indicateur est essentiel pour examiner le résultat de la politique des droits d'enregistrement, avec une hausse dans toutes les provinces, 40 % des achats pour des biens de maximum 200 000 euros et davantage de jeunes qui accèdent à la propriété.

Cette réforme est un ascenseur social pour la classe moyenne et pour les plus jeunes. Elle ne fait pas de cadeaux aux mieux lotis. Elle ouvre une porte, celle du premier achat.

(Applaudissements)

Nous faisons le choix d'une politique responsable. Les 33 milliards de dettes directes prévues d'ici la fin de dette directe prévus d'ici la fin de l'année nous y obligent. Cette majorité a le courage de redresser la barre avec des efforts structurels, dont plus de 500 millions d'euros qui ont déjà été trouvés depuis le début de la législature.

Nous assumons aussi les conséquences du passé : un Plan de relance, c'est vrai, parfois trop gourmand, pas assez orienté vers la création d'actifs et d'un montant de 7 milliards d'euros, qui continue, reconnaissons-le, de peser lourdement sur nos comptes.

Vous déplorez l'état du compte 2025, mais vous oubliez que 240 millions d'euros de dégradation proviennent de ce plan que vous avez aussi défendu. Aujourd'hui, la dégradation du rating de la Wallonie, les taux d'intérêt plus élevés et la situation économique nous obligent à prendre les choses au sérieux. La différence, c'est que nous gardons le cap.

Vous dites que le cercle vertueux aurait été brisé et que la machine économique va se casser. Avez-vous entendu le monde de l'entreprise le dire ? Les entreprises reconnaissent qu'il faut fournir des efforts et les acceptent. Même si elles constatent qu'elles en ont parfois plus que d'autres, elles soutiennent ces réformes parce qu'elles sont justes, précises et lisibles.

Au fond, la vraie question à se poser est simple : comment faire mieux avec les moyens disponibles aujourd'hui pour réellement changer les choses ? En refusant de se poser la question de l'efficacité de la dépense, l'opposition reste dans le passé, avec une vision obsolète du monde moderne qui n'a pas pris la

mesure de la situation budgétaire et économique de la Wallonie.

La vraie générosité, ce n'est pas d'annoncer toujours plus de moyens, mais de faire en sorte que chaque euro public soit utile, qu'il atteigne vraiment celles et ceux qui en ont besoin. C'est cela, gouverner : choisir, prioriser et assumer.

À écouter certains, ce Gouvernement serait responsable de tout : des taux d'intérêt, des droits de douane, de la pluie en mai et des fortes chaleurs en juin. Quand on en arrive là, ce n'est plus de la critique, mais une façon de se décharger de ses propres responsabilités passées.

(Applaudissements)

Sur la canicule comme les inondations et les enjeux du réchauffement climatique, notre responsabilité n'est pas d'alimenter les peurs, mais d'agir. À notre niveau, nous prenons les nôtres en investissant dans la prévention, dans les cours d'eau, dans la rénovation énergétique et dans les infrastructures ; nous préparons davantage la Wallonie aux crises futures. C'est cela, au fond, la différence entre notre approche et la vôtre : vous décrivez la crise, nous travaillons à rendre la Wallonie plus résiliente.

Quand on parle de résilience, on parle d'avenir. Kofi Annan, l'ancien secrétaire général de l'ONU, rappelait ceci dans un discours devant les étudiants de Georgetown : « L'avenir vous appartient, mais il ne peut vous appartenir que si vous y participez et le prenez en charge ». Cette phrase nous concerne tous directement et nous avons cette responsabilité, ici, en Wallonie.

La réussite de l'enjeu budgétaire en 2029 n'est pas un exercice comptable, c'est un projet de société. Elle suppose que l'assainissement s'accompagne d'une Wallonie réindustrialisée, d'une action publique simplifiée et d'une politique fiscale qui redonne du souffle au pouvoir d'achat.

Je regrette d'avoir entendu une fois de plus ce triste récit sur notre belle Wallonie. Oui, notre Région a décliné ces dernières décennies, mais, aujourd'hui, ce qui est en jeu, c'est notre capacité à redresser ce territoire que nous aimons tous pour qu'il retrouve pleinement son potentiel. Puissent les critiques d'aujourd'hui se transformer en propositions constructives demain.

J'applaudis des deux mains cette majorité qui a fait le choix de l'ambition et de la responsabilité. Notre groupe continuera à soutenir ce cap, car la Wallonie n'a jamais manqué de richesses ; ce qui lui a trop souvent manqué, c'est le courage de les libérer.

M. le Président. — M. Liradelfo, Mmes Ammi, Bernard et Van Walle ne souhaitent pas répliquer.

La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). — Belle rhétorique, ai-je envie de dire, Monsieur le Ministre-Président. Pour le coup, pas tellement ingénieur, plutôt « blablateur » ou baratineur, je ne sais pas ce qu'il faut utiliser comme terme. En tout cas, ce qui est quand même vraiment impressionnant, c'est à quel point l'ensemble des groupes politiques de l'opposition – nous-mêmes, le Parti socialiste, Ecolo – ont posé des questions très concrètes sur des enjeux très concrets ; on n'a eu aucune réponse. C'est vraiment impressionnant. Dans un débat budgétaire, c'est presque une performance.

Je vais essayer d'être très concret. Comme cela, on verra les enjeux dont on parle. La principale question qu'il faut se poser, c'est qui va payer pour votre politique ? Les premiers qui vont payer, par exemple, ce sont les communes. On a dit très clairement que les communes sont en train d'être étranglées sur le plan financier. Vous continuez à dire que c'est une question de gestion et que l'on pourrait mieux gérer les communes. Personne ne va aller dire le contraire. Cependant, dans le rapport de Belfius, qui est très clair par rapport à cela, le problème principal des communes est la différence entre les charges structurelles et les obligations auxquelles elles font face. Mme De Bue va peut-être me dire que Belfius est impactée et affectée par le langage radical du PTB, c'est possible ; néanmoins, c'est ce qu'ils expliquent.

Dès lors, que font les communes ? Elles se retournent sur leurs citoyens. Par conséquent, cette majorité qui ne voulait pas taxer taxe. C'est la réalité. Quand, dans une commune, les services disparaissent, des services qui étaient gratuits deviennent payants, les taxes augmentent. Finalement, votre envie de taxer, vous ne la passez pas au niveau régional, vous le faites au niveau des communes, avec des conséquences très sérieuses sur l'économie, par exemple. On sait que les pouvoirs publics sont un des moteurs principaux pour l'économie de la Région wallonne, mais il y a là un frein. En effet, il n'est pas possible d'investir et c'est donc toute l'économie qui s'en porte mal.

Un autre élément important est que l'on nie la réalité. Ce n'est pas nous qui disons, par exemple, que les communes taxent de plus en plus. M. Dolimont était avec moi sur le plateau télé de la RTBF quand l'UCM a dit cela. L'Union des classes moyennes a dit que l'on avait un problème et que les PME rencontraient de plus en plus de taxes dans les communes. On va peut-être dire là aussi que l'UCM a un langage PTB.

Ensuite, il y a aussi de grandes promesses de ce Gouvernement sur la question de l'emploi. Mme De Bue vient de réexpliquer cela en disant que c'est important et que le taux d'emploi va nous sauver. L'emploi que vous créez et stimulez au niveau de la Région wallonne – là-dessus, pas de réponse –, c'est

l'emploi précaire. Avec la réforme qui passe par cet ajustement budgétaire Job+, ce sont les entreprises d'intérim qui vont toucher l'argent et qui vont créer des emplois précaires, qui ne doivent même plus être justifiés en termes de contrats stables, mais en termes d'heures d'occupation. C'est la réalité. Cela veut dire que, finalement, vous stimulez des emplois qui ne vont pas avoir un impact positif sur l'économie, parce que ce sont des emplois peu stables.

Quand on met cela en relation avec les flexi-jobs, ce matin encore, à la radio, on expliquait les centaines de millions d'euros qui vont être perdus par des emplois précaires qui ne contribuent pas aux cotisations comme les autres emplois. Dès lors, même sur le plan budgétaire, ce n'est pas du tout une solution.

Ceux qui sont aussi victimes de la politique de la Région wallonne, ce sont les familles. Mme Bernard l'a rappelé, le parti Les Engagés se dit être le parti des familles. Ils en ont fait une campagne électorale et ils ont même mis dans leur programme que les allocations familiales allaient augmenter. On parlait de 300 euros, ce n'est pas rien, pour des ménages qui sont de plus en plus en difficulté, en particulier les monoparentaux, qui sont encore plus en difficulté et qui sont encore plus dépendants de ces allocations familiales. Que fait ce Gouvernement ? Il coupe dans les allocations familiales. C'est de l'argent qui n'est pas à vous, mais qui doit appartenir à l'avenir des enfants. Quand vous parlez de l'avenir des jeunes ou des enfants, vous l'attaquez, vous touchez à cet argent et c'est inqualifiable. Ce sont encore les familles qui sont victimes de votre politique.

Comme ma camarade, Mme Ammi, l'a dit, les usagers du TEC sont aussi les victimes de votre politique. Si vous trouvez les dizaines de millions d'euros nécessaires pour l'augmentation des recettes, c'est clair et net, soit c'est moins de bus, soit ce sont des tickets plus chers. Encore une fois, ce n'est pas nous qui le disons, c'est le conseil d'administration de l'OTW qui a expliqué cela très clairement : il faudra augmenter le prix des tickets. C'est le résultat de votre politique et l'on n'a aucune réponse là-dessus.

On pourrait citer aussi la fonction publique ou encore le secteur non marchand et le secteur associatif. Tous ces secteurs essentiels de la Région wallonne paient votre politique.

On a aussi parlé du logement. C'est bien beau d'avoir pris une mesure pour faciliter l'accès à la propriété. Néanmoins, les 50 000 ménages qui sont actuellement sur liste d'attente ne sont manifestement pas considérés comme une priorité par ce Gouvernement. Cela a aussi des conséquences. Sur le secteur de la construction, la Fédération de la construction dit que l'on ne construit pas assez de logements pour rencontrer les besoins. C'est la réalité.

Comme ma camarade l'a expliqué très clairement, ce Gouvernement, de budget en budget, d'ajustement budgétaire en ajustement budgétaire, retire des dizaines de millions d'euros au budget nécessaire pour construire des logements. Encore une fois, on n'est pas les seuls à le dire ; d'autres le disent et vous devriez les écouter.

Il y a aussi ceux qui ne paient pas votre politique et qui n'en sont pas victimes. Les premiers qui n'en sont pas victimes, ce sont les membres du Gouvernement et vous-même, car, au niveau des privilèges politiques, il n'y a pas de souci et l'on continue comme si de rien n'était. On demande à tout le monde de se serrer la ceinture, sauf à ceux qui sont responsables des décisions qui sont prises et qui ont un impact sur l'ensemble des travailleurs de la Wallonie. Ceux qui ne paient pas non plus, ce sont aussi les grosses entreprises. Si vous voulez justement des propositions très concrètes – on le répète à qui mieux mieux –, ce qu'il faut faire, ce n'est pas forcément interdire des subsides aux entreprises, mais c'est conditionner ces derniers. On donne des subsides uniquement si ces entreprises garantissent des emplois durables. C'est cela qu'il faut faire. Voilà une proposition concrète. C'est d'ailleurs une promesse, un engagement qui figure dans la Déclaration de politique régionale. Cet engagement, on n'en voit pas la couleur, par contre, on donne de l'argent au secteur intérimaire. C'est un choix.

Ceux qui ne sont pas non plus impactés par votre politique, ce sont les banques. Ce sont peut-être elles qui ont l'oreille de la Région wallonne puisque, manifestement, le plus important est d'obéir à la logique des bureaux de notation et des banques. Je rappelle d'ailleurs ici que, quand il y a eu la manifestation à Namur, les syndicats sont venus nous voir et ont dit : « Pourquoi ne pas renégocier la dette auprès des banques ? » Sur cela, on n'entend rien.

J'ai dit que la fonction publique était une des victimes de votre politique, mais ce n'est pas toute la fonction publique, puisque, pour les *top managers*, pas de problème, vu l'augmentation très sérieuse de leur rémunération. Eux profitent bien de cette politique.

Dans le fond, vous faites des choix, c'est très clair. Vous n'êtes pas en train de faire des économies, vous n'êtes pas en train de gérer un budget, vous faites des choix. Vous êtes fort avec les faibles et vous êtes faible avec les forts. Ce qui est inacceptable, c'est que ce sont toujours les mêmes qui paient votre politique : les travailleurs et les travailleuses de notre Région.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, pour votre allocution ainsi que pour les réponses aux questions qui ont été posées. Je vous remercie, chers collègues, pour votre participation à ces débats qui sont particulièrement importants. Tout à l'heure, lorsque j'ai parlé de la dette

qui avait explosé lors de la précédente mandature, M. Hazée m'a tout de suite repris en me disant que cela n'allait pas et que j'étais trop alarmiste. Or, il n'y a pas de critique dans mon propos quand je dis que la dette a explosé lors de la précédente mandature : c'est une donnée factuelle.

Je vais revenir sur trois dates, à savoir celle du 13 février 2020, celles du 14 et du 15 juillet 2021 et celle du 24 février 2022. Le 13 février 2020, vous vous en souviendrez tous, c'est le jour de l'annonce du confinement par rapport au covid. Les 14 et 15 juillet 2021, ce sont les jours des dramatiques et tragiques inondations, particulièrement dans la vallée de la Vesdre. Nous aurons d'ailleurs des commémorations dans quelques jours par rapport à cela. Enfin, le 24 février 2022, c'est le jour de la tentative d'invasion totale de l'Ukraine par la Russie et du retour de la guerre sur le continent européen, qui est toujours présente aujourd'hui. Dès lors, si cette dette a explosé entre 2019 et 2024, il y avait des raisons qui étaient particulièrement importantes et conséquentes.

Quelle a été la réponse des pouvoirs publics à cette époque-là ? Il n'y a pas de critique dans mon verbe en disant cela, mais cela a été l'argent « hélicoptère », ce que Macron avait appelé le « quoi qu'il en coûte ». Or, cela se traduit à un moment donné dans les chiffres et dans les comptes. Ce n'est pas la première fois que la Wallonie subit des difficultés. La Wallonie a en effet connu une postindustrialisation particulièrement compliquée. Depuis 25 ans, entre 1999 et 2024, comment y a-t-elle fait face ? Souvent avec des plans : Contrat d'avenir pour la Wallonie actualisé ; plan Marshall ; plan Marshall 2.vert ; plan Marshall 4.0 ; Plan de relance de la Wallonie.

Tout à l'heure, on a encore eu des personnes, notamment Jori Dupont, qui nous ont expliqué à quel point Keynes avait raison ou encore que le New Deal permanent était quelque chose qui permettait de multiplier l'argent avec toutes les vertus que cela pouvait avoir. Sauf que cela a un impact sur les comptes financiers. On a vu à quel point on avait tiré la ficelle jusqu'à la corde lors de la précédente mandature, qui plus est, avec un gaufrier qui n'était pas toujours très vertueux dans la manière dont il a pu s'appliquer.

Pendant la pandémie de covid-19, on a tous fantasmé sur le monde de demain – plus juste, plus solidaire, les circuits courts, la consommation locale, la qualité de vie plutôt que la quantité, fini le consumérisme effréné. Le covid-19 est bien derrière nous, et force est de constater que le monde d'après n'est pas aussi vertueux que celui imaginé. Je vous ai écouté attentivement dans l'opposition. J'ai parfois l'impression de revivre le sketch de la date de péremption de la boîte de petits pois. Que se passe-t-il à 23 heures 59 minutes et 59 secondes qui fait en sorte que, avant cette échéance, la boîte de petits pois est

consommable et que, après, elle ne l'est plus ? Que s'est-il passé jusqu'au 14 juillet 2024 ?

Quand je vous entends, il semblerait que la Wallonie était un éden et que, tout d'un coup, le 15 juillet, les 10 plaies d'Égypte se seraient abattues sur cette Terre. C'est quand même assez caricatural. Quand on vous entend sur tout ce qui est arrivé, l'ensemble des difficultés se seraient révélées le 15 juillet au matin. Selon vos dires, avant, les infrastructures routières étaient au top, la dette était maîtrisée, le climat social était resplendissant, l'écologie maximale, le plein emploi était général, mais depuis le 15 juillet, ce serait une espèce de catastrophe incommensurable, de la faute de ce nouveau Gouvernement.

C'est vrai, pour une fois, il n'y a pas de plan, de mégaplan et de rantanplan, mais une volonté de responsabilité budgétaire, un choix d'accès à la propriété plus rapide et plus simple ainsi qu'une volonté globale de regarder chaque Wallon dans le fond des yeux et de lui dire : « Tu peux le faire ». Bien sûr, sociologiquement, nous ne sommes pas tous sur la même ligne de départ. Nous voulons qu'il y ait des principes d'équité plutôt que des principes d'égalité. Nous voulons aider ainsi tous ceux qui en ont besoin. J'entends l'opposition qui nous dit : « Continuons à dépenser plus que ce que nous ne pouvons supporter ». Selon vous, ce serait la réponse à toutes les difficultés d'aujourd'hui. Je pense pour ma part que ce serait la pire des réponses pour les générations à venir.

On a parlé des pouvoirs locaux, les 4 P, qui sont souvent identifiés comme étant les éléments qui grèvent le plus les finances locales. Il y a déjà eu une réponse concrète de la part du Gouvernement, à savoir que par rapport aux pompiers, et c'est un approfondissement de ce qui a été fait lors de la précédente mandature, qui s'est arrêtée à 60 %. Celle-ci à la volonté d'aller jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'à 100 % de la prise en charge de la facture des zones de secours par le Gouvernement, par le truchement des provinces.

(Réactions dans l'assemblée)

Nous parlerons des provinces après. Ne vous tracassez pas.

Concernant la précarité, il y a eu un combat des Engagés au niveau du Gouvernement fédéral pour qu'il y ait 300 millions d'euros – et encore, c'est une enveloppe ouverte – par rapport à l'exclusion des chômeurs, qui doit aller vers les CPAS.

Nous visons aussi plus de prévisibilité. Le FERI est sorti de terre. L'ensemble des communes savent précisément ce à quoi elles auront droit durant les prochaines années. La dématérialisation des permis est aussi une réalité avec les 20 premières communes pilotes qui sont identifiées et qui sont en chemin, sachant que l'objectif est d'avoir après les 252 autres communes de Wallonie.

Concernant le changement climatique, nous ne faisons pas une politique de l'autruche. Le schéma Vesdre est terminé, le schéma de l'Ourthe inférieure est commandé et le schéma d'une nouvelle rivière est également annoncé. La DGO4 est sensibilisée et responsabilisée pour avoir cette fonction d'ensemblière et une vue méta sur le territoire qu'elle a à gérer sur l'ensemble des communes. Les communes sont en première ligne pour pouvoir mettre leur schéma de développement communal et l'adapter à leur réalité, en prenant en compte les conclusions des différents schémas de rivières si jamais elles sont concernées par ceux-ci.

Le Gouvernement a désormais une compétence, non plus simplement de conformité par rapport aux schémas de développement communaux, mais également une compétence d'opportunité, si jamais il apparaissait que l'une ou l'autre commune ne respectait pas des principes qui pourraient mettre en danger d'autres communes et d'autres habitants par rapport aux inondations.

On a beaucoup parlé des droits de succession. À ce jour, l'impact budgétaire, il est de zéro. On a beaucoup parlé – et l'on en parlera encore beaucoup – des droits d'enregistrement. Pour le moment, 21 % de 2024 à 2025 du nombre de transactions qui ont augmenté, dont le nombre de transactions pour les plus jeunes. Ce sont aussi des actes concrets sur lesquels je pense que l'on doit revenir. Et quand on dit que les montants ont augmenté, c'est vrai, les montants des transactions ont augmenté. Or, les notaires nous disent également que les maisons et les biens qui se sont échangés, ce ne sont pas les mêmes entre 2024 et 2025, que soit ils sont plus grands, soit ils ont une qualité de fini qui est plus importante et que ce n'est donc pas l'impact de la réforme qui explique l'augmentation des prix. Corrélation ne veut pas dire causalité. Je vous remercie pour la précision.

On a parlé également de sobriété de la part du monde politique. Trois ministres en moins en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Région wallonne, pas d'indexation des rémunérations des parlementaires sur toute la mandature, diminution par deux de l'indemnité de sortie des parlementaires, diminution également des pensions par rapport aux parlementaires, -15 % de dotation pour les cabinets ministériels. Vous trouvez que ce n'est pas assez ? C'est en tout cas toujours plus que l'ensemble de nos prédécesseurs. Si vous en voulez plus, il ne tient qu'à vous de nous soutenir dans la réforme des provinces, 22 députés provinciaux en moins, 227 conseillers provinciaux en moins. À votre bon cœur, il ne nous en manque que huit.

(Réactions dans l'assemblée)

C'est très beau, le Hainaut, mais il n'y a pas que le Hainaut.

(Réactions dans l'assemblée)

J'ai parlé de l'institution politique.

Messieurs, c'est vrai, vous avez raison, les Engagés ont fait campagne sur le courage de changer. Chaque mot a son importance. Nous voulons l'appliquer encore au quotidien pendant toute cette mandature, pour que les Wallonnes et les Wallons prennent leur destin en main.

(Applaudissements)

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Il y a un élément constant de la ligne politique du ministre-président, mais je regrette qu'il fasse désormais écho chez les chefs de groupe, Mme De Bue et M. Bastin. Le Gouvernement exagère, voire change, ce que nous disons et il critique ensuite ce qu'il a exagéré ou ce qu'il a changé. C'est le stratagème numéro 23 : exagérer, caricaturer, transformer et cibler la critique sur ce qui n'a pas été dit ; cibler la critique sur ce qui a été construit par celui qui parle. De temps à autre, on ajoute alors le stratagème numéro 8 : tenter de mettre en colère l'adversaire en étant ouvertement injuste avec sa façon de faire.

Or, nous avons exposé des faits, beaucoup de faits documentés, parfois même avec des études scientifiques, parfois même avec le droit européen qui est là en rempart encore aujourd'hui, avec aussi la souffrance de la population et ce sentiment de mépris par rapport à l'absence de dialogue ou de concertation. Nous argumentons nos points d'attention, nous argumentons nos critiques. En tout cas, nous tentons de le faire.

C'est pareil pour ce qui concerne les enjeux en matière de transparence. Ce n'est pas par plaisir que nous nous exprimons parfois sur ce terrain. Lorsque la Cour des comptes, lorsque les contre-pouvoirs s'expriment, il y a là des messages qu'il faut pouvoir entendre et notre rôle est de les relayer. Nous vous écoutons, contrairement à ce que vous laissez penser, et nous essayons d'interagir avec autant de justesse que possible en fonction de vos réponses, parce que nous pensons qu'un dialogue moyennant le respect peut permettre de produire une plus-value pour la Wallonie.

Soyez sûrs d'une chose : nous ne cherchons pas à inventer des critiques de façon artificielle, nous avons mieux à faire de notre vie. Nous analysons vos politiques, nous analysons les choix que cela représente pour la Wallonie et nous cherchons à vous challenger. Chaque fois que vous changez de cap – nous l'avons déjà fait –, nous saluerons ces évolutions.

Bien évidemment qu'une série de problèmes et d'enjeux ne sont pas apparus en juillet 2024, mais bon sang, qui est allé s'exprimer sur ce terrain ? Par contre, il y a effectivement des enjeux nouveaux que vous avez

créés par vos choix lorsqu'ils génèrent des reculs sociaux, des reculs environnementaux ou des problèmes qui ont augmenté, tenant compte des décisions que vous avez prises lorsque vous détruisez une série d'outils qui existent dans des politiques essentielles.

Je pense aussi aux impacts de vos décisions sur les pouvoirs locaux, j'ai assez évoqué d'exemples de la Ville de Namur. Si je le fais, ce n'est pas seulement parce que c'est la ville qui accueille notre Parlement, c'est aussi parce que c'est la majorité miroir qui gouverne là-bas et qui met en exergue les contradictions dans lesquelles vous vous trouvez. Ce sont les attaques contre une série d'associations ou d'opérateurs de notre Région. Il est évidemment triste de penser qu'il sera beaucoup plus difficile de reconstruire que de détruire, cela prend toujours beaucoup plus de temps.

Vous vous réfugiez aussi derrière les enjeux d'évaluation. Le principe d'évaluation est évidemment très positif. Ce que nous questionnons, c'est lorsque ces évaluations donnent lieu, par rapport à des projets que vous portez, à des éléments extrêmement clairs, à des éléments charpentés, que ces avis ne sont pas pris en compte et que l'on reporte d'un, deux ou trois ans l'évolution. Pendant ce temps, c'est beaucoup de temps perdu et beaucoup d'argent perdu. C'est bien évidemment la réforme fiscale qui illustre le mieux cette situation.

M. Bastin est revenu sur l'enjeu de la dette. Je veux préciser que je n'ai évidemment jamais dit que la dette n'avait pas augmenté ou que ce ne serait pas un problème. C'est un problème. Si vous m'écoutez ou si vous voulez me relire, aussi bien lors des exercices précédents ou encore sous la précédente législature, c'est un point constant : effectivement, il y a là un enjeu. Si je me suis permis d'intervenir là-dessus tout à l'heure, c'est parce qu'une nouvelle fois – pourtant vous aviez corrigé suite à de précédents échanges – vous êtes revenu avec une approche fondée sur la dette directe. Lorsque vous prenez la dette directe, cela flatte le raisonnement que vous cherchez à porter en donnant l'impression que l'augmentation n'est pas importante. Or, elle est très importante. Là, vous modifiez la proportion des choses. Intellectuellement, c'est une faiblesse que je pensais nécessaire de pointer, d'autant que la dette directe coûte deux fois moins cher que la dette indirecte.

Il y a là tout un travail sur lequel le ministre-président avait pourtant donné un intérêt, il y a quelques années, et qui, pour le moment, n'a encore donné aucun effet dans l'économie qui peut être faite en dizaines de millions d'euros, chiffres du ministre-président, en arrêtant avec cette dette indirecte et en se finançant dans la dette directe. Je ferme cette parenthèse un peu technique.

Je reviens sur les 2 milliards d'euros. Là aussi, j'ai précisément tenu compte, Monsieur le Ministre-

Président, de votre dernière réponse en commission. Lorsque vous dites que ce ne sont pas 2 milliards, mais moins – c'est ce que j'ai dit tout à l'heure aussi – et que vous poursuivez en disant que le bon chiffre est de 880 millions d'euros à trajectoire constante, *sorry*, mais c'est 880 millions si vous ne dépensez pas des centaines de millions en réformes fiscales. Là, vous allez un pas trop loin dans votre correction. On revient avec – mon expression a fait florès, et tant mieux – l'erreur originelle de cette législature.

On reste avec nos questions sur ce point. Qu'avez-vous voulu dire quand vous avez dit que la trajectoire n'était plus respectée ? Quel écart avez-vous constaté ? Quel effort faut-il ajouter à ceux qui sont prévus ? Ce sont des questions légitimes au débat public. Cela ne préjuge pas les choix que vous ferez et les arbitrages qui relèvent bien sûr du Gouvernement. C'est une question qui, aujourd'hui, reste totalement dans le brouillard. Lorsque c'est vous-même qui faites une sortie, ce n'est pas normal de ne pas pouvoir ensuite assurer le service après vente, si je puis dire.

Nous maintenons bien évidemment nos objections fondamentales par rapport à la fracture sociale et aux déclinaisons de ces choix de régression, autant que par rapport à une forme de sous-estimation, en tout cas un désinvestissement par rapport aux enjeux écologiques, qu'il s'agisse de la biodiversité ou du climat.

Je ne reviendrai pas, Monsieur Bastin, sur la nécessité, pour ce qui concerne la lutte contre les inondations, d'un travail extrêmement robuste et ancré sur le territoire par rapport aux enjeux d'aménagement. L'arrêt de la bétonisation, a fortiori dans les zones inondables – et inondées même pour un certain nombre d'entre elles – ou l'enjeu du Labo-Vesdre.

Je reviens par contre sur la réforme des primes pour rappeler quand même, Madame De Bue, que c'est à partir de juillet, au moment où le Gouvernement annonce leur suppression, et encore plus en octobre et en décembre avec l'annonce budgétaire, que le nombre de dossiers n'a cessé d'augmenter, comme cela a pu être documenté.

Il n'y a pas de réponse sur une question importante – mais nous y reviendrons sans doute avec la discussion par article : que devient le décret Performance énergétique des bâtiments ? Cette question est d'autant plus importante aujourd'hui parce qu'il y a un amendement qui, d'une certaine manière – et sans doute que vous vous en expliquerez –, y est lié. Comment expliquer qu'un projet de décret adopté définitivement par le Gouvernement ne soit pas, dans les 40 jours qui suivent, transmis au Parlement ? C'est une question d'information claire. Il y avait aussi eu, il y a quelques jours – je pense que c'était jeudi dernier – un point au Gouvernement sur la stratégie d'accompagnement des ménages par rapport à la rénovation. On n'a pas vu de communication du Gouvernement. On imagine donc

qu'il n'y a pas de décision. Y a-t-il un blocage ? Ce blocage vient-il maintenant bloquer le dossier du projet de décret ? Comment sortir de cet imbroglio ? Il y a là des questions importantes, parce qu'un grand nombre de personnes attendent la clarté du Gouvernement par rapport au soutien qui sera donné, aux objectifs qui seront fixés. Il y a aussi tout un secteur qui est à la peine depuis le chaos que vous avez organisé au niveau des primes. Il y a là des questions vraiment très importantes sur lesquelles nous devons pouvoir revenir, là tout de suite, ou par la discussion par article.

Derrière ces enjeux relatifs à cette transition écologique qui n'est pas prise en compte à sa mesure, la nécessité d'une amplification, d'une accélération, ce sont des impacts budgétaires aussi sur la dette écologique en augmentation et des impacts économiques. Ce qui a été dit tout à l'heure sur l'impact des futures canicules sur notre économie, ce sont des enjeux sérieux.

Vous n'avez pas répondu sur toutes ces dépenses que nous avons proposé de passer au crible, que nous avons proposé de supprimer ou de réduire. Pas de réponse sur ces proportions d'évolution des rémunérations des *top managers*, sur les désignations au sein de Wallonie Entreprendre, sur cette indexation des budgets du Parlement, alors même que – M. Bastin vient de le rappeler – il y a un gel de l'indexation des rémunérations, sur le refus d'un cadastre des aides aux entreprises ou encore sur cette réforme fiscale payée à crédit, sur les montants même d'accroissement d'endettement qui génèrent des charges d'intérêts, puisque ce sont des termes qui vous parlent.

C'est ici qu'il y a un sentiment d'injustice profond. C'est ici qu'il y a une contradiction par rapport au mantra qui justifie toutes les coupes mises en œuvre. C'est ici qu'il y a un nœud politique majeur, parce que vous avez de l'argent pour ce que vous voulez bien. La Wallonie mérite mieux.

M. le Président. – La parole est à Mme Aït Alouha.

Mme Rachida Aït Alouha (Indépendante). – Mesdames et Messieurs les Ministres, chers collègues, comme l'a bien dit notre ministre-président, la Wallonie n'a pas besoin d'un gouvernement qui commande, mais qui agit. Je suis d'accord et j'attends l'action au niveau du secteur non marchand parce que, la réalité, c'est qu'il n'y a pas eu d'action. Depuis 2024, nous attendons les accords du non-marchand, et ils ne sont pas là. Il n'y a rien d'acté. C'est une réalité. Vous pouvez le tourner comme vous voulez, il n'y a pas d'accord du non-marchand.

Laissez le budget de la santé à la santé. Le budget de la santé n'est pas là pour combler des déficits budgétaires des gouvernements. Le secteur des soins, en particulier les maisons de repos, n'a quasi plus de marge de manœuvre. Au moindre virus, à la moindre vague de

chaleur, à la moindre crise sanitaire, notre système est dépassé et suffoque. Les hôpitaux et les urgences ont été saturés parce que, entre autres, nos maisons de repos n'ont pas la capacité de répondre à ces crises sanitaires. Votre devoir n'est pas seulement de commenter. Votre devoir est d'agir et d'agir maintenant.

Les recommandations et la prévention, on s'en contente quand on a les moyens. Or, ici, nous ne pouvons pas faire plus avec moins ni appliquer vos recommandations sans de réels moyens. Combien de manifestations du non-marchand, combien de crises sanitaires, combien d'épisodes caniculaires meurtriers et combien de malades de longue durée faut-il encore pour que vous changiez de cap ? J'entends encore des rumeurs sur de futures coupes budgétaires. Actuellement, nos aînés sont en danger. Arrêtez cette hémorragie, ce carnage social et sanitaire. Pour les Engagés, soyez réellement courageux, protégez nos citoyens.

Enfin, je souhaitais exprimer tout mon soutien aux acteurs du soin qui ont travaillé des heures sans relâche ces jours-ci et qui vont encore travailler les jours à venir avec les futurs épisodes caniculaires. J'ai envie de leur dire merci.

M. le Président. – M. Dupont ne souhaite pas répliquer.

Un amendement a été proposé après approbation du rapport par Mme De Bue, MM. J.-P. Bastin, Maroy et Mme Goffinet (Doc. 591 (2025-2026) N° 5)

L'amendement a été déposé sur le portail des parlementaires.

La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Monsieur le Président, compte tenu de son contenu majeur, je voulais savoir comment la discussion s'organisait sur cet amendement.

M. le Président. – Je propose qu'elle ait lieu maintenant.

La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Mme De Bue en a dit quelques mots, mais je pensais que les auteurs en diraient un peu plus.

M. le Président. – Vous avez la parole, Monsieur Hazée. Ensuite, ce sera M. Devin. Il n'y a pas d'autre demande d'intervention.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Étant donné que vous me donnez la parole, je vais répondre à votre souhait et tenter d'animer un certain nombre de questions qui se posent.

Je reviens donc à cette question que le Gouvernement laisse sans réponse, déjà hier en commission et encore aujourd'hui lors de ce débat budgétaire : où est le décret « Performance énergétique des bâtiments » ? Nous avons un texte qui a été adopté un peu avant la mi-mai. La ministre a été chargée de le transmettre au Parlement. J'ai encore regardé sur la plateforme juste avant ce débat ; nous ne voyons pas arriver ce projet de décret. C'est assez singulier. Le Gouvernement bloque-t-il son propre texte ?

Qu'il y ait des discussions au sein du Gouvernement avant l'adoption d'un texte, tout le monde le comprend et le respecte. Cependant, lorsque le Gouvernement indique qu'un texte est adopté définitivement pour être transmis au Parlement, il est singulier que cette transmission semble entravée. C'est ma première question et c'est sans doute davantage au Gouvernement que les auteurs de l'amendement de répondre : où est le projet de décret « Performance énergétique des bâtiments » ? Le Gouvernement bloque-t-il son propre texte ? Le blocage de ce texte est-il lié à des déclarations outrancières ou délirantes qui ont pu être lues non pas au sein du Gouvernement, mais dans les abords du Gouvernement, dans les personnalités qui en sont proches ? À partir de là, pourquoi un amendement soudainement ? On dit « amendement », mais il faut avoir à l'esprit son objet, qui est la sortie programmée des chaudières au charbon et au mazout.

Nous ne sommes pas ici avec tels millions d'euros à mettre en plus ou en moins dans le budget, avec tel ou tel élément d'ordre budgétaire ; nous sommes avec un cavalier budgétaire et nous avons donc un objet majeur. Même si la technique est impropre, nous savons qu'il peut y avoir des circonstances où, à un moment donné, il y a des enjeux qui conduisent un gouvernement à souhaiter agir de cette manière. Mais le minimum est de s'en expliquer, que l'on comprenne ce qui se passe.

Que se passe-t-il lorsque des membres de la majorité déposent un amendement, alors même qu'un texte est bloqué depuis plusieurs semaines quelque part dans le chemin entre le Gouvernement et le Parlement ? Ce dont je suis absolument sûr, c'est que les services du Parlement font leur boulot ; qu'il soit bien clair qu'il n'y a aucun doute sur ce point. Par conséquent, le blocage se trouve forcément au niveau du Gouvernement.

Comment expliquer qu'un gouvernement bloque son propre texte, qu'un amendement vienne en séance plénière sur un objet manifestement distinct du budget, manifestement moins distinct de ce décret bloqué mystérieusement ? C'est une question qui demande réponse.

La programmation d'une sortie des chaudières au mazout et au charbon est un enjeu majeur. On en comprend toute l'importance. Il y a aussi des objectifs européens qui sont fixés en la matière ; du droit positif, une directive à transposer, des engagements pris par la

Région. Il y a donc un calendrier qu'il faut pouvoir définir. Je crois comprendre que ce texte porte sur cet objet. Il faut aussi une stratégie pour pouvoir mettre en œuvre ce que ce texte contient : une stratégie d'accompagnement des ménages, de soutien, une stratégie en lien avec le secteur. En l'espèce, qu'en est-il ? Comme je l'indiquais tout à l'heure, le Gouvernement avait, à son ordre du jour, jeudi dernier, une note d'orientation relative à l'organisation de l'accompagnement de la rénovation. Est-ce un lien ? Y a-t-il des éléments qui nous permettent de relier les éléments ? Ces questions méritent un complément d'information.

Se posent ensuite des questions sur le plan juridique. Si j'ai bien lu – très vite, parce que l'on a eu peu de temps, vous l'imaginez bien –, on a un article qui se trouvait dans ce projet de décret « Performance énergétique des bâtiments ». Cela veut dire que c'est un texte qui a déjà reçu l'avis du Conseil d'État, puisque le Gouvernement nous a informés qu'il avait été adopté définitivement, même si nous ne l'avons pas reçu comme texte à examiner par ce Parlement. Pouvons-nous être informés de cet avis pour ce qui concerne au minimum cet amendement, puisque le contenu est similaire ? À cet égard, cet avis nous éclaire-t-il par rapport à la bonne transposition du droit européen ? Je crois comprendre que c'est un des objets de ce texte.

Voilà, dans une première expression, Monsieur le Président, quelques questions. J'imagine que les auteurs et sans doute le Gouvernement ne pourront pas cette fois esquiver les questions qui sont posées.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Les questions de mon collègue Hazée s'adressent au Gouvernement, mais l'amendement est déposé par Mme De Bue – qui n'est pas n'importe qui, c'est Mme la Cheffe de groupe du MR – et par M. Maroy – qui n'est pas n'importe qui, c'est le président de la Commission de l'énergie et du logement ; c'est bien la commission adéquate.

Je me tourne vers elle en l'absence de M. Maroy pour l'instant, mais j'imagine qu'il va nous rejoindre. C'est assez particulier, Monsieur le Président. Vous êtes habitué aux débats parlementaires. Vous étiez à ma place il y a quelques législatures avec M. Jeholet, je m'en rappelle très bien. C'était un fameux trio, les trois inséparables : Jeholet, Borsus et Crucke.

(Rires)

Il y a ici une discussion sur l'ajustement budgétaire, très bien, mais ce que l'on vit ici, c'est un décret en tant que tel. Que ceux et celles qui nous regardent sur internet comprennent bien : on est en train d'interdire, à partir du 1^{er} janvier 2031, dans les bâtiments résidentiels et non résidentiels existants, d'installer une chaudière à combustible liquide ou au charbon, de remplacer un générateur de chaleur ou un corps de chauffe alimenté

par un combustible liquide ou au charbon. Je résume : plus de chaudières installées à partir du 1^{er} janvier 2031. On peut partager la réflexion, mais c'est une mesure très importante, encore trop floue. Vous voyez ce que l'on dit par rapport aux voitures à Bruxelles, il y a des questions qui viennent par rapport à cela.

Savez-vous, Madame De Bue, quel pourcentage de familles bénéficient d'une chaudière en Wallonie aujourd'hui ? Il est de 52 %. Aujourd'hui, il y a 52 % des familles qui se chauffent grâce à une chaudière. Je ne vais pas dire ce que je n'ai pas dit. On empêche le remplacement. On ne leur demande pas de les retirer. C'est énorme, 52 %. C'est une réforme majeure, mais c'est une toute petite porte. Je pense que nous sommes plusieurs au Parlement à vouloir en discuter, en débattre avec Mme la Ministre Neven, durant une matinée ou une journée de travail parlementaire, pour le bien des Wallonnes et des Wallons. Peut-être pas sur tout. J'ai bien compris hier que vous ne vouliez pas discuter du sans-abrisme toute une matinée. Je l'ai compris. Cela a engendré une crise gouvernementale pendant trois quarts d'heure, mais heureusement, vous êtes sauvée, vous êtes là. On pourra en parler dans 15 jours. Je verrai combien de temps cela prendra.

Cette transition est nécessaire. Je reviens vers vous, Madame Neven, si Mme De Bue ne me répond pas. Avec quelle justice sociale ? On a parlé de la suppression des primes à la rénovation énergétique. Ici, on parle de supprimer l'installation des chaudières. Toutefois, nous ne sommes pas tous égaux devant nos comptes en banque et devant notre capacité à affronter tout cela. Qu'est-il prévu ? Ce n'est inscrit nulle part. Je n'ai pas l'impression d'être à un ajustement budgétaire, mais devant une réforme d'importance énergétique première, une réforme sociale également. Quel est l'accompagnement ? Nous avons tous discuté encore ici avec le ministre Desquesnes sur l'accompagnement nécessaire par rapport aux transitions, avec le ministre-président. Pour vous, Madame Neven, Madame De Bue – pas encore M. Maroy – quel est l'accompagnement nécessaire ?

(Réaction de M. Maroy)

Je vous remercie, Monsieur Maroy, de nous rejoindre. Je ne fais aucun commentaire négatif sur vous. Mon Dieu, non, je n'oserais pas.

Il y a alors des réponses à attendre, parce que soit je vous expliquerai pourquoi nous nous abstenons, soit je vous expliquerai pourquoi nous votons contre. Comme d'habitude, nous sommes dans le dialogue, dans l'échange. Là-dessus, oui. Pourquoi ? Monsieur le Ministre-Président, pourquoi ? Cela mérite un débat. Nous sommes à l'ajustement budgétaire. J'attendrai la réponse, qui va peut-être être la vôtre, celle de votre ministre, celle de votre chef de groupe ou de votre président de commission pour voir ce qui va être fait au niveau des chaudières – c'est quand même quelque

chose d'extraordinaire, ce n'est pas rien. Monsieur le Ministre-Président, je vous estime assez pour savoir que vous vous en rendez compte. Si nous avons un vrai débat, un vrai échange aujourd'hui, nous pourrions voir ce qu'il en est.

Monsieur le Président, j'ai des questions à poser à M. le Ministre-Président, à Mme De Bue et à M. Maroy. Pourquoi cette réforme d'importance est-elle introduite ? Pourquoi cette réforme est-elle introduite dans un ajustement budgétaire plutôt que dans un décret sectoriel discuté au fond ? Quelle étude d'impact social, budgétaire, technique et territorial a été réalisée ?

Disposez-vous de statistiques récentes concernant le nombre de ménages wallons étant encore chauffés aux chaudières fossiles ? Mon chiffre est de 52 %. Je verrai quel est le vôtre. Quel coût moyen de remplacement le Gouvernement retient-il ? Quelles aides directes seront garanties aux ménages qui n'ont pas la capacité d'investir ? Comment éviter que les coûts soient répercutés sur les loyers ? Cela aussi, c'est important.

Quelles seront les conditions concrètes de dérogation ? J'ai bien compris, j'ai bien lu en tous cas qu'il y aurait des dérogations possibles jusqu'en 2034, et le Gouvernement se laissait cette possibilité. Pourquoi aucune trajectoire budgétaire pluriannuelle n'accompagne-t-elle cet amendement ? Je vous remercie déjà pour cette capacité de dialogue et d'échange que nous pourrions avoir ensemble.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Monsieur le Président, puis-je me joindre au débat avant les réponses ? Je sais que vous l'avez demandé et je ne fais aucun reproche.

M. le Président. – J'ai sollicité chacun, de façon insistante et très claire, à s'inscrire dans le débat. Or, vous ne vous êtes pas inscrit dans le débat. Je fais une brève exception, si vous le voulez bien. N'hésitez pas à vous manifester parce que j'essaie volontairement de donner à chacun l'opportunité, mais, à un moment, je clôture la liste.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Ne vous inquiétez pas, je vais être bref.

M. le Président. – Je ne suis pas inquiet.

La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Si vous n'êtes pas inquiet, tant mieux.

On est aussi étonné de la méthode. Sur le fond, toutes les questions ont déjà été posées par MM. Hazée et Devin. Sur la méthode, c'est quand même assez surprenant. Ce débat est essentiel. J'imagine que le Gouvernement le juge essentiel aussi. J'imagine que c'est aussi une politique que vous voulez assumer. C'est alors étonnant de ne pas organiser un débat autour d'un

décret dans une commission où l'on pourra poser toutes les questions et éventuellement avoir un certain apaisement.

Pourquoi cette précipitation, alors que l'on est en train de parler d'une réforme qui va mettre des années à être mise en place ? C'est assez étonnant.

Tout à l'heure, quand M. Dolimont a pris la parole, il a utilisé au moins 23 fois « j'assume ». De ce point de vue, c'est important d'assumer un débat sérieux par rapport à cela.

Sinon, j'avais effectivement la question du soutien. Quel soutien sera fourni effectivement aux ménages qui vont être concernés ? Quel degré d'information sera organisé pour que personne ne soit surpris de cette réforme ?

N'est-ce pas plus utile de simplement reporter cette discussion et de l'avoir dans le cadre d'une Commission énergie, comme cela aurait dû être déjà le cas depuis le début ?

M. le Président. – La parole est à Mme De Bue.

Mme Valérie De Bue (MR). – En effet, la majorité a déposé un amendement. Monsieur Devin, vous dites que les signataires ne sont pas n'importe qui en parlant de M. Maroy et moi-même. Je considère que, dans ce Parlement, nous sommes tous identiques et que nous avons tous le même poids politique.

(Applaudissements)

Je voudrais d'abord m'adresser à M. Hazée puisque c'est lui qui a initié les questions en premier lieu.

M. Hazée a d'abord évoqué le décret PEB, qui a été approuvé en troisième lecture et qui n'est pas sur la table du Parlement, qui n'est pas d'ailleurs lié à cet amendement. Je pense que la ministre a déjà été interrogée en commission et que, comme vous le savez, le décret PEB IV fait toujours l'objet de travaux de réflexion au sein du Gouvernement, puisqu'il s'agit d'une transposition d'une directive européenne. Il y a le décret, bien sûr, et les arrêtés d'exécution. La réflexion est à l'analyse du Gouvernement. Elle doit tenir compte des conséquences budgétaires importantes pour les nouvelles obligations qui vont être engendrées pour les ménages, les citoyens, les entreprises et les pouvoirs publics.

Il est important de bien évaluer l'impact de ces mesures qui seront imposées dans le cadre européen sur le plan de la soutenabilité.

Ces mesures de Stop mazout, comme expliqué dans la justification de l'amendement, sont liées à une fiche du Plan national pour la reprise et la résilience, qui est directement lié à l'Europe. Il y avait plusieurs volets dans le Plan de relance et il y avait un volet européen.

L'ancienne majorité, l'ancien Gouvernement avait établi – c'était une fiche du Plan de relance, avec le ministre de l'Énergie de l'époque et l'ensemble du Gouvernement – le Stop mazout, l'interdiction des chaudières au 1^{er} mars 2025 pour les bâtiments neufs. Cela a été déjà retardé par un arrêté du Gouvernement qui a postposé cette interdiction au 1^{er} janvier 2026, pour les bâtiments neufs. Pour les bâtiments existants, dans la fiche PNRR, elle était au 1^{er} janvier 2026.

L'amendement sur la table, c'est le fait de postposer l'interdiction des chaudières mazout et charbon dans les bâtiments existants à l'échéance 2031. On a déjà été face à des échéances difficiles à respecter. Il y a donc bien une volonté de pragmatisme, de réalisme par rapport à des mesures proposées. Dans le cadre du PNRR, cela fait l'objet d'une fiche. Pour que le PNRR puisse continuer à être déployé – d'autres fiches y sont notamment liées, et le PNRR a une durée de vie dans le temps qui approche, à savoir le 31 août 2026 –, il est important de voter aujourd'hui cette demande, puisque ce calendrier est beaucoup trop resserré. Je crois que ce n'est pas la première fois que nous sommes amenés à réévaluer des mesures. Il faut plus de pragmatisme. Nous avons déposé cet amendement, mais je peux vous assurer que l'Union européenne accepte cette proposition.

On m'a aussi interrogée sur le véhicule juridique. C'est bien normal qu'il y ait des questions là-dessus. Pourquoi via un amendement ? Il y a plusieurs possibilités de prendre une mesure de ce type. Il est important de la prendre aujourd'hui. C'est une pratique. On aurait pu procéder autrement, mais l'amendement n'est pas un frein à prendre une décision.

Il est clair que, face à des mesures comme celle-là, il faut du réalisme, et il faut que ces mesures soient praticables – à juste titre. Vous vous préoccupez de la mise en route de ces mesures de soutien et d'accompagnement. Ce sont des débats que nous avons eus très souvent, même à l'époque. Souvenez-vous, Monsieur le Président, à l'époque, vous avez même pris contact avec le secteur. Il est vraiment important d'être sûrs de pouvoir mettre tout cela en œuvre. L'accompagnement et les soutiens que l'on pourra donner aux ménages doivent pouvoir être mis en place. C'est pour cela aussi qu'il faut plus de temps : pour que l'on puisse mieux soutenir cette sortie. En effet, vous avez rappelé les chiffres, le pourcentage de chaudières à mazout et charbon en Wallonie est très important. C'est particulièrement un enjeu dans les zones rurales. Prendre plus de temps me semble dès lors une bonne mesure.

Voilà, Monsieur le Président, le sens de cet amendement déposé par la majorité.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Je trouvais important de m’exprimer aussi au nom du Gouvernement sur ce sujet. En effet, le fait que le texte ne soit pas encore envoyé au Parlement fait que l’on veut avoir une vision globale de la transposition PEB – c’est-à-dire aussi bien la partie décrétable que la partie « arrêtés d’exécution » au niveau du Gouvernement – pour avoir un ensemble cohérent. C’est ce qui fait que les discussions prennent plus de temps qu’escompté, avec l’élément spécifique du fameux Stop mazout, dont on parle depuis longtemps et dont on a eu l’occasion de débattre au précédent Gouvernement, pendant de nombreux mois, avec beaucoup de personnes qui intervenaient d’ailleurs ici autour de la table à ce moment-là, pour rendre cela portable pour les ménages. Ce n’est effectivement pas toujours simple de se dire que l’on arrête d’utiliser une source énergétique particulière.

On voulait donc prendre le temps de discuter de la transposition complète sans mettre en péril l’enjeu du PNRR, comme cela vient d’être expliqué en long et en large par Mme De Bue. Cela faisait partie des jalons du PNRR qui avaient été validés par le précédent Gouvernement. Si cette transposition ne se faisait pas, on risquait de mettre en péril les moyens de ce PNRR. On prend donc le temps de continuer à discuter sur l’ensemble du décret PEB et les AGW. Vous pourrez évidemment poser toutes les questions que vous jugerez utiles au moment où ceux-ci seront communiqués. Le débat en profondeur aura évidemment lieu sur l’enjeu du PEB, mais sur la partie Stop mazout, il est important d’avancer pour les éléments que je viens de citer.

Il faut aussi avoir la transparence de dire que c’est un choix du précédent Gouvernement, un choix d’équilibre du précédent Gouvernement. Certains voulaient même aller plus vite que l’échéance de 2031. Certaines personnes se sont battues pour cela – je pense notamment à quelqu’un, ici à la tribune –, pour rendre cela le plus portable possible, afin que cela soit acceptable, notamment dans les zones rurales, parce que la réalité du bâti n’est pas la même partout sur notre territoire. On doit donc pouvoir rendre cela le plus portable possible. Au niveau des chiffres, pour répondre précisément, il y a eu une étude de l’IWEPS qui mettait en évidence que 35 % des ménages wallons utilisent une chaudière au mazout comme système de chauffage principal. Ce n’est pas négligeable, cela représente une habitation sur trois. Cela montre que la transformation va quand même être profonde et on ne peut pas négliger les impacts. Cela me permet de répondre à la réflexion sur la question par rapport aux mécanismes de soutien. Ce sera intégré aux modifications des mécanismes de soutien globaux, c’est-à-dire le futur régime d’aide ainsi que la transformation du régime MEBA. Je pense que cela permettra d’avancer assez concrètement.

Ce principe, pour être clair, avait déjà été validé par les familles politiques qui sont aujourd’hui dans

l’opposition. Je pense qu’il faut pouvoir le dire aussi en toute transparence. C’est simplement appliquer un engagement qui avait été pris par le précédent Gouvernement. Donc, nous sommes liés par cet engagement. On veut pouvoir le faire, mais on veut aussi pouvoir prendre le temps d’avoir de la cohérence et permettre de discuter peut-être plus en profondeur l’ensemble des enjeux sur la transposition complète de PEB. Les impacts budgétaires vont être colossaux, il faut que l’on s’en rende compte, cette transposition de la directive PEB va nécessiter des moyens et des impacts colossaux sur les ménages, sur les entreprises, sur les pouvoirs publics. Donc, on doit pouvoir prendre le temps, nous aussi, de discuter sur cette portabilité, sur cette soutenabilité budgétaire et également sur la nécessité de rencontrer aussi nos engagements européens, parce que cela reste un engagement qui est pris, on doit pouvoir aussi le respecter.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – À partir des réponses qui ont été données, je veux évidemment dire que je comprends le cadre européen dans lequel nous agissons, bien évidemment. Au-delà d’ailleurs des engagements du précédent Gouvernement ou du Gouvernement actuel, il y a maintenant une directive qui a été adoptée en avril 2024 et qui s’impose avec une stratégie de réduction de la dépendance aux énergies fossiles et une stratégie climatique. C’est l’objectif poursuivi par le droit européen. Je comprends évidemment le cadre dans lequel nous nous trouvons. Je comprends aussi l’objectif de la mesure. Vous l’imaginez bien, c’est une trajectoire qui est absolument nécessaire par rapport à ces questions dont nous parlons régulièrement, qu’il s’agisse de la lutte contre le dérèglement climatique ou qu’il s’agisse de l’autonomie énergétique de notre Région, autant d’ailleurs que de notre continent.

Je reste quand même dans le brouillard par rapport au projet de décret, parce que si ceci s’inscrit effectivement dans des étapes qui ont été franchies précédemment, des choix politiques ont ensuite été exprimés sur les dates, on peut en reparler. Vous avez d’ailleurs déjà donné suite à l’interdiction de ces chaudières pour les bâtiments neufs. C’était dans une discussion précédente, il y a eu un ajustement de quelques mois là-dessus, on s’en souvient, de mémoire : 1^{er} mars 2025, 1^{er} janvier 2026. Mais cela reste quand même très compliqué d’avoir ceci qui vient tout seul, alors qu’il y a un projet de décret qui n’est pas en négociation, puisqu’il a été adopté, et alors qu’il y a une stratégie d’accompagnement qui reste à découvrir. En tout cas, pour ce qui nous concerne, en termes de méthode, c’est tout de même fort questionnant. Depuis le début, nous poursuivons deux objectifs : d’une part, sortir des énergies fossiles et, d’autre part, le faire avec l’accompagnement nécessaire pour que la population puisse être aidée dans ce cadre. Il y a toute une organisation aussi avec le secteur, compte tenu de l’importance du chantier qui s’étalera sur des années.

Par rapport à cela, on est quand même dans une difficulté par rapport à ce texte, puisque vous nous dites que l'on pourra bientôt discuter de l'ensemble du projet de décret une fois que le Gouvernement aura finalisé son arrêté, sans doute en première lecture, j'imagine. Néanmoins, aujourd'hui, nous sommes malgré tout devant un texte que nous allons devoir voter, d'une manière ou d'une autre. Par rapport à cela, qu'en est-il donc sur cette stratégie d'accompagnement ? Qu'en est-il, par ailleurs, de l'avis du Conseil d'État ? C'est une des questions que j'avais posées ; vous n'y avez pas répondu. Comment peut-on travailler au mieux en la matière, étant entendu qu'il reste encore deux semaines de travail au moins avant le congé parlementaire ?

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Si vous le permettez, Monsieur le Président, M. le Ministre-Président souhaite intervenir, mais c'est vous qui voyez.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Je pense que c'est une précision importante. Je comprends l'impatience de M. Hazée d'analyser la transposition de la directive PEB IV parce qu'il s'agit bien de cela. Néanmoins, l'amendement présenté aujourd'hui vise simplement à respecter l'engagement d'un jalon PNRR qui a été fixé par un ministre de votre groupe.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je n'ai rien dit de contraire à cette idée.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Vous connaissez du coup l'enjeu et l'engagement qui avait été pris. On ne fait que le respecter. C'est cela que l'on dit. Prendre le temps de l'analyse, de PEB IV et de l'ensemble des AGW, tout ce travail sera fait en commission. Je vais peut-être engager la ministre, mais, si vous voulez, vous pouvez en parler pendant des semaines en commission, parce que je pense qu'il y aura vraiment de quoi en parler. On prendra le temps de vider l'ensemble des discussions, parce qu'il ne faut pas prendre cela à la légère. Les engagements qui seront pris dans ce dossier vont être très impactants pour nos citoyens, pour nos entreprises et pour les pouvoirs publics. Évidemment que l'on doit prendre le temps de travailler sur cela. C'est cela qui nous fait mettre cet amendement au décret budgétaire. On aurait pu le mettre sous une autre forme et l'on aurait même pu le déposer comme cela, juste pour respecter le jalon.

À un moment donné, il faut aussi s'en rendre compte et je pense que c'est à la limite du débat constructif. Je comprends l'impatience. Si cela prend plus de temps qu'escompté, c'est que c'est plus difficile avec plus

d'équilibre à trouver au niveau global pour la portabilité. Je le dis par rapport aux ménages, aux entreprises et aux pouvoirs publics.

Il s'agit quand même d'engagements majeurs. Vous l'avez dit, c'est une directive européenne. Elle est contraignante et l'on doit pouvoir la transposer de la manière la plus éclairée possible pour qu'elle soit applicable et que l'on ne renvoie pas la facture, comme cela a souvent été fait dans les injonctions européennes, à ceux qui subissent ces décisions.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Que le ministre-président ne me fasse à nouveau pas dire ce que je n'ai pas dit. À un seul moment, ai-je questionné l'objectif poursuivi ? Ce n'est pas ma manière de faire. Si l'on cherche à poursuivre des objectifs, on ne vient pas après faire une critique sur l'objectif que l'on poursuit soi-même.

J'ai par contre posé des questions qui me semblent légitimes sur la manière dont tout cela s'emmanche quand même, sur le fait que le texte arrive aujourd'hui par un cavalier budgétaire alors qu'il y a toute une série de questions qui sont là et que la stratégie d'accompagnement, qui est un élément clé, vous la renvoyez à plus tard.

Je n'ai pas demandé des semaines de travail sur un texte qui sera examiné ultérieurement. Je questionne la manière dont nous travaillons aujourd'hui par rapport à un texte qui arrive soudainement, en lien avec des blocages au sein du Gouvernement, et sans entendre ou lire des déclarations outrancières ou délirantes à proximité du Gouvernement. En effet, ces déclarations peuvent parfois même nous interroger sur l'objectif que vous poursuivez.

Voilà donc les questions que j'ai posées, et je redis que vous n'avez pas répondu à la question que j'ai posée quant au Conseil d'État.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – J'ai une question précise. On n'est pas surchargé de textes dans la Commission de Mme la Ministre Neven. Je vous le dis, hier, nous aurions eu tout le temps d'en discuter ensemble, posément et calmement. Est-il vrai que nous avons jusqu'à août 2026 pour ce faire ? Exact. N'y a-t-il pas encore une fenêtre possible pour avoir, d'ici deux semaines, le texte en commission afin d'en discuter, d'en débattre et de se retrouver à la rentrée parlementaire pour travailler à cela ? C'est une première chose. Avons-nous, oui ou non, jusque août 2026 ?

Un deuxième élément qui m'apparaît prégnant dans votre prise de parole, Monsieur le Ministre-Président, c'est que vous dites que c'est compliqué. Qu'est-ce qui est le plus compliqué aujourd'hui ? Est-ce la discussion

au sein du Gouvernement ou la multitude d'impacts dont vous parlez ?

Vous parlez à juste titre – et je vous rejoins – de l'impact budgétaire pour les citoyens, pour les entreprises et pour les pouvoirs publics. Le nombre de bourgmestres ici présents qui doivent remplacer les chaudières dans les infrastructures publiques est impressionnant. On en est encore à ce stade. Je viens donc vers vous pour comprendre quelle est la difficulté aujourd'hui. Est-elle politique, temporelle ou budgétaire ? Est-ce une réflexion par rapport à la soutenabilité de la mesure ? Êtes-vous en train de réfléchir aux différentes aides possibles par rapport aux différents secteurs que je viens d'énoncer ?

Enfin, il faut comprendre une chose : on ne peut pas signer un chèque en blanc comme cela aujourd'hui. On est face à une ministre et un Gouvernement qui ont coupé les primes énergétiques. On va parler ici très clairement de primes, de subsides, par rapport à une décision qui va toucher directement à l'énergie des Wallonnes et des Wallons.

(Réaction de M. le Ministre-Président Dolimont)

Oui, j'entends bien, mais je vous parle de l'accompagnement. Vous me dites : « On pourra parler d'un texte, on pourra parler d'arrêtés du Gouvernement wallon ». Toutefois, vous comprenez bien que ce sont deux choses fondamentalement différentes. Nous aurions aimé – c'est normal – que, au moment où vous déposez ce texte, on ait déjà ce qui suit. Vous nous présentez la locomotive, mais on ne voit pas tous les wagons derrière. Or, les wagons, c'est là où les Wallons vont pouvoir monter et s'installer dans la transition énergétique. Aujourd'hui, on n'en connaît pas les conditions.

C'est pour cela que nous sommes plus que frileux par rapport à la méthode empruntée ou par rapport à une vision énergétique que nous pouvons partager en effet, vu que nous l'avons portée avec vous – nous ne l'avons pas oublié – lors du Gouvernement précédent.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Quand on entend l'expression des membres de la majorité et du ministre-président, on comprend tous l'importance du débat et l'importance de l'enjeu, il n'y a pas de doute là-dessus. C'est cela qui est particulier, parce que la méthode employée a un impact politique dès lors qu'elle nous empêche d'avoir une vue globale sur une décision que l'on va devoir prendre. Là-dessus, il y a un lien entre les deux.

Le deuxième élément, c'est qu'il y a quand même un souci dans le fait que, par un amendement, on a un débat qui ne va pas donner lieu à une discussion riche et complexe au niveau de la commission, mais surtout à

une demande d'avis qui puisse utilement orienter ce débat. Là, on est en train de limiter très fortement l'action parlementaire sur un enjeu extrêmement important.

Mon dernier élément, c'était le premier de M. Devin – M. Hazée l'a dit aussi : je ne comprends pas, dans le calendrier dans lequel nous sommes, pourquoi on ne peut pas faire cela normalement puisqu'on a encore l'occasion d'avoir une discussion en commission et que l'on a encore l'occasion d'avoir une discussion en séance plénière. Quelle est l'utilité de contourner ainsi le modus vivendi habituel du Parlement ? J'ai entendu l'expression, mais cela ne m'a pas convaincu.

M. le Président. – Je propose d'en rester là, le dernier mot étant à l'opposition. Je peux refaire un tour, mais je propose d'en rester là. Il y a eu des questions complémentaires, puisque chacun est intervenu, et il y a eu des réponses. S'il y a cependant des demandes, on peut repartir pour un ou plusieurs tours.

La parole est à Mme De Bue.

Mme Valérie De Bue (MR). – C'est pour repréciser, parce que j'ai déposé l'amendement, que celui-ci est bien lié à une fiche du PNRR. Il y a donc un délai : le 31 août 2026. Cela, c'est incontournable. L'Union européenne a marqué son accord sur la proposition et a bien indiqué que le véhicule juridique n'est pas, pour elle, un obstacle à la décision.

Pourquoi voter l'amendement aujourd'hui ? Nous sommes tenus par le délai du 31 août.

Par rapport au calendrier qui donne des perspectives plus réalistes, tenant compte justement des contingences économiques et sociales, sur le fond, par rapport à cette vision plus réaliste, on peut tous se rejoindre là-dessus.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Monsieur le Président, je me dis que, comme l'opposition aura le dernier mot, je peux me permettre de parler avant.

M. le Président. – Je vous en prie, surtout s'il y a des éléments de réponses complémentaires.

La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Je comprends et je le redis, je ne veux pas caricaturer le propos.

Que l'on s'entende bien, l'amendement ici n'est pas partie intégrante de la directive PEB. Ce n'est pas une obligation de l'intégrer. C'était une volonté politique du précédent Gouvernement d'arrêter le mazout à cette échéance et en a fait un jalon du PNRR – franchement, c'est important de le préciser – en disant qu'il allait le

traduire en droit pour que ce soit coulé dans le marbre sur un temps long.

Ce qui est intéressant de préciser aussi, au vu de la tournure du débat et du fait politique que l'on essaie d'en faire pour certains – il ne faut pas prendre cela personnellement –, c'est qu'à la base, l'engagement du précédent Gouvernement, l'équilibre qui avait été trouvé, rappelez-vous, vous avez parlé des nouvelles constructions, on a réussi à le reporter d'un an. Pour ceci, c'était déjà prévu en 26 normalement. Le précédent Gouvernement s'est engagé en 26. Il faut le savoir.

La ministre a été négociateur avec la Commission européenne pour rendre les jalons les plus portables et les plus crédibles possible. Il a été négocié d'aller jusqu'en 2031. C'est de cela que l'on parle.

C'est peut-être parce que cela manque d'ambition que vous voulez en rediscuter. On pourrait en faire effectivement un débat plus long, mais je pense que, là, ce sont des philosophies qui s'opposent. Ce débat, vous pourrez l'avoir au niveau de la commission. Ici, on doit pouvoir avancer. On ne sait pas reporter les discussions parce que la publication *Moniteur belge* doit avoir lieu avant le 31 août. Vous comprenez que l'on doit avancer le plus rapidement possible.

Le débat a déjà eu lieu. Les discussions ont déjà eu lieu au niveau de la commission de la ministre à plusieurs reprises sur ces sujets. Pour la transposition de la directive PEB, comme je l'ai dit, rendez-vous en commission pour discuter sur le texte lorsqu'il sera agendé et lorsqu'il y aura une vision plus large et plus concrète de ces enjeux.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je le redis, je comprends le cadre européen dans lequel nous agissons et je comprends et partage l'objectif poursuivi.

On peut bien évidemment discuter du calendrier pour reporter à 2031. On pourrait s'interroger sur la distinction, par exemple, pour prendre une seule des questions qui se posent – il y en a beaucoup –, quant au fait qu'il existe ou non un réseau de gaz dans l'environnement dans lequel le bâtiment se trouve. C'est une question qui modifie déjà assez fort la perspective, pour en prendre une qui me paraît relativement évidente.

Il y a aussi un cadre dérogatoire qui est porté par le texte, mais qui est en fait défini de façon extrêmement large, à partir d'éléments qui sont évidemment compréhensibles, qui étaient d'ailleurs déjà évoqués avec le précédent plan Air-Climat-Énergie, quant aux difficultés techniques ou économiques qui peuvent se poser.

Dans la traduction, il y a ici une habilitation extrêmement large, quasi illimitée. Quand on lit ou que l'on entend des déclarations nous indiquant que l'avenir est l'énergie fossile, on pourrait même penser que, avec ce texte, il ne se passera rien. Comprenez les questions qui se posent. La plus importante d'entre elles, c'est la stratégie d'accompagnement. C'est la clé pour rendre possible une mise en œuvre dans notre Région.

Enfin, encore une fois, je réitère la demande d'avis du Conseil d'État puisqu'il existe. Il y a forcément un avis du Conseil d'État sur ce projet de décret puisqu'il a été remis avant que le Gouvernement l'adopte à la dernière lecture.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – J'imagine que l'avis du Conseil d'État existe bien, Monsieur le Ministre-Président. Vous pouvez donc vous exprimer là-dessus.

Je retiens que l'on est pris par les délais aujourd'hui. On aurait pu venir avec ce texte bien avant, il y a 15 jours ou il y a un mois. C'est parce que vous êtes dans les cordes aujourd'hui que l'on en discute via amendement. Est-ce bien cela ? On est dans un délai par rapport au *Moniteur belge*, si j'entends bien l'explication de M. le Ministre-Président.

(Réactions dans l'assemblée)

On peut remonter à encore plus loin.

Le Gouvernement n'a pas encore arbitré en la matière, mais vous nous demandez de passer par un amendement et d'en discuter ensemble après. Est-ce bien cela, Monsieur le Ministre-Président ? J'essaie de faire évoluer la position de mon groupe par rapport à votre volonté.

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. – Monsieur Devin, j'ai indiqué qu'il s'agissait du dernier tour de parole et que, naturellement, l'opposition avait le dernier mot. Vous avez donc le dernier mot.

M. Laurent Devin (PS). – Premièrement, vous agissez par rapport à un amendement en ajustement budgétaire parce que le délai que vous avez expiré et que c'est le dernier moment où vous pouvez le voter. Dans 15 jours, ce sera trop tard, mais vous aviez le temps de le faire auparavant.

Deuxièmement, vous disposez de l'avis du Conseil d'État qui vous permet d'avancer en la matière.

Troisièmement, vous nous dites de voter et de vous faire confiance. Vous comprenez que l'on ait une certaine frilosité par rapport à cela.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Je suis désolé de tenter de vous contredire, Monsieur le Président, mais si le ministre-président veut s'exprimer et qu'il y a un avis du Conseil d'État, comme cela a été confirmé, c'est bien le minimum d'expliquer ce qu'il y a dedans. C'est important.

Nous prenons acte, mon groupe et moi, que l'on est dans cette situation parce que le Gouvernement n'a pas fait attention au délai, apparemment. On a alors un souci.

On découvrira alors plus tard tous les effets secondaires périphériques de la décision que l'on va prendre aujourd'hui. C'est un fonctionnement particulier. M. Desquesnes me regarde bizarrement, mais c'est ce que M. Dolimont a dit.

(Réaction de M. le Ministre Desquesnes)

Reprochez ce que vous voulez au Gouvernement précédent, c'est maintenant que le Gouvernement nous oblige à voter sur un amendement, ou tente de le faire, parce que vous êtes en retard. C'est la situation. Si l'on pouvait avoir le contenu de l'avis du Conseil d'État.

C'est également dommage que l'on ne puisse pas discuter maintenant des mesures de soutien qui seront essentielles pour la population.

M. le Président. – Chacun a eu l'occasion d'intervenir à plusieurs reprises sur le sujet. Je me permets dès lors de clôturer la discussion à ce stade.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Le ministre-président voulait manifestement s'exprimer sur le Conseil d'État.

M. le Président. – Autorisez-moi, avec la convivialité qui sied à ce Parlement, à continuer à piloter – modestement, certes – nos travaux. Chacun s'est exprimé. J'ai la conviction que le débat n'est pas terminé et que nous aurons l'occasion d'y revenir en commission.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

**Projet de décret
contenant le premier ajustement du budget des
recettes de la Région wallonne pour l'année
budgétaire 2026
(Doc. 590 (2025-2026) N° 1 à 3bis)**

Examen du tableau des recettes et des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen du tableau des recettes et des articles du projet de décret contenant le premier ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 (Doc. 590 (2025-2026) N° 1 à 3bis).

Nous commençons par l'examen du tableau des recettes.

Tableau des recettes

Pas d'objection ?

Le tableau des recettes est adopté.

Nous passons ensuite à l'examen de l'article 1^{er}.

Art. 1^{er}

Pas d'objection ?

L'article 1^{er} est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 2 à 4 ?

Art. 2 à 4

Pas d'objection ?

Les articles 2 à 4 sont adoptés.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

**Projet de décret
contenant le premier ajustement du budget
général des dépenses de la Région wallonne
pour l'année budgétaire 2026
(Doc. 591 (2025-2026) N° 1 à 4bis)**

Examen du tableau budgétaire et des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen du tableau budgétaire et des articles du projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 (Doc. 591 (2025-2026) N° 1 à 4bis).

Nous commençons par l'examen du tableau budgétaire.

Tableau budgétaire

Pas d'objection ?

Le tableau budgétaire est adopté.

Nous passons ensuite à l'examen de l'article 1^{er}.

Art. 1^{er}

Pas d'objection ?

L'article 1^{er} est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 2 à 23 ?

Art. 2 à 23

Pas d'objection ?

Les articles 2 à 23 sont adoptés.

Un amendement visant à insérer un article 23/1 a été proposé, après approbation du rapport, par Mme De Bue, MM. J.-P. Bastin, Maroy et Mme Goffinet (Doc. 591 (2025-2026) N° 5).

Le vote sur l'amendement est réservé.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 24.

Art. 24

Pas d'objection ?

L'article 24 est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 25 et 26 ?

Art. 25 et 26

Pas d'objection ?

Les articles 25 et 26 sont adoptés.

Nous voterons ultérieurement sur l'amendement et l'ensemble du projet de décret.

Proposition de décret conjoint de la Région wallonne et de la Communauté française modifiant l'article 1^{er} de l'accord de coopération du 20 mars 2014 entre la Région wallonne et la Communauté française relatif à la gouvernance dans l'exécution des mandats publics au sein des organismes publics et des entités dérivées de l'autorité publique, déposée par M. Borsus, Mmes De Bue, Morreale, MM. J.-P. Bastin, Mugemangango et Hazée (Doc. 438 (2025-2026) N° 1, 1bis et 2)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de décret conjoint de la Région wallonne et de la Communauté française modifiant l'article 1^{er} de l'accord de coopération du 20 mars 2014 entre la Région wallonne et la Communauté française relatif à la gouvernance dans l'exécution des mandats publics au sein des organismes publics et des entités dérivées de l'autorité publique, déposée par M. Borsus, Mmes De Bue, Morreale, MM. J.-P. Bastin, Mugemangango et Hazée (Doc. 438 (2025-2026) N° 1, 1bis et 2).

Discussion générale

M. le Président. – Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission interparlementaire chargée d'examiner ladite proposition.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par MM. Janssen et Daye sous le n° 438 (2025-2026) N° 2 qui, sauf expression contraire, se réfèrent à leur rapport écrit.

La parole est à Mme De Bue.

Mme Valérie De Bue (MR). – Monsieur le Président, en effet, les textes que nous avons examinés en Commission interparlementaire sont à mettre en lien avec ceux qui ont été approuvés il y a quelques semaines au sein de ce Parlement au sujet de la Commission de déontologie et d'éthique. Dans ce Parlement, nous avons décidé de retirer de ladite commission la compétence du contrôle des mandats ; compétence qui continuera à échoir à la Direction du contrôle des mandats du SPW. En effet, je rappelle que la réforme opérée en 2024 a rendu inutile le transfert des missions de contrôle des mandats publics vers la Commission de déontologie puisque la Direction du contrôle des mandats du SPW dispose déjà de toute l'expertise et des moyens nécessaires pour exercer ces contrôles durablement.

Les textes que nous examinons aujourd'hui sont un accord de coopération entre la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles adaptant la définition de l'organe de contrôle pour que ce ne soit plus la

Commission de déontologie et d'éthique, mais un organe à désigner conjointement, ce qui permet d'y intégrer et de consacrer le rôle de la Direction du contrôle des mandats du SPW.

En commission, nous avons évoqué, pour certains d'entre nous, tous les rétroactes à ces étapes. Je veux souligner que ce texte a été approuvé à l'unanimité et qu'il constitue donc désormais une étape importante pour la mise en œuvre et la mise sur pied de la Commission de déontologie et d'éthique.

M. le Président. – La parole est à M. Lefèbvre.

M. Bruno Lefèbvre (PS). – Monsieur le Président, 12 années après l'accord de coopération devant déboucher sur la mise en place de la Commission de déontologie et d'éthique, la présente proposition de décret conjoint est la dernière pièce du puzzle fort complexe des décrets permettant cette mise en place.

En effet, notre assemblée a adopté en décembre dernier deux propositions de décret visant la législation en matière de statut de l'administrateur public et qui ont abrogé l'article 31 afin que les missions confiées par les décrets du 12 février 2004 à l'organe de contrôle restent de la compétence de la Direction du contrôle des mandats du Service public de Wallonie et ne soient plus confiées à la Commission de déontologie et d'éthique.

La proposition de décret en discussion finalise le dispositif. Elle retire la compétence de la Commission de déontologie et d'éthique en matière de contrôle des mandats pour la confier à l'organe, l'organisme ou le service désigné par le Gouvernement wallon et le Gouvernement de la Communauté française, chacun pour ce qui le concerne conjointement.

En synthèse, l'ensemble de l'arsenal législatif est désormais en place et plus rien ne s'oppose à l'installation de la Commission de déontologie et d'éthique.

Il subsiste toutefois une dernière formalité à accomplir : un dernier appel à candidatures est nécessaire dès lors qu'il reste deux candidatures à déposer afin d'installer la commission. Espérons qu'il ne s'agisse pas d'une dernière pierre d'achoppement à surmonter.

En conclusion, vous l'aurez compris, mon groupe soutiendra bien entendu la proposition de décret conjoint.

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Chers collègues, comme mes deux collègues précédents l'ont rappelé, la Commission de déontologie et d'éthique se voit conférer par la loi des missions d'avis et de recommandations en matière de déontologie, d'éthique

et de conflits d'intérêts, ainsi que certaines missions de contrôle des mandats publics.

Le décret du 29 mars 2018 avait toutefois prévu que ces missions de contrôle soient exercées temporairement par la Direction du contrôle des mandats du SPW, le temps que l'ensemble des membres de cette commission soit désigné et que celle-ci puisse être pleinement opérationnelle.

À la suite de la réforme de 2024, et plus particulièrement de l'adoption du décret du 14 mars 2024, le transfert de ces compétences de la Direction du contrôle des mandats vers la Commission de déontologie n'apparaissait plus pertinent, d'autant que la Direction du contrôle des mandats disposait déjà de l'expertise et des moyens nécessaires pour les exercer.

Dès lors, la disposition prévoyant ce transfert à terme, à savoir l'article 31 du décret du 29 mars 2018, est devenue obsolète et a été supprimée le 8 avril 2026, afin que ces compétences demeurent clairement et durablement exercées au sein du SPW. Ce toilettage est donc aujourd'hui achevé – parachevé même – par la modification de l'article 1^{er} de l'accord de coopération du 20 mars 2014, qui vise à identifier sans ambiguïté la Direction du contrôle des mandats du SPW comme organe de contrôle compétent, en remplacement de la Commission de déontologie et d'éthique.

Je me réjouis que les différents groupes aillent dans le sens de la simplification et de la clarification législative qui sont des prérequis indispensables à la préservation du lien de confiance entre le citoyen et le politique.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Comme expliqué par les derniers intervenants, le vote de ce jour prend tout son sens dans le cadre d'un processus qui a été assez long pour la mise en place de la Commission d'éthique et déontologie. Un outil qui n'est évidemment pas sans importance, puisqu'il permet notamment de contrôler les conflits d'intérêts par rapport aux mandats, que ce soit à l'appel d'un mandataire ou à l'appel d'une partie du Parlement. C'est un élément très important dans le cadre de la transparence nécessaire dans la gestion des mandats.

Quant à nous, nous ne pouvons que soutenir ce processus. C'est important de se dire que les étapes les plus importantes sont maintenant franchies, mais qu'il reste encore des étapes pour que cette commission soit effective. Ici, dans ce Parlement, je veux dire que vous pouvez compter sur le soutien de notre groupe pour aller jusqu'au bout de ce processus. On doit être attentifs à ce que cette commission puisse être mise sur pied.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – L'énergie investie parfois donne lieu à des résultats, mais parfois il y a quand même une disproportion entre l'énergie investie et les résultats. C'est une philosophie que je voulais partager avec vous au moment d'intervenir, à la fin de cet échange de vues.

Il y a donc un long chemin dans le parcours de ce dossier. C'est en 2014 que ce Parlement se réjouissait d'adopter, avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et avec la COCOF, un accord de coopération pour mettre sur pied une Commission de déontologie et d'éthique. Le but est clair : prévenir des conflits d'intérêts, renforcer la déontologie des mandataires publics.

Je ne ferai pas un rétroacte complet, mais ce texte a d'abord rencontré, dans sa mise en œuvre, un blocage politique évident entre 2014 et sans doute le moment où l'affaire Publifin a fait parler d'elle.

Puis, il y a eu une forme de mauvaise volonté qui s'est heurtée ou qui a été encouragée par les malfaçons du texte initial, qui ne prévoyait pas des règles claires sur l'ensemble de ces aspects. Sous la précédente législature, un travail a été mené pour enfin pouvoir corriger cet accord de coopération originel, avec le décret conjoint qui a pu être adopté en la matière, nouvel outil dans les mains de nos Parlements pour modifier cet accord de coopération qui, antérieurement relevait du monopole d'action de gouvernement. Cela a contribué aussi à la difficulté. Le décret conjoint a permis de résoudre ces difficultés.

Nous pensions être arrivés au bout du chemin. En effet, en parallèle, la Fédération à Bruxelles adoptait son décret Gouvernance fin de la précédente législature qui mettait aux normes de la Wallonie un certain nombre de règles qui s'appliquent aux organismes d'intérêt public en Fédération Wallonie-Bruxelles. Malheureusement, le Gouvernement de cette Fédération n'a pas conclu les mesures d'exécution de son décret adopté en 2024. Nous sommes ici avec un accord de coopération complémentaire qui a montré les difficultés qu'il pouvait représenter.

Je veux vraiment remercier les services, notamment et en particulier les services du Parlement de Wallonie, qui ont non seulement identifié la difficulté, instruit le dossier, amené des éléments de solution et, au bout du compte, qui sont très largement derrière les auteurs parmi lesquels je m'exprime aujourd'hui. Je remercie les services du Parlement de Wallonie pour cette résolution.

Cela ne restera pas un moment de fierté pour notre Parlement, qu'il faille plus de 10 ans pour qu'un outil aussi essentiel puisse être mis sur pied. Si nous regardons vers l'avenir, nous aurons franchi un cap, sans doute apporté un progrès. Puisque les services du Parlement, sous la conduite du président, ont pu déjà veiller à ce que les candidatures déjà rentrées puissent

indiquer si elles restaient valables ou non, il restait deux groupes politiques qui devaient encore proposer un candidat ou une candidate, ou du moins veiller à ce qu'un candidat ou une candidate se propose. J'espère que, depuis la demande formulée à cet égard, ils et elles ont réalisé leurs devoirs en la matière et que nous sommes en mesure, juste après le vote de ce décret conjoint aujourd'hui et mercredi prochain, de passer à la concrétisation.

Monsieur le Président, nous caressons l'espoir que, compte tenu de toutes ces étapes déjà franchies, nous ayons peut-être déjà d'ici 15 jours – ce serait une heureuse surprise et une bonne nouvelle – une proposition qui puisse être déposée à ce Parlement et qui nous permette de franchir cette dernière étape en vue de l'installation de cette Commission de déontologie.

M. le Président. – J'en profite pour vous communiquer, d'une part, que nous avons reçu l'accord de la COCOF et que, d'autre part, la Conférence des présidents du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles devrait marquer son accord concernant ce que nous devons faire formellement, c'est-à-dire une publication de cet ultime appel pour les deux candidatures qui sont devenues manquantes. Les contacts ont d'ores et déjà été pris avec les groupes, de manière à ce que ceux-ci puissent nous proposer les noms concernés.

J'en profite pour associer mes propos à vos remerciements à l'attention des services du greffe, qui ont accompagné ce processus et l'ont largement porté, complémentairement aux investissements parlementaires que vous avez soulignés.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen de l'article unique

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen de l'article unique de la proposition de décret conjoint de la Région wallonne et de la Communauté française modifiant l'article 1^{er} de l'accord de coopération du 20 mars 2014 entre la Région wallonne et la Communauté française relatif à la gouvernance dans l'exécution des mandats publics au sein des organismes publics et des entités dérivées de l'autorité publique (Doc. 438 (2025-2026) N° 1, 1bis et 2).

Article unique

Pas d'objection ?

L'article unique est adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble de la proposition de décret.

VOTES

M. le Président. – J'invite Mmes les Secrétaires Hanus et Thoron à venir me rejoindre à la tribune pour procéder aux votes.

J'en profite pour indiquer qu'une assemblée générale de la Caisse des pensions se réunira par après. Dès lors, que celles et ceux qui, malgré leur souhait d'être présents, ne peuvent rester parmi nous, n'hésitent pas à donner une procuration à un collègue présent puisque nous avons besoin du quorum. Je demande à Mmes et MM. les Chefs de groupe ainsi qu'aux secrétaires politiques de bien vouloir veiller à ce que nous puissions disposer d'un quorum de présents ou de représentés, ce qui nous serait très utile. Je ne doute pas que chacun l'a déjà fait.

**Proposition de décret conjoint
de la Région wallonne et de la Communauté
française modifiant l'article 1^{er} de l'accord de
coopération du 20 mars 2014 entre la Région
wallonne et la Communauté française relatif à
la gouvernance dans l'exécution des mandats
publics au sein des organismes publics et des
entités dérivées de l'autorité publique,
déposée par M. Borsus, Mmes De Bue,
Morreale, MM. J.-P. Bastin, Mugemangango
et Hazée
(Doc. 438 (2025-2026) N° 1, 1bis et 2)**

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de décret conjoint de la Région wallonne et de la Communauté française modifiant l'article 1^{er} de l'accord de coopération du 20 mars 2014 entre la Région wallonne et la Communauté française relatif à la gouvernance dans l'exécution des mandats publics au sein des organismes publics et des entités dérivées de l'autorité publique, déposée par M. Borsus, Mmes De Bue, Morreale, MM. J.-P. Bastin, Mugemangango et Hazée (Doc. 438 (2025-2026) N° 1, 1bis et 2).

Je vous invite à activer votre poste de vote à l'aide de votre badge nominatif.

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.

67 membres répondent oui.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne

(MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampon (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Valérie Dejardin (PS), Caroline Desalle (Les Engagés), Laurent Devin (PS), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Jori Dupont (Indépendant), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Eddy Fontaine (PS), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Anne Lambelin (PS), Geneviève Lazonon (Les Engagés), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Freddy Mockel (Ecolo), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Diana Nikolic (MR), Özlem Özen (PS), Vincent Palermo (MR), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Patrick Spies (PS), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Éliane Tillieux (PS), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandenborgh (Les Engagés), Patricia Van Walle (PTB), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzee-Caverenne (MR).

En conséquence, la proposition de décret conjoint est adoptée. Elle sera soumise à la sanction du Gouvernement.

**Projets de motion
déposés en conclusion de l'interpellation
de Mme Bernard
à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan
Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur l'avis critique du Conseil d'État sur la
réforme des primes à la rénovation
par Mme Bernard
(Doc. 608 (2025-2026) N° 1),
par Mme Özen
(Doc. 609 (2025-2026) N° 1)
et par M. Maroy et Mme Goffinet
(Doc. 610 (2025-2026) N° 1)**

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Bernard à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur l'avis critique du Conseil d'État sur la réforme des primes à la rénovation.

La première motion motivée de Mme Bernard a été imprimée et distribuée sous le document n° 608 (2025-2026) N° 1.

La deuxième motion motivée de Mme Özen a été imprimée et distribuée sous le document n° 609 (2025-2026) N° 1.

La troisième motion pure et simple de M. Maroy et Mme Goffinet a été imprimée et distribuée sous le document n° 610 (2025-2026) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par M. Maroy et Mme Goffinet.

La parole est à Mme Bernard, auteure principale du premier projet de motion motivée.

Mme Alice Bernard (PTB). – MR et Engagés nous avaient promis un gouvernement d'ingénieurs, mais l'avis de l'auditeur du Conseil d'État sur la réforme des primes à la rénovation nous montre une tout autre image, celle d'un gouvernement d'amateurs, qui risque aujourd'hui de coûter 1,5 milliard d'euros aux Wallons.

En février 2025, vous avez changé les règles en moins de 24 heures : il y a eu 15 jours pour rentrer les demandes. Résultat : 25 000 dossiers en un temps record. Vous vouliez lutter contre la bulle des primes, vous l'avez encore plus gonflée. L'auditeur est formel, votre arrêté est bancal sur au moins quatre points : l'acompte de 20 % n'est pas justifié, le délai de 15 jours n'aurait jamais dû courir avant la publication au *Moniteur belge*, l'exclusion des ménages qui gagnent plus de 122 000 euros est disproportionnée, et les Rénopack sont aussi dans le viseur.

Dès lors, si le Conseil d'État annule votre arrêté, l'ancien régime revient en vigueur, depuis février 2025, ce qui risque de donner une facture de plus de 1,5 milliard d'euros. Vous vouliez faire des économies, mais vous risquez de creuser le déficit wallon. On avait soulevé la question avec le PTB ; aujourd'hui, le Conseil d'État nous donne raison.

Notre motion est en trois points :

- dégager des moyens pour engager du personnel et traiter plus rapidement les demandes des citoyens ;
- garantir que tous les ménages, avec un contrat signé avant le 14 février 2025, bénéficient de l'ancien régime, sans condition abusive d'acompte ;
- prévoir dès maintenant une provision budgétaire pour faire face au coût éventuel de la décision du Conseil d'État, plutôt que d'aller chercher l'argent dans la poche des Wallons.

L'État de droit est un principe de base. On sait que, au MR et chez Les Engagés, on s'assied parfois sur le règlement, mais vous allez devoir assumer. Si la facture

de 1,5 milliard d'euros se concrétise, j'espère que vous ne comptez pas encore augmenter les taxes. Il y avait des manifestants ici il y a 15 jours avec un message clair : les Wallons ne veulent plus payer pour l'amateurisme de votre majorité. Il est temps de revoir la copie.

Cette motion n'est dès lors pas pour faire un coup politique, c'est pour protéger les familles wallonnes et les finances publiques d'une catastrophe annoncée.

M. le Président. – La parole est à Mme Özen, auteure principale du second projet de motion motivée.

Mme Özlem Özen (PS). – Chers collègues, nous avons déposé cette motion suite à l'avis négatif de l'auditeur du Conseil d'État concernant votre réforme des primes à la rénovation. Notre motion demande simplement de la transparence, de la sécurité juridique et de la justice pour les ménages de bonne foi. Depuis le premier jour, nous vous avons alertés sur le caractère précipité, illégal et injuste de votre réforme. Et aujourd'hui, c'est l'auditeur du Conseil d'État qui confirme ce que nous dénonçons depuis des mois. Vous avez été averti. Le Conseil d'État a attiré votre attention. En fait, vous connaissiez les risques, mais vous avez quand même choisi de passer en force.

Votre réforme a réduit brutalement les montants des primes de 60 %. Vous avez imposé un régime transitoire extrêmement court de 15 jours et, surtout, vous avez imposé à la dernière minute une nouvelle condition : le versement d'un acompte de 20 % pour pouvoir bénéficier de l'ancien régime. C'est précisément, chers collègues, cette condition qui pose problème, parce que les ménages de bonne foi qui avaient réalisé leur audit, signé un devis, pris contact avec un entrepreneur, planifié leurs travaux et bâti leur projet sur la base des règles en vigueur, et bien, du jour au lendemain, vous les avez exclus parce qu'ils n'avaient pas versé cet acompte de 20 % que vous leur aviez imposé en cours de route.

Lorsqu'on change, Madame la Ministre, les règles au milieu de la partie et que l'on pénalise les citoyens qui les avaient respectées, ce n'est plus de la bonne gestion, mais une injustice. L'auditeur du Conseil d'État vous rappelle aujourd'hui que vous n'êtes pas au-dessus des règles de droit.

Notre motion demande de tirer les conséquences de cet avis, de transmettre au Parlement une analyse juridique complète, de revoir, bien évidemment, la condition de 20 %, de garantir qu'aucun ménage de bonne foi ne soit pénalisé, de communiquer le nombre de dossiers concernés et de prévoir les moyens nécessaires pour éviter un nouvel arriéré.

Autre point essentiel : nous demandons que la réforme annoncée pour octobre 2026 repose sur une véritable ambition sociale. Une politique de rénovation qui est fondée sur un prêt, même à taux zéro, est une

politique de l'endettement qui va exclure les ménages les plus fragiles.

Chers collègues, cette motion ne vous demande pas de revenir au système précédent. Elle vous offre tout simplement la possibilité de corriger une erreur, de sécuriser juridiquement votre réforme et d'éviter que les citoyens de bonne foi ne subissent une décision précipitée. Aujourd'hui, en fait, vous avez le choix : soit vous persistez dans une réforme qui est juridiquement fragile et socialement injuste, soit vous reconnaissez qu'il faut corriger avant que le Conseil d'État ne s'en charge à votre place.

Chers collègues, je vous invite vivement à soutenir et à voter notre motion.

M. le Président. – La parole est à M. Maroy, auteur principal du projet de motion pure et simple.

M. Olivier Maroy (MR). – Petite mise au point – j'ai bien cela : on ne parle pas ici d'une décision du Conseil d'État, mais de l'avis de l'auditeur du Conseil d'État. Cet avis ne remet en cause ni le diagnostic ni le principe de la réforme. Il reconnaît explicitement que stopper une dérive budgétaire devenue insoutenable constitue un motif d'intérêt général légitime – je souligne, légitime.

Il reconnaît aussi la légitimité de l'objectif budgétaire poursuivi et la non-violation du principe de *standstill* par le régime temporaire qui a été instauré.

Il épingle, en revanche – c'est vrai –, plusieurs faiblesses du régime transitoire. Le Gouvernement y a répondu point par point dans le mémoire qu'il a déposé. Et dans le même temps, croyez-moi, il travaille avec détermination pour sécuriser le dispositif.

Arrêter un train fou lancé à pleine vitesse tout en protégeant les rénovations et l'activité du secteur de la construction est un exercice extrêmement délicat. Il faut composer avec des contraintes juridiques, politiques et économiques, sans avoir une baguette magique qui garantirait à la fois une sécurité juridique totale et la maîtrise du dérapage budgétaire. Rappelons-le, le Gouvernement a réagi après avoir constaté que le système de primes extrêmement généreux, imaginé par le précédent ministre, allait droit dans le mur. La facture globale aurait pu atteindre 1 milliard d'euros et le Gouvernement ne pouvait pas se payer le luxe de l'inaction. Il fallait réformer, simplifier et rendre le système soutenable.

Le régime temporaire qui a été mis en place permet de maintenir un dispositif de soutien qui reste, chers collègues – on le répète pour la 1 000^e fois et sans doute pas la dernière fois –, toujours plus avantageux que dans les autres entités du pays. Il permet d'éviter la mise en place d'un moratoire qui frapperait directement les citoyens et le secteur de la construction. C'est ce qui s'est passé à Bruxelles. Je rappelle quand même que

pendant de nombreux mois à Bruxelles, il n'y avait plus de prime du tout. En Wallonie, rappelons-le, il y a toujours des coups de pouce si l'on veut rénover son logement.

Quant à l'entrée en vigueur du nouveau régime global de soutien à la rénovation, elle reste bien prévue au 1^{er} octobre 2026. L'objectif est de mettre en place un régime global, qui passera notamment par un accompagnement à la rénovation plus performant et dont la soutenabilité budgétaire sera assurée. Au fond, ce que nous souhaitons pour les ménages, c'est très concret : qu'ils puissent passer plus facilement du devis aux travaux, qu'ils puissent rénover plus vite, plus sereinement, avec un système de soutien compréhensible, fiable, prévisible et accessible aux personnes qui en ont réellement besoin.

Disposer d'un prêt vous permet de ne pas devoir avancer vous-même l'argent, comme dans le système actuel, puisqu'on touchait ces primes parfois des mois après avoir payé la facture.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – La gestion des primes a été un vrai chaos après la décision de février 2025 qui est la suite des multiples annonces et de la communication désastreuse du Gouvernement en juillet 2024 puis au budget 2024, en octobre et en décembre 2024.

La réforme brutale qui est intervenue a mis à mal la confiance du public et tout un secteur, car le Gouvernement n'a écouté personne. Il n'a notamment pas écouté le Conseil d'État qui a remis un avis avant que cet arrêté ne soit adopté.

Il est extrêmement important de clarifier les règles en la matière. Il y a une attente des personnes candidates à la rénovation. Il y a une attente encore plus grande du secteur qui est en grave difficulté.

C'est la même chose d'ailleurs pour cette stratégie d'accompagnement, comme nous venons d'en parler à l'occasion de ce cavalier budgétaire sur la sortie du mazout et du charbon clarifié, afin que nous puissions avancer.

M. le Président. – Nous allons voter.

- Il est procédé au vote nominatif.

69 membres prennent part au vote.

42 membres répondent oui.

27 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne

(MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampon (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefebvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB).

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

**Projet de décret
relatif au dispositif des chèques-entreprises
pour le soutien à l'entrepreneuriat et à la
croissance des petites et moyennes entreprises
(Doc. 588 (2025-2026) N° 1 à 4)**

Votes nominatifs

Art. 4

M. le Président. – Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, à l'article 4 du projet de décret relatif au dispositif des chèques-entreprises pour le soutien à l'entrepreneuriat et à la croissance des petites et moyennes entreprises, par M. Fontaine, Mmes De Rodder et Tillieux (Doc. 588 (2025-2026) N° 4).

- Il est procédé au vote nominatif.

69 membres prennent part au vote.

27 membres répondent oui.

42 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampon (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefebvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'article 4 du même projet de décret.

- Il est procédé au vote nominatif.

69 membres prennent part au vote.

42 membres répondent oui.

27 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle

(Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Se sont abstenus :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB).

En conséquence, l'article 4 est adopté.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret relatif au dispositif des chèques-entreprises pour le soutien à l'entrepreneuriat et à la croissance des petites et moyennes entreprises (Doc. 588 (2025-2026) N° 1 à 4).

- Il est procédé au vote nominatif.

69 membres prennent part au vote.
48 membres répondent oui.
21 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Jamila Ammi (PTB), Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Alice Bernard (PTB), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard

(MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Julien Liradelfo (PTB), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Germain Mugemangango (PTB), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Amandine Pavet (PTB), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Patricia Van Walle (PTB), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Se sont abstenus :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Sophie Pécriaux (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS).

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Projet de décret modifiant le décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des unités d'administration publique wallonnes en vue de transposer partiellement la directive (UE) 2024/1265 (Doc. 589 (2025-2026) N° 1 à 4)

Votes nominatifs

Art. 3

M. le Président. – Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, à l'article 3 du projet de décret modifiant le décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des unités d'administration publique wallonnes en vue de transposer partiellement la directive (UE) 2024/1265, par M. Lefèbre (Doc. 589 (2025-2026) N° 4).

- Il est procédé au vote nominatif.

68 membres prennent part au vote.
26 membres répondent oui.
42 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Christie Morreale (PS), Sylvie Muratore (PS), Diana Nikolic (MR), Özlem Özen (PS), Vincent Palermo (MR), Sophie Pécriaux (PS), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Patrick Spies (PS), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Éliane Tillieux (PS), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vanderpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

La parole est à M. Liradelfo.

M. Julien Liradelfo (PTB). – Je souhaite modifier mon vote et voter « oui ».

M. le Président. – Nous en tenons compte.

Nous allons voter sur l'article 3 du même projet de décret.

- Il est procédé au vote nominatif.

69 membres prennent part au vote.

57 membres répondent oui.

12 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR),

Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Valérie Dejardin (PS), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Jori Dupont (Indépendant), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Eddy Fontaine (PS), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), Mélissa Hanus (PS), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Anne Lambelin (PS), Geneviève Lazon (Les Engagés), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Christie Morreale (PS), Sylvie Muratore (PS), Diana Nikolic (MR), Özlem Özen (PS), Vincent Palermo (MR), Sophie Pécriaux (PS), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Patrick Spies (PS), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Éliane Tillieux (PS), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vanderpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Se sont abstenus :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Veronica Cremasco (Ecolo), Laurent Devin (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Germain Mugemangango (PTB), Amandine Pavet (PTB), Patricia Van Walle (PTB).

En conséquence, l'article 3 est adopté.

La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Je souhaite modifier mon vote et voter « oui ».

M. le Président. – Nous en tenons compte.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret modifiant le décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des unités d'administration publique wallonnes en vue de transposer partiellement la directive (UE) 2024/1265 (Doc. 589 (2025-2026) N° 1 à 4).

- Il est procédé au vote nominatif.

69 membres prennent part au vote.

57 membres répondent oui.

12 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Valérie Dejardin (PS), Caroline Desalle (Les Engagés), Laurent Devin (PS), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Eddy Fontaine (PS), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), Mélissa Hanus (PS), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Anne Lambelin (PS), Geneviève Lazon (Les Engagés), Bruno Lefebvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Christie Morreale (PS), Sylvie Muratore (PS), Diana Nikolic (MR), Özlem Özen (PS), Vincent Palermo (MR), Sophie Pécriaux (PS), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Patrick Spies (PS), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Éliane Tillieux (PS), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Se sont abstenus :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Veronica Cremasco (Ecolo), Jori Dupont (Indépendant), Stéphane Hazée (Ecolo), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Germain Mugemangango (PTB), Amandine Pavet (PTB), Patricia Van Walle (PTB).

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

**Projet de décret
contenant le premier ajustement du budget des
recettes de la Région wallonne pour l'année
budgétaire 2026
(Doc. 590 (2025-2026) N° 1 à 3bis)**

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret contenant le premier ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 (Doc. 590 (2025-2026) N° 1 à 3bis).

- Il est procédé au vote nominatif.

69 membres prennent part au vote.

42 membres répondent oui.

27 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefebvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB).

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

**Projet de décret
contenant le premier ajustement du budget
général des dépenses de la Région wallonne
pour l'année budgétaire 2026
(Doc. 591 (2025-2026) N° 1 à 5)**

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, visant à insérer un article 23/1 au projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026, par Mme De Bue, MM. J.-P. Bastin, Maroy et Mme Goffinet (Doc. 591 (2025-2026) N° 5).

- Il est procédé au vote nominatif.

69 membres prennent part au vote.
42 membres répondent oui.
1 membre répond non.
26 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- A répondu non :

Mme Alice Bernard (PTB).

- Se sont abstenus :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampon (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefebvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS),

Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB).

En conséquence, l'adoption de l'amendement entraîne l'adoption de l'article.

La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Je souhaite modifier mon vote et m'abstenir.

M. le Président. – Nous en tenons compte.

Justification d'abstention

M. le Président. – J'invite les membres qui se sont abstenus à faire connaître leurs motifs d'abstention.

La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Cela ne va ni en termes de méthode ni en termes d'absence de clarté par rapport à la stratégie d'accompagnement des ménages. Il reste par ailleurs cette délégation à portée illimitée. Pour le reste, je renvoie aux débats que nous avons eus.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Le groupe socialiste s'est abstenu. Cela aurait pu être un autre vote, mais on a été sensible à la sincérité et à la franchise de M. le Ministre-Président qui nous a dit clairement que le Gouvernement était en retard. J'ai clairement mis en évidence que ce ne sont pas les ordres du jour de la Commission de Mme la Ministre Neven qui nous empêchaient d'avancer. C'est donc un travail qui n'a pas été régulier et efficace. Vous l'avez reconnu ; faute avouée est à moitié pardonnée.

Deuxièmement, Mme De Bue m'a rappelé qu'au MR tout le monde était égal l'un à l'autre. Le matin, quand je lis les tweets, je ne le considère pas tout à fait, mais je m'en rends compte aujourd'hui un petit peu plus. Elle a été absente de la discussion, du débat. Je m'en inquiète par rapport au suivi, parce que Mme Neven est très précautionneuse. Elle fait très attention à ne pas dire ce qu'il ne peut pas dire. Dès lors, je me dis qu'en la matière les choses ne sont pas encore complètement arbitrées. Prenez-le comme un compliment, Madame la Ministre Neven.

Troisièmement, là est mon argument principal : quel accompagnement demain pour les citoyennes, les citoyens, les pouvoirs publics, les indépendants et les entrepreneurs wallons que le Parti socialiste soutient à bout de bras ? Par rapport à cette réforme, il y aura effectivement des manches à relever et de l'argent à mettre ; de cela, nous n'en savons rien.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Ce que j’espère sur le plan de la méthode, c’est que cela ne va pas se reproduire. On a déjà eu beaucoup de discussions, que ce soit ici ou dans d’autres parlements, sur la méthode utilisée par le MR et Les Engagés dans le débat parlementaire. Ce qui se passe ici est inquiétant.

Je ne vais pas revenir sur le fait que l’on n’a pas eu toutes les informations ou toutes les réponses par rapport au débat budgétaire. Néanmoins, là-dessus, le Gouvernement reconnaît au moins qu’il est en retard ; il doit tirer la leçon que la méthode doit être inattaquable.

Ensuite, on est sur une pente glissante, où l’on achète un chat dans un sac. On vote un point sur lequel on ne connaît pas toutes les conséquences. Tout à l’heure, le ministre-président a dit que l’on reviendrait sans doute avec des questions ; j’espère que l’on viendra avec des questions, mais que l’on aura des réponses. C’est essentiel pour les citoyens concernés par cette mesure.

Vote sur l’ensemble

M. le Président. – Nous allons voter sur l’ensemble du projet de décret amendé contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2026 (Doc. 591 (2025-2026) N° 1 à 5).

- Il est procédé au vote nominatif.

69 membres prennent part au vote.

42 membres répondent oui.

27 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne

(MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampon (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB).

En conséquence, le projet de décret amendé est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

Le Parlement s’ajourne jusqu’à convocation ultérieure.

La séance est levée.

- La séance est levée à 18 heures 24 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Rachida Aït Alouha, Indépendante
Mme Jamila Ammi, PTB
M. Jean-Paul Bastin, Les Engagés
Mme Alice Bernard, PTB
Mme Valérie Bluge, MR
M. Willy Borsus, Président
M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale
M. Vincent Crampont, PS
Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité
Mme Valérie De Bue, MR
M. Olivier de Wasseige, Les Engagés
M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux
M. Laurent Devin, PS
M. Arnaud Dewez, MR
M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal
M. Jori Dupont, Indépendant
Mme Sophie Fafchamps, Les Engagés
M. Eddy Fontaine, PS
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique
M. Bruno Lefèbvre, PS
Mme Bénédicte Linard, Ecolo
M. Julien Liradelfo, PTB
M. Olivier Maroy, MR
M. Chris Massaki Mbaki, MR
Mme Christine Mauel, MR
Mme Christie Morreale, PS
M. Germain Mugemangango, PTB
Mme Özlem Özen, PS
M. Loris Resinelli, Les Engagés
M. Guillaume Soupard, MR
Mme Éliane Tillieux, PS
Mme Patricia Van Walle, PTB

ABRÉVIATIONS COURANTES

AGW	arrêté du Gouvernement wallon
AKT	AKT for Wallonia (organisation des employeurs privés wallons)
APE	aide(s) à la promotion de l'emploi
ARES	Académie de recherche et d'enseignement supérieur Wallonie-Bruxelles
ASBL	association sans but lucratif
AViQ	Agence pour une vie de qualité
AWEx	Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers
BNP	Banque nationale de Paris
CDD	contrat à durée déterminée
cdH	Centre démocrate humaniste (devenu Les Engagés en mars 2022)
CDI	contrat à durée indéterminée
CESE	Conseil économique, social et environnemental de Wallonie
COCOF	Commission communautaire française
CORTEX	Centre régional de coordination des risques et de la transmission d'expertise
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
DGO4	Direction générale opérationnelle de l'aménagement du territoire, du logement, du patrimoine et de l'énergie
DNF	Département de la nature et des forêts
DPR	Déclaration de politique régionale
Eurostat	Office statistique de l'Union européenne
FERI	Fonds extraordinaire régional d'investissement
FMI	Fonds monétaire international
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
FWB	Fédération Wallonie-Bruxelles
H&M	Hennes & Mauritz (chaîne suédoise de magasins de prêt-à-porter)
I-CARE	Industrial Consulting Automation Research Engineering (Conseil industriel en automatisation, recherche et ingénierie)
IDESS	initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité
ING	Internationale Nederlanden Groep (Groupe des Pays-Bas internationaux)
IPP	impôt des personnes physiques
IT	information technology (technologies de l'information)
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
LEZ	low emission zone (zone de basse émission)
MEBAR	ménages à bas revenus (programme d'octroi de subventions aux ménages à revenu modeste pour l'utilisation rationnelle et efficace de l'énergie)
MI	Mobilité et Infrastructures (SPW)
N-VA	Nieuw-Vlaamse Alliantie (Nouvelle Alliance flamande)
ONU	Organisation des Nations unies
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
OTW	Opérateur de transport de Wallonie (précédemment appelé groupe TEC)
OXFAM	Oxford Committee for Famine Relief (Comité d'Oxford pour le soulagement de la famine)
PEB	performance énergétique des bâtiments (certificat)
Perex	Centre de trafic de la Région wallonne
PIB	produit intérieur brut
PIMACI	plan(s) d'investissement mobilité active communal(-aux) et intermodalité
PIMPT	plan « Infrastructures et mobilité pour tous »
PIWACY	Plan d'investissement Wallonie cyclable
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)

PNRR	Plan national pour la reprise et la résilience
PV	procès-verbal
RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
RTE-T	Réseau transeuropéen de transport (programme de développement)
SEC	système européen de comptes économiques intégrés
SESAM	soutien à l'emploi dans les secteurs d'activités marchands
SINE	Sociale Inschakelingseconomie (Économie d'insertion sociale)
SOFICO	Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures
SPF	Service public fédéral
SPW	Service public de Wallonie
TEC	Société de transport en commun
TPE	très petite(s) entreprise(s)
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UCLouvain	Université catholique de Louvain (anciennement UCL)
UCM	Union des classes moyennes
UE	Union européenne
WBFin	décret portant organisation du budget et de la comptabilité des services du Gouvernement wallon
WPR	Wegpolitie - Police de la route
WWF	World Wildlife Fund (Fonds mondial pour la nature)

ANNEXES**Liste des documents parlementaires**

1. Projet de décret ratifiant la décision de report de la reprise par la Région wallonne du service de l'impôt en matière de droits de succession et de droits d'enregistrement tels que visés aux 4°, 6°, 7° et 8° de l'article 3, alinéa 1^{er}, de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions (Doc. 613 (2025-2026) N° 1) ; il sera envoyé à la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal, imprimé et distribué.
2. Projet de décret modifiant l'article 275 du Code wallon de l'action sociale et de la santé, relatif à la transposition partielle de la directive 2024/1346 du 14 mai 2024 établissant des normes pour l'accueil des personnes demandant une protection internationale et clarifiant les conditions d'admissibilité aux prestations visées au Livre IV (Doc. 614 (2025-2026) N° 1) ; il sera envoyé à la Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale, imprimé et distribué.

Liste des documents transmis au Parlement

Documents	Commission concernée
1. Pétition demandant au Parlement de Wallonie de s'opposer à l'avant-projet de loi fédéral visant à autoriser des visites domiciliaires 2. Rapports de la Cour des comptes relatifs à la certification et au contrôle du compte général 2025 de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) 3. Rapports de la Cour des comptes relatifs à la certification et au contrôle du compte général 2025 du Fonds wallon des calamités naturelles	Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal
4. Pétition pour la reconstruction du pont Belle-Vue (N554) à Bernissart	Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux
5. Rapport annuel 2025 d'Unia 6. Rapports de la Cour des comptes relatifs à la certification et au contrôle du compte annuel 2025 de l'Agence wallonne de l'air et du climat (AWAC)	Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale
7. Rapports de la Cour des comptes relatifs à la certification et au contrôle du compte annuel 2025 de Tourisme Wallonie 8. Rapports de la Cour des comptes relatifs à la certification et au contrôle du compte annuel 2025 de l'Agence wallonne du patrimoine (AWaP)	Commission du tourisme et du patrimoine
9. Rapport annuel 2025 de contrôle interne de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE) 10. Compte général de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE) relatif à l'exercice d'exploitation 2025 11. Rapports de la Cour des comptes relatifs à la certification et au contrôle du compte annuel 2025 de l'Agence wallonne de l'air et du climat (AWAC)	Commission de l'énergie, du climat et du logement

12. Demande de modification du règlement spécifique du Parlement fixant les modalités de la rémunération des membres du Comité de direction de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE)	Sous-commission du contrôle de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE)
13. Demande de dotation annuelle de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE) pour le projet de budget initial 2027	
14. Motion relative à l'encadrement régional du nourrissage du sanglier et à l'équilibre sylvo-cynégétique en Wallonie, adoptée par le Conseil communal de Viroinval le 17 juin 2026	/